



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

UN LIBRARY

JAN 8 1962

SIXTEENTH YEAR

942

nd MEETING: 20/21 FEBRUARY 1961

ème SÉANCE: 20/21 FÉVRIER 1961

SEIZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/942).....	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):	
Letter dated 26 January 1961 from the Permanent Representatives of Ceylon, Ghana, Guinea, Libya, Mali, Morocco, United Arab Republic and Yugoslavia to the President of the Security Council (S/4641, S/4650);	
Telegram dated 24 January 1961 from the President of the Republic of the Congo (Leopoldville) and the President of the College of Commissioners-General and Commissioner-General for Foreign Affairs addressed to the President of the Security Council (S/4639);	
Letter dated 29 January 1961 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the President of the Security Council (S/4644);	
Report to the Secretary-General from his Special Representative in the Congo regarding Mr. Patrice Lumumba (S/4688 and Add.1).....	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/942).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):	
Lettre, en date du 26 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de Ceylan, du Ghana, de la Guinée, de la Libye, du Mali, du Maroc, de la République arabe unie et de la Yougoslavie (S/4641, S/4650);	
Télégramme, en date du 24 janvier 1961, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République du Congo (Léopoldville) et le Président du Collège des commissaires généraux et Commissaire général aux affaires étrangères (S/4639);	
Lettre, en date du 29 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4644);	
Rapport adressé au Secrétaire général par son représentant spécial au Congo au sujet de M. Patrice Lumumba (S/4688 et Add.1)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NINE HUNDRED AND FORTY-SECOND MEETING
Held in New York, on Monday, 20 February 1961, at 9.15 p.m.

NEUF CENT QUARANTE-DEUXIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le lundi 20 février 1961, à 21 h 15.

President: Sir Patrick DEAN (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following States: Ceylon, Chile, China, Ecuador, France, Liberia, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/ Agenda/942)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):

Letter dated 26 January 1961 from the Permanent Representatives of Ceylon, Ghana, Guinea, Libya, Mali, Morocco, United Arab Republic and Yugoslavia to the President of the Security Council (S/4641, S/4650);

Telegram dated 24 January 1961 from the President of the Republic of the Congo (Leopoldville) and the President of the College of Commissioners-General and Commissioner-General for Foreign Affairs addressed to the President of the Security Council (S/4639);

Letter dated 29 January 1961 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the President of the Security Council (S/4644);

Report to the Secretary-General from his Special Representative in the Congo regarding Mr. Patrice Lumumba (S/4688 and Add.1).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):

Letter dated 26 January 1961 from the Permanent Representatives of Ceylon, Ghana, Guinea, Libya, Mali, Morocco, United Arab Republic and Yugoslavia to the President of the Security Council (S/4641, S/4650);

Telegram dated 24 January 1961 from the President of the Republic of the Congo (Leopoldville) and the President of the College of Commissioners-General and Commissioner-General for Foreign Affairs addressed to the President of the Security Council (S/4639);

Président: sir Patrick DEAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Ceylan, Chili, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Libéria, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/ Agenda/942)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):

Lettre, en date du 26 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de Ceylan, du Ghana, de la Guinée, de la Libye, du Mali, du Maroc, de la République arabe unie et de la Yougoslavie (S/4641, S/4650);

Télégramme, en date du 24 janvier 1961, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République du Congo (Léopoldville) et le Président du Collège des commissaires généraux et Commissaire général aux affaires étrangères (S/4639);

Lettre, en date du 29 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4644);

Rapport adressé au Secrétaire général, par son représentant spécial au Congo, au sujet de M. Patrice Lumumba (S/4688 et Add.1).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):

Lettre, en date du 26 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de Ceylan, du Ghana, de la Guinée, de la Libye, du Mali, du Maroc, de la République arabe unie et de la Yougoslavie (S/4641, S/4650);

Télégramme, en date du 24 janvier 1961, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République du Congo (Léopoldville) et le Président du Collège des commissaires généraux et Commissaire général aux affaires étrangères (S/4639);

Letter dated 29 January 1961 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the President of the Security Council (S/4644);

Report to the Secretary-General from his Special Representative in the Congo regarding Mr. Patrice Lumumba (S/4688 and Add.1)

At the invitation of the President, Mr. Abdoulaye Maïga (Mali), Mr. C. S. Jha (India), Mr. Mišo Pavičević (Yugoslavia), Mr. Sukardjo Wirjopranoto (Indonesia), Mr. Walter Loridan (Belgium), Mr. Diallo Telli (Guinea), Mr. K. K. S. Dadzie (Ghana), Mr. Evariste Loliki (Congo, Leopoldville), Mr. El Mehdi Ben Aboud (Morocco), Mr. Bohdan Lewandowski (Poland), Mr. Mohieddine Fekini (Libya), Mr. Omar A. H. Adeel (Sudan), Alhaji Muhammad Ngileruma (Nigeria), Mr. Louis Rakotomalala (Madagascar), Mr. Aimé-Raymond N'Thepe (Cameroun), Mr. Emmanuel J. Dadet (Congo, Brazzaville), Mr. Ousmane Socé Diop (Senegal), Mr. Joseph N'Goua (Gabon), Mr. Maurice Dejean (Central African Republic), Mr. Frédéric Guirma (Upper Volta), Mr. Adnan Pachachi (Iraq), Mr. Karel Kurka (Czechoslovakia) and Mr. Said Hasan (Pakistan) took the places reserved for them in front of the Council table.

1. The PRESIDENT: All the other members of the Security Council having spoken, I wish now to make a statement on behalf of the UNITED KINGDOM delegation.

2. In my statement to the Council on 15 February [935th meeting], I said that I would wish to put forward at a later stage the views of my delegation about the substance of the problem which confronts us in this debate. I am now addressing the Council again on behalf of the United Kingdom delegation in order to state my delegation's views.

3. We have had a long and often embittered discussion, ranging over the whole situation in the Congo and well beyond the scope of the particular documents included in our agenda. Since our debate opened, the position has been made much more difficult by reports of the death, in most questionable circumstances, first of Mr. Lumumba and his two companions and later of Mr. Finant and five Congolese politicians. In spite of these embittering circumstances, I am glad that the majority of representatives have clearly been genuinely concerned to consider constructively the situation with which we are now faced in the Congo.

4. The United Kingdom delegation fully recognizes that the course of events in the Congo, and especially perhaps the recent reports about the deaths of Mr. Lumumba, Mr. Finant, and their associates, most naturally cause great distress and arouse great passions among many delegations. It is right that expression should be given to these feelings. For my part I have already made it clear that my Government deplores the violent death of these men, as well as all other acts of violence, whether in the Congo or elsewhere. But much of what we have heard in this Council has, in the opinion of my delegation, gone far beyond what is justified by anything which is known so far about these deplorable incidents. I refer, of course, to the slanders on the Secretary-General, to accusations against particular leaders and Governments before the facts are known, to the deliberate incitement to hatred and violence addressed to the peoples of the Congo,

Lettre, en date du 29 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4644);

Rapport adressé au Secrétaire général, par son représentant spécial au Congo, au sujet de M. Patrice Lumumba (S/4688 et Add.1)

Sur l'invitation du Président, M. Abdoulaye Maïga (Mali), M. C. S. Jha (Inde), M. Mišo Pavičević (Yougoslavie), M. Sukardjo Wirjopranoto (Indonésie), M. Walter Loridan (Belgique), M. Diallo Telli (Guinée), M. K. K. S. Dadzie (Ghana), M. Evariste Loliki (Congo [Léopoldville]), M. El Mehdi Ben Aboud (Maroc), M. Bohdan Lewandowski (Pologne), M. Mohieddine Fekini (Libye), M. Omar A. H. Adeel (Soudan), Alhaji Muhammad Ngileruma (Nigéria), M. Louis Rakotomalala (Madagascar), M. Aimé-Raymond N'Thepe (Cameroun), M. Emmanuel J. Dadet (Congo [Brazzaville]), M. Ousmane Socé Diop (Sénégal), M. Joseph N'Goua (Gabon), M. Maurice Dejean (République centrafricaine), M. Frédéric Guirma (Haute-Volta), M. Adnan Pachachi (Irak), M. Karel Kurka (Tchécoslovaquie) et M. Said Hasan (Pakistan) prennent place aux sièges qui leur sont réservés face à la table du Conseil.

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Tous les autres membres du Conseil de sécurité ayant pris la parole, je veux maintenant faire une déclaration au nom de la délégation du ROYAUME-UNI.

2. Dans la déclaration que j'ai faite devant le Conseil de sécurité, le 15 février [935ème séance], j'ai dit que je me réservais d'exprimer à un stade ultérieur l'opinion de ma délégation sur le fond du problème dont le Conseil est saisi. Je m'adresse maintenant au Conseil à nouveau, au nom de la délégation du Royaume-Uni, afin d'exposer le point de vue de cette délégation.

3. Nous avons eu une discussion longue et souvent acrimonieuse, qui a embrassé l'ensemble de la situation du Congo, et qui est allée bien au-delà de la portée des documents qui figurent à notre ordre du jour. Depuis l'ouverture de la discussion, la situation a été aggravée encore par l'annonce de la mort, dans des circonstances extrêmement troublantes, d'abord de M. Lumumba et de ses deux compagnons, et ensuite de M. Finant et de cinq hommes politiques congolais. Malgré ces circonstances qui enveniment nos débats, je suis heureux de constater que la majorité des délégations se sont sincèrement souciées d'examiner de manière constructive la situation qui existe maintenant au Congo.

4. La délégation du Royaume-Uni reconnaît pleinement que la suite des événements au Congo, et peut-être, surtout, les informations touchant le décès de M. Lumumba, de M. Finant et de leurs compagnons, doivent naturellement causer une profonde tristesse au sein de nombreuses délégations et soulever chez elles de violentes passions. Il est bon que ces sentiments trouvent à s'exprimer. Pour ma part, j'ai déjà indiqué clairement que mon gouvernement déplore la mort violente de ces hommes, de même que tous les autres actes de violence, qu'ils soient commis au Congo ou ailleurs. Mais, de l'avis de ma délégation, bien des choses qui ont été dites au Conseil dépassent de loin tout ce que pourrait justifier ce que nous savons de ces déplorables incidents. Je veux parler, évidemment, des calomnies répandues contre le Secrétaire général, des accusations lancées contre certains chefs politiques et certains gouvernements,

and the threats of direct intervention outside the United Nations framework which can only fan the flames of civil war. My delegation cannot but condemn such attempts to worsen the already bad situation which confronts us.

5. What we should surely be trying to do is to look constructively to the future, rather than to pour out our indignation and bitterness over the past. In other words—and I quote from the speech of the United States representative—"Let us join in condemning the past, but let us join in facing the future". [934th meeting, para. 50.] But before I turn to the future I must draw the attention of the Council to the fact that brutality and inhuman treatment have undoubtedly taken place in many parts of the Congo. It is no service to truth or to a solution of the problems before us to level accusations about the treatment of Mr. Lumumba or Mr. Finant and their companions and deliberately to ignore the many other shocking violations of human decency which have taken place elsewhere in the Congo. It is not the political position or the popular notoriety of a human being that entitles him to humane treatment and the protection of the law. It is right to protest against the violence inflicted on Mr. Lumumba and Mr. Finant; it is no less right to do so when men, women and children, who perhaps have less power to defend themselves, are subjected to equal violence and brutality.

6. I do not propose today to occupy further time in the Council by giving details of the truly appalling brutalities which we know to have been committed. We have heard enough of these, more than enough. I think it would be more constructive if I were now to try to consider the future.

7. The goal to which the United Kingdom Government has consistently been working is to help, through the United Nations, in the establishment of order and stability in the Congo so that the inhabitants of that country should be united in freedom, should be free from intervention from outside and free from exploitation in the cold war. It is towards that goal that my Government will continue to work. Let me indicate the way in which my Government would hope that progress might be made, given the necessary good will on the part of all Members of the United Nations who may be concerned.

8. First, we are in favour of a united Congo. In spite of contrary tendencies, which unfortunately persist, there had recently been some slight beginning of progress, even if painfully slow, towards finding a political solution, which alone can form the basis for a united Congo. I refer to the proposed round table conference and to the efforts of the United Nations Conciliation Commission in the Congo, whose preliminary report has recently been circulated to us.^{1/} I shall have more to say about that report a little later on, but here I simply wish to make the point that even if progress sometimes has been disappointingly slow we should

avant même que les faits ne soient connus, des incitations délibérées à la haine et à la violence adressées aux populations du Congo, et des menaces d'intervention directe, en dehors du cadre de l'ONU, qui ne peuvent qu'attiser les flammes de la guerre civile. La délégation du Royaume-Uni ne saurait que condamner pareilles tentatives d'aggraver la situation, déjà mauvaise, devant laquelle nous nous trouvons.

5. Ce que nous devrions faire sans nul doute, c'est envisager l'avenir de façon constructive plutôt que de faire exploser notre indignation et notre amertume à l'égard du passé. En d'autres termes, et je reprends les paroles du représentant des Etats-Unis: "Unissons-nous pour condamner le passé, mais unissons-nous aussi pour nous tourner vers l'avenir." [934ème séance, par. 50.] Mais avant de parler de l'avenir, je dois rappeler au Conseil qu'il ne fait pas de doute que des actes de brutalité ont été commis et des traitements inhumains appliqués dans de nombreuses parties du Congo. Ce n'est pas servir la vérité, ni faciliter une solution des problèmes dont nous sommes saisis que de lancer des accusations au sujet du traitement de M. Lumumba, ou de M. Finant et leurs collègues, et d'ignorer délibérément bien d'autres violations révoltantes des droits de l'homme qui ont eu lieu dans d'autres parties du Congo. Ce n'est pas la position politique ou la faveur populaire d'un homme qui lui donne droit à un traitement humain et à la protection de la loi. S'il est juste de protester contre les violences infligées à MM. Lumumba et Finant, il est non moins juste de le faire lorsque des hommes, des femmes et des enfants qui sont peut-être moins aptes à se défendre, sont soumis aux mêmes violences et aux mêmes brutalités.

6. Je n'entends pas aujourd'hui retenir plus longtemps l'attention du Conseil en donnant des détails sur les brutalités absolument effroyables qui, nous le savons, ont été commises. Nous avons suffisamment entendu parler de ces faits, je dirai plus qu'assez. Je crois qu'il serait plus constructif de songer maintenant à l'avenir.

7. Le but que s'est toujours fixé le Gouvernement du Royaume-Uni est d'aider, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, à rétablir l'ordre et la stabilité au Congo, afin que les habitants de ce pays soient unis dans la liberté, délivrés de toute ingérence de l'étranger et assurés de ne pas être exploités dans le cadre de la guerre froide. Tel est l'objectif que mon gouvernement continuera de poursuivre. Je voudrais indiquer la façon dont le Gouvernement du Royaume-Uni espère que des progrès pourront être réalisés, à condition que tous les Etats Membres de l'ONU qui sont intéressés à ce problème fassent preuve de la bonne volonté nécessaire.

8. Tout d'abord, nous sommes partisans d'un Congo uni. Malgré des tendances contraires, qui malheureusement persistent, on constate ces derniers temps qu'il y a eu un léger progrès, même s'il est laborieux et lent, vers la recherche d'une solution politique qui est la seule base sur laquelle construire un Congo uni. Je veux parler de la conférence de la "table ronde" que l'on a proposé de réunir et des efforts de la Commission de conciliation des Nations Unies pour le Congo, dont le rapport préliminaire nous a été distribué récemment.^{1/} Je reviendrai plus tard sur ce rapport, mais je voudrais simplement souligner ici

^{1/} Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session, Annexes, agenda item 85, document A/4696.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 85 de l'ordre du jour, document A/4696.

take note with approval of any signs of progress towards constructive political solutions.

9. These beginnings are not to be dismissed as of no consequence, and we should, instead of disparaging such beginnings, encourage further progress towards finding the basis for political agreements.

10. Here I must make the point that, in the last resort, it must be for the Congolese and the Congolese alone to reach a political accord among themselves. I realize that recent events have, as I said this morning, made a reconciliation agreement much more difficult. But much as we may regret these events, unless it is recognized inside and outside the Congo that the Congolese people and their leaders alone are competent to decide on the political structure and future of their State and to choose their own leaders, there can be no real progress. No external power, not even the United Nations, can do this for them. All the United Nations can and should do is to encourage and help the Congolese to the best of their ability. My delegation believes that the United Nations must continue to try to do this in spite of all the setbacks which have occurred.

11. Then, secondly, there is the question of outside intervention. My delegation does not understand why certain speakers seem to approve of intervention by some Powers and not by others. In the opinion of my Government, all foreign military intervention, whether by personnel, by war "matériel" or by money, is equally to be condemned, from whatever quarter it comes.

12. Thirdly, there is the question of assisting the Republic of the Congo to create those conditions of order and stability which are obviously necessary if peace and prosperity are to be firmly based. As to this, it seems to my delegation that it is indeed the duty of the United Nations to assist in the reorganization of the Congolese army, which never had an opportunity to be trained for its present and future national responsibilities. All that I would stress here is that my Government does not think that there should be any question of forcing any measure upon the Congo, whether in regard to the reorganization of the armed forces, or in any other field. The true role of the United Nations—and I emphasize this—the true role of the United Nations is to help the Congolese to solve their own problems.

13. I wish now to say something about the preliminary report of the Conciliation Commission to which reference has been made by a number of speakers and which has now been circulated to the members of the Security Council. Some remarks were made at this table on 17 February which seemed to belittle the importance of this report, and I note that the Advisory Committee has drawn our attention to the fact that this is merely a preliminary report and does not necessarily reflect the views of governments. Of course, I fully accept this latter point and I must say for my part that the United Kingdom Government has not had time to study the report itself, and I am not in a position today to state a considered view upon it.

14. At the same time, it seems to me that this is a document of which the Security Council should not fail

que, même si les progrès ont parfois été d'une lenteur décourageante, nous devrions noter avec satisfaction tout signe qui indique que le pays s'avance vers des solutions politiques constructives.

9. Il ne faut pas écarter ces débuts comme s'ils étaient sans importance et, au lieu d'en déprécier la valeur, nous devrions encourager tout nouvel effort pour trouver la base d'accords politiques.

10. Je dois dire ici qu'en dernière analyse, c'est aux Congolais, et aux Congolais seuls, qu'il incombe d'aboutir à un accord politique entre eux. Je me rends compte que les récents événements, comme je l'ai dit ce matin, rendent beaucoup plus difficile un accord de réconciliation. Mais, autant que nous puissions déplorer ces événements, il ne peut y avoir de progrès réel si l'on ne reconnaît pas, dans le Congo et hors du Congo, que seuls le peuple congolais et ses dirigeants ont compétence pour décider de la structure et de l'avenir politiques de leur Etat et pour choisir leurs propres dirigeants. Aucune puissance extérieure, et même pas l'Organisation des Nations Unies, ne peut s'acquitter de cette tâche à la place des Congolais. Tout ce que peuvent et doivent faire les Nations Unies c'est encourager et aider les Congolais de leur mieux. Ma délégation estime que les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts dans cette voie, malgré toutes les traverses qu'elles ont essayées.

11. En second lieu, se pose la question de l'intervention extérieure. Ma délégation ne comprend pas pourquoi certains orateurs semblent approuver l'intervention de certaines puissances mais pas d'autres. De l'avis de mon gouvernement, toute intervention militaire étrangère, que ce soit l'envoi de personnel, de matériel de guerre ou d'argent, est également condamnable, d'où qu'elle vienne.

12. En troisième lieu, il s'agit d'aider la République du Congo à créer les conditions d'ordre et de stabilité qui sont évidemment nécessaires si l'on veut établir solidement la paix et la prospérité. Sur ce point, ma délégation estime qu'il est nettement du devoir des Nations Unies d'aider à réorganiser l'armée congolaise qui n'a jamais eu la possibilité d'être formée pour faire face à ses responsabilités nationales présentes et futures. Ce sur quoi je voudrais insister ici, c'est que mon gouvernement ne pense pas qu'il puisse être question d'imposer une mesure quelconque au Congo, qu'il s'agisse de la réorganisation de ses forces armées ou de tout autre mesure. Le vrai rôle des Nations Unies, je tiens à le souligner, est d'aider les Congolais à résoudre leurs propres problèmes.

13. Je voudrais maintenant dire quelques mots du rapport préliminaire de la Commission de conciliation auquel un certain nombre d'orateurs ont fait allusion et qui a maintenant été distribué aux membres du Conseil de sécurité. Certaines remarques qui ont été faites autour de cette table le 17 février ont semblé minimiser l'importance de ce rapport et je note que le Comité consultatif a attiré notre attention sur le fait qu'il ne s'agit là que d'un rapport préliminaire qui ne reflète pas nécessairement le point de vue des gouvernements. Il va de soi que j'accepte ce dernier point sans réserve et je dois dire pour ma part que le Gouvernement du Royaume-Uni n'a pas encore eu le temps d'étudier le rapport lui-même et que je ne suis pas en mesure aujourd'hui de donner une opinion mûrement réfléchie à son sujet.

14. Toutefois, il me semble que c'est là un document dont le Conseil de sécurité ne peut manquer de tenir

to take account. The arrival of this new report is an important new development, for the report is, as I think will be generally agreed, constructive both in tone and substance. This, in the opinion of my delegation, is the right approach to the affairs of the Congo. For surely the fact of the matter is that, in this appallingly complicated situation, there is no panacea. It is rather a question of looking for ways and means by which the United Nations may help the Congolese towards the settlement of their problems. The main steps which seem to my Government to be desirable are, first, to offer the Congolese Government the full assistance of the United Nations in reorganizing and retraining the Congolese armed forces; secondly, to instruct the United Nations representatives to continue to give encouragement to political reconciliation and a return to normal constitutional processes, both legislative and judicial; and lastly, to ensure that the United Nations does effectively interdict foreign interference and insulate the Congo from cold war policies.

15. These are, it seems to us, the steps which should now be taken by the United Nations in working towards a solution of the problems of the Congo.

16. Now, against this background, it will be readily understood that my delegation cannot for one moment accept the terms of the draft resolution proposed by the representative of the Soviet Union [S/4706]. I do not wish to waste the time of the Council in criticizing this draft resolution which, if carried out, would have a wholly deplorable, may I say reactionary, effect upon the situation in the Congo.

17. The draft resolution put forward by Ceylon, Liberia and the United Arab Republic [S/4722] is, I am glad to say, of a very different character. Many of the considerations in the minds of its authors are similar to those which I have already suggested in my statement. But I am sure that the sponsors of the draft resolution will understand that my delegation has some reservations about the text.

18. In the first place, as I have already said, we must always have in mind that the true role of the United Nations is to help the Congolese to solve their own problems. My delegation is therefore extremely glad to see the fourth preambular paragraph of part B of the draft resolution which states that: "... the solution of the problem of the Congo lies in the hands of the Congolese people themselves without any interference from outside ...".

19. My delegation could not agree that any part of the draft resolution before us, if adopted, could be interpreted to derogate from this principle. In particular, I would draw attention to part A, operative paragraphs 1 and 4, and part B, operative paragraph 2. Each of these paragraphs, if taken in isolation, could, it seems to me, mean that the United Nations would take action in the Congo by force without appropriate consultation with the representatives of the Congolese people. This interpretation would, in the opinion of my delegation, be extremely dangerous.

20. However, my understanding, like that of the representative of the United States whom we heard at the last meeting, is that under part A, operative paragraph 1, there will be no question of using force until agreement has been sought by negotiation, conciliation and other peaceful measures. A similar reservation was

compte; ce rapport est un élément nouveau et important, car — et je pense que c'est l'opinion générale — il est constructif à la fois dans son ton et dans son fond. De l'avis de ma délégation, c'est là la bonne façon d'envisager les affaires du Congo. Car personne ne contestera que cette situation est effroyablement compliquée et qu'il n'y a pas de panacée. Il s'agit plutôt de trouver les méthodes par lesquelles les Nations Unies peuvent aider les Congolais à régler leurs problèmes. Les principales mesures que mon gouvernement juge souhaitables sont, d'abord, d'offrir au Gouvernement congolais l'assistance entière de l'ONU pour réorganiser et réentraîner les forces armées congolaises; ensuite de donner instruction aux représentants des Nations Unies de continuer à encourager la réconciliation politique et un retour aux procédures constitutionnelles normales, tant législatives que judiciaires; enfin, de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies interdise efficacement l'intervention étrangère et isolent le Congo de la politique de la guerre froide.

15. Voilà, nous semble-t-il, les mesures qui devraient être prises par les Nations Unies en vue d'arriver à une solution des problèmes du Congo.

16. Ceci dit, on comprendra aisément que ma délégation ne peut absolument pas accepter les termes du projet de résolution soumis par le représentant de l'Union soviétique [S/4706]. Je ne veux pas perdre le temps du Conseil en critiquant ce projet de résolution qui, s'il était adopté, aurait un effet absolument déplorable, je pourrais dire réactionnaire, sur la situation au Congo.

17. Le projet de résolution soumis par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie [S/4722] est, je suis heureux de le dire, d'un caractère très différent. Bien des idées de ses auteurs sont analogues à celles que j'ai exposées dans ma déclaration. Mais je suis certain que les auteurs du projet de résolution comprendront que ma délégation a quelques réserves à faire sur le texte.

18. En premier lieu, comme je l'ai déjà dit, nous devons toujours nous souvenir que le rôle véritable des Nations Unies est d'aider les Congolais à résoudre leurs propres problèmes. Ma délégation est donc très heureuse de lire le quatrième considérant de la partie B du projet de résolution où il est dit: "... la solution du problème du Congo est entre les mains du peuple congolais lui-même, à l'abri de toute ingérence de l'extérieur...".

19. Ma délégation ne pourrait accepter qu'une partie quelconque du projet de résolution dont nous sommes saisis, s'il était adopté, puisse être interprétée comme dérogeant à ce principe. Je voudrais, en particulier, attirer l'attention du Conseil sur les paragraphes 1 à 4 du dispositif de la partie A et sur le paragraphe 2 de la partie B. Chacun de ces paragraphes, pris isolément, pourrait, me semble-t-il, signifier que l'Organisation des Nations Unies pourrait agir au Congo par la force sans avoir au préalable engagé des consultations appropriées avec les représentants du peuple congolais. De l'avis de ma délégation, cette interprétation serait extrêmement dangereuse.

20. Comme le représentant des Etats-Unis que nous avons entendu à la dernière séance, je comprends qu'aux termes du paragraphe 1 de la partie A, il ne saurait être question d'utiliser la force tant qu'un accord n'a pas été recherché par la négociation, la conciliation ou d'autres moyens pacifiques. Le repré-

made by the representative of Turkey. This interpretation is, as my colleagues pointed out, supported by the reference in the draft resolution to previous resolutions of the Security Council and the General Assembly, which all establish the principles of consultation and impartiality and emphasize that the mission of the United Nations is to assist in the maintenance of law and order and to safeguard the unity, territorial integrity and political independence of the Congo. It is in the light of these provisions of earlier resolutions that we should interpret the operative paragraphs of both parts of the draft resolution.

21. Specifically as regards paragraph 1 of part A, I must explain that the interpretation which my delegation puts upon the words at the end of that paragraph, namely "and the use of force, if necessary, in the last resort", is that force will only be used by the United Nations to prevent a clash between hostile Congolese troops. There can be no question of empowering the United Nations to use its forces to impose a political settlement.

22. The representative of the United States has proposed an amendment to operative paragraph 3 of part A of the draft resolution in order to cover the question of interdicting all aid for military purposes, direct or indirect, other than through the United Nations. In the opinion of my delegation this proposed amendment would be an improvement on the draft resolution as it stands at present.

23. I have noted also what the representative of the United States has said about the position of the Secretary-General to the effect that operative paragraph 1 of part A should be interpreted to mean that the Secretary-General should implement the resolution. I fully agree with this interpretation, and indeed I cannot see that this paragraph is open to any other interpretation. The views of my delegation about the position of the Secretary-General are far too well known and I do not need to repeat them here.

24. In the light of these interpretations I am able to say now that my delegation will vote in favour of the draft resolution S/4722, sponsored jointly by Ceylon, Liberia and the United Arab Republic.

25. Our debate has been long and charged with emotion. Can we not now lay aside our partisan feelings, can we not now think only of the good of the Congolese people, can we not now, in the light of the explanations which have been made, join together in approving this draft resolution?

26. In my capacity as PRESIDENT, may I add that, there being no further speakers on my list, the Council will now proceed to vote on the draft resolutions which are before it.

27. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, I was informed by the Secretariat that there were two more speakers on the list; I therefore did not ask for the floor, and am ready to give way to the speakers on the list. If there are none, I should like to speak.

28. The PRESIDENT: I was just on the point of explaining to the Council that, although we were about to proceed to the voting, there were three or four mem-

sentant de la Turquie a fait la même réserve. Comme l'ont souligné mes collègues, cette interprétation est confirmée par le fait que dans le projet de résolution il est fait mention de résolutions antérieures du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui toutes fixent les principes de la consultation et de l'impartialité et qui soulignent que la mission des Nations Unies est d'aider au maintien de l'ordre public et de sauvegarder l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo. C'est à la lumière de ces dispositions des résolutions précédentes que nous interprétons les paragraphes des dispositifs des deux sections de ce projet.

21. En ce qui concerne en particulier le paragraphe 1 de la partie A, je tiens à indiquer que l'interprétation que donne ma délégation aux derniers mots de ce paragraphe — "et le recours à la force, si besoin est, en dernier ressort" — est que les Nations Unies n'auront recours à la force que pour prévenir des heurts entre troupes congolaises hostiles. Il ne saurait être question de donner à l'ONU le pouvoir d'utiliser les forces dont elle dispose pour imposer une solution politique.

22. Le représentant des Etats-Unis a proposé un amendement au paragraphe 3 du dispositif de la partie A afin de traiter la question de l'interdiction de toute aide directe ou indirecte à des fins militaires, autre que celle fournie par l'intermédiaire des Nations Unies. De l'avis de ma délégation, l'amendement proposé améliorerait le texte actuel du projet de résolution.

23. J'ai noté également ce qu'a déclaré le représentant des Etats-Unis à propos de la position du Secrétaire général, à l'effet que le paragraphe 1 de la partie A devrait être interprété comme signifiant que c'est le Secrétaire général qui doit mettre en œuvre cette résolution. J'appuie entièrement cette interprétation; en fait, je ne vois pas comment on pourrait interpréter ce paragraphe autrement. Les vues de ma délégation sur la position du Secrétaire général sont trop connues pour qu'il soit nécessaire que je les répète ici.

24. Compte tenu de ces interprétations, je suis en mesure de déclarer maintenant que ma délégation votera en faveur du projet de résolution S/4722 présenté conjointement par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie.

25. Nos débats ont été longs et passionnés. Ne pourrions-nous pas maintenant faire abstraction de nos sentiments partisans et, à la lumière des explications qui nous ont été données, nous unir pour adopter ce projet de résolution?

26. En ma qualité de PRESIDENT, j'ajoute qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits. Le Conseil va maintenant passer au vote sur les projets de résolution dont il est saisi.

27. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, le Secrétariat m'a informé qu'il restait deux orateurs inscrits; je me suis donc abstenu de demander la parole et je suis prêt à céder la place à ceux qui sont inscrits. Mais si personne ne veut intervenir, j'aimerais bien le faire.

28. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'allais précisément expliquer au Conseil que, bien que nous soyons sur le point de passer au vote, trois ou quatre

bers of the Council who had asked to explain their votes before actually voting, and I was going to call on them in order before the voting took place.

29. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, if any representatives wish to explain their vote, I am ready to yield the floor to them, because I shall also explain my vote.

30. The PRESIDENT: As I have explained to the representative of the Soviet Union, I have at the moment the names of three representatives on my list who wish to speak in explanation of vote before we turn to the voting on the first draft resolution. If the representative of the Soviet Union wishes to speak before the voting on the first resolution, he will be the fourth representative to do so. I call now on the representative of Chile in explanation of vote.

31. Mr. SCHWEITZER (Chile) (translated from Spanish): The Chilean delegation wishes to explain the vote it will cast at the end of this debate. The lengthy discussion that has been going on in the Security Council has saddened us both by the intemperate language used and by the apparently irreconcilable conflict of views. The draft resolutions before us and many of the statements in the debate provide examples of this intemperate language and conflict of views. We are none the less somewhat comforted by the apparently general sentiment in favour of condemning the crimes that have been committed and ordering an investigation to determine the persons responsible and the means for punishing them. The Security Council must now exercise its powers with the greatest calm.

32. The draft resolution submitted by the Soviet Union [S/4706] proposes, in an intemperate and unacceptable manner, that we should dismiss the Secretary-General, that the United Nations Operation in the Congo should be discontinued within one month, that the actions of Belgium should be condemned and that sanctions should be applied to Belgium as to an aggressor, while, at the same time, it enjoins the United Nations Force to disarm and to arrest certain persons.

33. We welcome the explanation given by the Soviet representative regarding the withdrawal of the United Nations Force because it implies his acceptance of the essential aims that must first be achieved. We cannot support the Soviet draft resolution, however, because we feel it to be exaggerated and unfair.

34. The draft resolution submitted by Ceylon, Liberia and the United Arab Republic [S/4722] is a commendable effort, on which we congratulate the sponsors. We must admit that it does not satisfy us and that we do not understand the deliberate avoidance of any reference to the Secretary-General. He is not even mentioned, and yet he has provided us with valuable information and ideas, and we should be doing less than our duty if we did not consider it carefully. We agree that the previous resolutions of the Council and the General Assembly should be expressly reaffirmed, for this remedies many defects in the draft resolution. We agree with the impartial investigation it proposes, and we consider very pertinent the recommendations it contains regarding the need to prevent imminent civil war and regarding the withdrawal of military personnel not under the United Nations Command and the need to prevent the departure of military personnel for the Congo from other countries.

délégations avaient demandé à expliquer leur vote avant le scrutin, et j'allais leur donner la parole avant le vote.

29. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, si certains membres du Conseil désirent expliquer leur vote, je suis prêt à leur céder la parole car j'essuie, moi aussi, pouvoir expliquer mon vote.

30. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Comme je l'ai déjà indiqué au représentant de l'Union soviétique, trois orateurs sont inscrits pour le moment pour expliquer leur vote avant que n'ait lieu le scrutin sur le premier projet de résolution. Si le représentant de l'Union soviétique veut prendre la parole avant le vote sur le premier projet de résolution, il sera le quatrième orateur inscrit. Je donne la parole au représentant du Chili pour une explication de vote.

31. M. SCHWEITZER (Chili) [traduit de l'espagnol]: La délégation du Chili désire expliquer le vote qu'elle émettra au terme de ce débat. La longue discussion qui vient d'avoir lieu au Conseil de sécurité nous inquiète, tant à cause de sa violence que des oppositions apparemment irréductibles qu'elle a fait apparaître. Les projets de résolution dont nous sommes saisis, et beaucoup de déclarations que nous avons entendues, témoignent de ce manque de retenue et de ce désaccord. Néanmoins, nous nous rassurons quelque peu en constatant que les membres du Conseil s'accordent à condamner les crimes qui ont été commis et à ordonner l'ouverture de l'enquête indispensable pour identifier les coupables et permettre leur châtiment. Et le Conseil doit remplir ces attributions en toute sérénité.

32. Le projet de résolution de l'Union soviétique [S/4706] propose, en des termes excessifs et inacceptables, de destituer le Secrétaire général, de mettre fin, dans un délai d'un mois, à l'opération des Nations Unies au Congo, de condamner la Belgique et de lui appliquer des sanctions en tant qu'agresseur, en même temps que de mettre en demeure la Force des Nations Unies de désarmer les unités militaires et de procéder à des arrestations.

33. Nous nous félicitons des explications que le représentant de l'Union soviétique nous a données au sujet du retrait de la Force des Nations Unies, car, en le faisant, il a admis implicitement quels étaient les buts essentiels qu'elle devait atteindre avant de quitter le Congo. Nous ne sommes cependant pas disposés à appuyer ce projet de résolution, car nous le considérons excessif et injuste.

34. Le projet de résolution présenté par les délégations de Ceylan, du Libéria et de la République arabe unie [S/4722] constitue une initiative louable et nous en remercions ses auteurs. Avouons qu'il ne nous satisfait pas, et que nous ne comprenons pas pourquoi il omet délibérément de mentionner le Secrétaire général, alors qu'il nous a donné des renseignements et des idées que nous ne pouvons manquer d'analyser avec soin. Nous sommes d'accord également pour demander l'ouverture d'une enquête impartiale, et estimons judicieuses les recommandations formulées en vue d'éviter la guerre civile imminente et d'assurer le retrait du personnel militaire ne relevant pas du Commandement des Nations Unies et d'empêcher l'arrivée de personnel militaire venu de l'extérieur.

35. On the other hand, we do not feel it advisable to provide for the use of force, as this is contrary to the Charter and to the objectives of the operation that has been undertaken. We also feel that the appeal to States contained in part A, operative paragraph 3, is not full or broad enough; it seems to be limited in scope, as it makes no reference to war "matériel". Nevertheless, these are weaknesses which the Liberian representative's explanation to some extent made up for and which, in any event, a proper interpretation of the existing agreements, which it reaffirms and recalls for the benefit of all States, would offset. On the other hand, we should be happier if the United States amendment to that paragraph, proposed at the last meeting, was adopted.

36. We have the greatest doubts about part B. Operative paragraphs 1 and 2 would represent interference contrary to the Charter if it were not for the fact that the Congo is now disorganized and divided, and that, in consideration of the tragic plight of a country which has asked for assistance to restore peace and order and to defend its unity, territorial integrity and political independence, our aim—as stated in the preamble to part B—of preventing interference from outside and our appeal for conciliation make up for the shortcomings to which we referred.

37. Although the draft resolution urges the convening of the Parliament, this is not made mandatory any more than is the reorganization of the Congolese armed forces. It will be necessary to negotiate and conciliate for that purpose; the greatest caution must be exercised, and no effort must be spared.

38. We also note that there is not the slightest reference to the civilian aspects of the United Nations operation in providing the assistance requested by the Congo. This type of assistance must be intensified to the maximum extent of the Organization's capabilities.

39. We concur in the explanations and interpretations already given by other Council members, and I am referring here to the United States, Turkey and the United Kingdom. Hence, in order to prevent the United Nations from being discredited and rendered ineffective, we prefer, like Caesar, to vote, in spite of everything, for the draft resolution that can save the Congo from chaos and disintegration, and mankind from the increasing peril in which, if the Congo was not saved, it would be involved.

40. My delegation further supports the three-Power draft resolution [S/4733/Rev.1], which is particularly satisfactory in its revised form, for the sponsors have much improved it by making it more forceful and objective. We support it on the ground that it is a draft resolution resulting from an emergency situation which requires an immediate decision by the Security Council. We have always believed that this body has not merely political but also moral authority and that its action must be felt throughout the world wherever human rights are trampled underfoot.

41. The draft resolution to which we are referring is in complete harmony with the principles of the Uni-

35. Par contre, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de prévoir un recours à la force qui serait contraire aux dispositions de la Charte et au but fondamental de l'opération entreprise. De même, nous ne considérons pas que la requête adressée aux divers Etats au paragraphe 3 de la partie A aille aussi loin qu'il conviendrait, car, à ce qu'il nous semble, ce paragraphe ne fait pas mention du matériel militaire. Ce sont cependant là des lacunes que le représentant du Libéria a comblées pour une large part dans l'exposé qu'il nous a présenté et qui, de toute façon, le seraient grâce à l'interprétation appropriée des accords en vigueur que le texte réaffirme et rappelle à la mémoire de tous les Etats. Mais nous préférons cependant que le Conseil approuve l'amendement proposé à la dernière séance par la délégation des Etats-Unis.

36. C'est la partie B du projet de résolution qui, en ce qui nous concerne, appelle le plus de réserves. Les paragraphes 1 et 2 du dispositif sembleraient entraîner une intervention dans les affaires intérieures du Congo contraire à la Charte si — nous ne pouvons l'oublier — le Congo ne se trouvait divisé et désorganisé et si, face à la situation tragique d'un pays qui a demandé assistance pour rétablir la paix et l'ordre et défendre son intégrité territoriale et son indépendance politique, notre but — qui est, ainsi que l'indique le préambule, d'éviter toute intervention isolée ou unilatérale — et notre appel à la conciliation ne palliaient ces insuffisances.

37. Le texte réclame la convocation du Parlement, mais sans l'ordonner, pas plus qu'il n'ordonne la réorganisation des forces armées congolaises. Il faudra négocier et faire œuvre de conciliation, en usant de la plus grande circonspection et en n'épargnant aucun effort pour réussir.

38. Nous regrettons également que le texte ne contienne aucune mention du travail accompli par l'ONU dans le domaine civil pour lequel le Congo avait sollicité son assistance. Il est certain que nous devons intensifier cette assistance et la porter à la limite de ses possibilités.

39. Nous faisons nôtres les explications et les interprétations que d'autres membres du Conseil ont déjà données au sujet de ce projet; je pense en particulier aux déclarations des représentants des Etats-Unis, de la Turquie et du Royaume-Uni. Sur la base de ces éclaircissements, et en vue d'éviter que l'Organisation des Nations Unies ne tombe dans le discrédit et ne soit taxée d'inefficacité, nous préférons malgré tout, à l'instar de César, voter en faveur d'un projet de résolution qui peut sauver le Congo du chaos et de la désintégration et épargner à l'humanité les dangers croissants qui la menaceraient s'il en allait autrement.

40. Enfin, ma délégation désire indiquer qu'elle peut donner son appui au projet de résolution des trois puissances [S/4733/Rev.1], et ce surtout depuis que ses auteurs lui ont apporté des amendements grâce auxquels il a gagné en force et en objectivité. Nous l'acceptons dans l'idée qu'il s'agit d'un projet de résolution dicté par l'état d'urgence qui appelle une décision immédiate du Conseil. Nous avons toujours pensé que le Conseil de sécurité possède non seulement une autorité politique, mais aussi une autorité morale et que son action doit s'étendre à toutes régions du monde où les droits de l'homme sont foulés aux pieds.

41. Le projet de résolution dont je parle est absolument conforme à l'esprit de la Déclaration universelle

versal Declaration of Human Rights and will certainly be a most valuable addition to international jurisprudence in this field. Its adoption will have a calming effect on world public opinion, which is closely following our deliberations and demanding that we should act promptly, impartially and effectively. We dare to plead that this draft resolution will be adopted unanimously, and that our reservations and our differences will be forgotten, so that we can show the world that the Council is capable of adopting a determined and consistent course of action when human rights and fundamental freedoms are imperilled.

42. Mr. BERARD (France) (translated from French): The Council is aware of the attitude of reserve adopted by my delegation since the beginning of the Congo crisis and of how we have accordingly voted. French public opinion reacted with feeling and indignation at the news of the disappearance of Mr. Lumumba and his companions and, more recently, of six other leading Congolese figures. The French Government is in favour of an investigation being held to establish the precise circumstances. We recall that from the very beginning of the Congo crisis we have unceasingly urged that every measure should be taken to ensure that the human rights and fundamental freedoms of all the inhabitants of the Congo were respected. In the same way we believe that the task of justice and humanity which has been proposed to us and which we should adopt as our own cannot be carried out in any partisan spirit and must, if it is to have its full value, serve all political leaders and all the inhabitants of the Congo without distinction.

43. My Government continues to appeal to all States to refrain from furnishing, directly or indirectly, any arms or other war "matériel", any personnel or any other type of military assistance to the Congo.

44. My Government insists that it is for the Congolese people to decide their own destiny. We have unceasingly advocated respect for the unity and territorial integrity of the Congo, the re-establishment of order and constitutional legality, and the restoration of discipline within the Armée nationale congolaise. But we are at the same time convinced that any measures taken in the Congo must scrupulously respect the sovereignty of that independent State, and that any other attitude—which would in any event be contrary to the Charter—would be likely to set a dangerous precedent, particularly in the case of the newly independent States. We would also recall that, whatever the circumstances may be, the present President of the Congo is the only legitimate authority in the country who has been recognized as such by our Organization and that the decision taken in this regard by the United Nations must be respected. My delegation endorses what has been said on this subject by the representatives of the United Kingdom and the United States. My Government notes that the preliminary report of the Conciliation Commission sent to the Congo by the decision of the United Nations takes note of the efforts at present being made by Mr. Iléo, the Prime Minister, to broaden his Cabinet and thus recognizes the legality of his Government. It is highly desirable that the United Nations should help the lawful authorities of the Congo to reorganize the armed forces and to restore order within the country, but it is clear that nothing can be done without their co-operation. It is also for those authorities to convene the Parliament and to take the necessary steps, which we hope will be both prompt and

des droits de l'homme; je suis convaincu qu'il deviendra un document de grande valeur dans la jurisprudence internationale en la matière. L'adoption de ce projet de résolution tranquilliserait l'opinion publique mondiale qui suit nos délibérations avec la plus grande attention et nous demande d'agir avec rapidité, impartialité et efficacité. Nous n'hésitons pas à demander que ce projet de résolution soit adopté à l'unanimité. Oublions nos réserves et nos divergences de vues, afin que le monde entier se rende compte que le Conseil est capable d'esprit de concorde et de décision lorsque les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont en danger.

42. M. BERARD (France): Le Conseil connaît l'attitude de réserve qu'a adoptée ma délégation depuis le début de l'affaire congolaise et les votes qu'elle a émis en conséquence. C'est avec émotion et indignation que l'opinion française a appris la disparition de M. Lumumba et de ses compagnons et, plus récemment, celle de six autres personnalités congolaises. Le Gouvernement français se déclare favorable à une enquête qui permette d'en établir avec exactitude les circonstances. Il rappelle que, depuis le début de la crise congolaise, il n'a cessé de demander instamment que toutes mesures soient prises pour assurer pour tous les habitants du Congo le respect des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales. Dans le même esprit, il estime que la tâche de justice et d'humanité qui nous est proposée et qui doit être la nôtre ne saurait être partisane et, pour avoir toute sa valeur, doit profiter à tous les hommes politiques et à tous les habitants du Congo.

43. Mon gouvernement continue de demander que tous les Etats s'abstiennent de fournir, directement ou indirectement, au Congo des armes ou tout autre matériel de guerre, du personnel ou toute autre assistance militaire.

44. Mon gouvernement souligne qu'il appartient au peuple congolais de décider lui-même de son destin. Il a sans cesse réclamé le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Congo, le rétablissement de l'ordre et de la légalité constitutionnelle et la restauration de la discipline dans l'armée nationale congolaise. Mais il est en même temps persuadé que les mesures à prendre au Congo doivent respecter scrupuleusement la souveraineté de cet Etat indépendant et que toute autre attitude, qui serait d'ailleurs contraire à la Charte, risquerait de créer un précédent dangereux, en particulier pour les nouveaux Etats. Il rappelle également que, quelles que soient les circonstances, le Président actuel du Congo est la seule autorité légitime du pays qui ait été reconnue comme telle par notre organisation et que la décision prise à cet égard par les Nations Unies doit être respectée. Ma délégation s'associe à ce qui a été dit à ce sujet par les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Mon gouvernement relève que le rapport préliminaire de la Commission de conciliation, dont l'envoi sur place avait été décidé par les Nations Unies, fait état des efforts actuellement entrepris par le Premier Ministre, M. Iléo, pour élargir son cabinet, reconnaissant ainsi la légalité de son gouvernement. Il est vivement souhaitable que l'Organisation des Nations Unies aide les autorités légitimes à réorganiser les forces armées du Congo et à restaurer l'ordre intérieur. Mais rien évidemment ne saurait être fait sans leur concours. C'est également à ces autorités qu'il appartiendra de convoquer le Parlement et qu'il revient de prendre les mesures de conciliation qui

effective, towards conciliation.

45. There also lies the path of wisdom, for the experience of recent months has shown us the difficulties encountered by the United Nations in carrying out the task which has been entrusted to it and which can in no case be brought to a successful conclusion without the prompt, active and sincere co-operation of the lawful authorities.

46. My Government has also duly noted the stand taken here by the representatives of a large number of African countries which are more directly concerned in this matter than many others and whose only desire is to work for the restoration of peace and concord in a country which is dear to them. These representatives have expressed their opposition to any solution of the Congo crisis which might be forced upon the lawful authorities and have constantly expressed the hope that their leaders be given time to work together with their Congolese brethren in drawing up a plan for settling the present crisis.

47. These are the various considerations by which my delegation will be guided in voting on the draft resolutions before us.

48. Mr. TSIANG (China): In view of the lateness of the hour, and in view of the fact that I have intervened several times before in this debate, I shall be extremely brief.

49. First of all, my delegation cannot accept the draft resolution proposed by the Soviet Union [S/4706]. That draft resolution calls for the dismissal of the Secretary-General. It calls for ending the United Nations operation in the Congo within one month. On both those counts my delegation is opposed. We consider the draft resolution purely destructive.

50. Now let me turn to the three-Power draft resolution [S/4722]. That draft resolution is constructive. It has certain defects, but it is moving in the right direction. I regret that it does not reflect as fully as it should the sentiments and suggestions of the States members of the Brazzaville Conference.^{2/} On 16 February [936th meeting] the representative of Madagascar read to us extensive extracts from the communiqué of that Conference. I was deeply impressed by the thoughtfulness of the suggestions of that Conference. The manifestly fraternal and disinterested feelings of the participants in the Conference should recommend their suggestions to a more serious consideration by the Security Council.

51. Secondly, this draft resolution has certain ambiguities, and we might even say inconsistencies. However, if we had more time or if we thought it worthwhile to take more time, we might get a more perfect resolution. But time is pressing, and I do not wish to delay this Council by suggesting amendments of this kind or that kind.

52. Thirdly, the situation in the Congo is extremely complicated. It is easy to criticize a draft resolution proposed by somebody else, but if I were to produce a draft resolution it might meet with even more criticism than this one before us.

s'imposent et que nous souhaitons promptes et efficaces.

45. Tel est également le langage de la sagesse car l'expérience des mois écoulés nous a montré les difficultés qu'a rencontrées l'Organisation des Nations Unies à réaliser la tâche qui lui a été confiée et qui ne saurait être conduite à bien sans le concours des autorités légitimes, concours qui ne saurait manquer d'être empressé, actif et sincère.

46. Mon gouvernement a enfin pris bonne note de la position adoptée ici par les représentants d'un nombre important de pays africains que cette affaire concerne plus directement que bien d'autres et dont le seul souci est de travailler au rétablissement de la paix et de la concorde dans un pays qui leur est cher. Ces représentants se sont élevés contre toute solution de la crise congolaise qui serait imposée aux autorités légitimes et ont exprimé avec insistance le vœu que le temps soit laissé à leurs dirigeants d'élaborer avec leurs frères congolais un plan de règlement de la crise actuelle.

47. C'est de ces diverses considérations que s'inspirera ma délégation dans les votes qui vont intervenir.

48. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Etant donné l'heure avancée et comme je suis déjà intervenu à diverses reprises au cours de ces débats, je vais être très bref.

49. Tout d'abord, ma délégation ne saurait accepter le projet de résolution de l'Union soviétique [S/4706]. D'une part, ce texte demande la destitution du Secrétaire général; d'autre part, il demande qu'il soit mis fin à l'opération des Nations Unies au Congo dans un délai d'un mois. Pour ces deux raisons, ma délégation votera contre ce projet de résolution qui a un caractère purement destructif.

50. Je passe maintenant au projet de résolution commun présenté par trois délégations [S/4722]. Ce projet-là est constructif. Il présente certains défauts, mais il est orienté dans la bonne direction. Je regrette qu'il ne tienne pas suffisamment compte des sentiments et des suggestions des Etats membres de la Conférence de Brazzaville^{2/}. Le 16 février [936ème séance], le représentant de la République malgache nous a lu ici de longs extraits du communiqué de cette conférence et j'ai été profondément impressionné par la prudence des suggestions qui y ont été avancées. Les sentiments manifestement fraternels et désintéressés des participants à cette conférence devraient valoir à leurs suggestions un examen plus attentif de la part du Conseil de sécurité.

51. Deuxièmement, ce projet de résolution comporte certaines ambiguïtés, on peut même dire certaines contradictions. Si nous avions davantage de temps ou si nous estimions qu'il faut y consacrer davantage de temps, nous pourrions rédiger une résolution plus parfaite. Mais le temps presse et je ne veux pas retarder le Conseil en suggérant tel ou tel amendement.

52. Enfin, la situation au Congo est extrêmement complexe. Il est facile de critiquer un projet de résolution présenté par autrui, mais peut-être que celui que nous pourrions nous-mêmes présenter provoquerait davantage de critiques encore.

^{2/} Political Conference of African States and Madagascar, held at Brazzaville from 15 to 19 December 1960.

^{2/} Conférence politique des Etats africains et malgache, tenue à Brazzaville du 15 au 19 décembre 1960.

53. I am glad today to have heard the interpretations put on this draft resolution, particularly on operative paragraph 1 in part A which the representatives of Turkey, the United States and the United Kingdom made in the course of their interventions. I share their interpretations, and it is in that light that I also interpret this paragraph. In regard to paragraph 3 of the operative part, my delegation also attaches a great deal of importance to the prevention of the furnishing of military "matériel", not only military personnel.

54. Finally, in regard to part B of this draft resolution, operative paragraph 1 reads: "Urges the convening of the Parliament". The draft resolution does not say whom it urges. It urges the convening of Parliament. I take it that the Secretary-General could not convene the Parliament in a Member State. I am sure that the Special Representative of the Secretary-General in the Congo could not do that, and I am sure that the commander of the United Nations Force in the Congo could not suddenly convene the Parliament. So it is my understanding that this paragraph really means that the Secretary-General should urge the Government of the Republic of the Congo to convene the Parliament because that is the only procedure possible.

55. Then in operative paragraph 2 of this part, we see the following: "Urges that Congolese armed units and personnel should be reorganized". This again is in the passive. Who is to do the reorganizing? I take it that the Secretary-General should urge the Government of the Republic of the Congo to have its armed forces reorganized. That is the only procedure possible, and that is the only procedure consistent with the Charter and with our previous resolutions.

56. With these understandings and making these allowances, my delegation will vote for this draft resolution.

57. Mr. BENITES VINUEZA (Ecuador) (translated from Spanish): My delegation does not feel that it needs to justify its vote by a pointless repetition of certain concepts. To be brief, at the present juncture, is to co-operate in a positive way. Therefore, I shall merely recall that the views already expressed by my delegation are similar to those to be found in the draft resolution submitted by Ceylon, Liberia and the United Arab Republic [S/4722]. I only wish to state that my delegation is voting for that draft resolution on the understanding that it is to be interpreted in the manner explained by the representative of Liberia and in conformity with the views expressed by the representatives of the United Kingdom, the United States and Turkey.

58. My delegation reserves the right to speak on the second draft resolution submitted by the same delegations [S/4733/Rev.1] if it sees fit to do so.

59. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, I should first like to say a few words about the Soviet delegation's attitude to the draft resolution which we were discussing at the last meeting, the consideration of which was deferred. I am referring to the resolution of the delegations of Ceylon, Liberia and the United Arab Republic [S/4733/Rev.1].

60. The Soviet delegation again, this morning [940th meeting], drew the Council's attention to the need for

53. Je suis heureux d'avoir entendu les interprétations qu'ont données à ce projet de résolution, et en particulier du paragraphe 1 du dispositif de la partie A, les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Turquie. Je partage leurs interprétations car c'est ainsi que j'interprète moi aussi ce paragraphe. Pour ce qui est du paragraphe 3 du dispositif, ma délégation attache également une grande importance aux mesures tendant à prévenir la fourniture de matériel militaire, et non pas seulement de personnel militaire.

54. Finalement, en ce qui concerne la partie B de ce projet de résolution, je relève que le paragraphe 1 du dispositif demande instamment la réunion du Parlement. Mais le texte ne dit pas à qui cette demande est présentée. Je pense que le Secrétaire général ne peut réunir le Parlement d'un Etat Membre. Je suis sûr que le représentant spécial du Secrétaire général au Congo ne peut pas non plus le faire, pas plus que le commandant de la Force des Nations Unies dans ce pays. Selon mon interprétation, par conséquent, ce paragraphe signifie que le Secrétaire général devrait inviter instamment le Gouvernement de la République du Congo à réunir le Parlement, car c'est là la seule procédure possible.

55. Dans le paragraphe 2 du dispositif de cette partie, le Conseil demande instamment "que les unités et le personnel armé congolais soient réorganisés". Là encore, la forme utilisée est le passif. Qui procédera à cette réorganisation? Je suppose que le Secrétaire général devrait inviter instamment le Gouvernement de la République du Congo à réorganiser ses forces armées. C'est la seule procédure possible et la seule qui soit conforme aux dispositions de la Charte et de nos précédentes résolutions.

56. Dans cet esprit, et compte tenu de ces observations, ma délégation votera en faveur de ce projet de résolution.

57. M. BENITES VINUEZA (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation ne croit pas devoir expliquer son vote en réaffirmant les opinions qu'elle a déjà exprimées antérieurement. La concision, dans des moments tels que celui que nous traversons, est une forme positive de coopération. Je me bornerai donc à rappeler que ma délégation a déjà exposé des vues assez semblables à celles qui sont reprises dans le projet de résolution présenté par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie [S/4722]. Je tiens à préciser que ma délégation appuiera ce projet sous réserve de l'interprétation qu'en a donnée le représentant du Libéria, interprétation qui coïncide avec celle des représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la Turquie.

58. Ma délégation se réserve le droit de parler du deuxième projet de résolution présenté par les mêmes délégations [S/4733/Rev.1] au cas où elle le jugerait nécessaire.

59. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, je voudrais, avant tout, dire quelques mots à propos de la façon dont la délégation de l'Union soviétique envisage le projet de résolution que nous discutons avant que soit levée la dernière séance, et dont l'examen a été ajourné. Il s'agit du projet de résolution présenté par les délégations de Ceylan, du Libéria et de la République arabe unie dans le document S/4733/Rev.1.

60. La délégation de l'Union soviétique a, dès ce matin [940ème séance], appelé l'attention des membres

an immediate reaction on the part of the Council—I stress this, because the representative of the United States reproached me, however slightly, on the grounds that the Soviet delegation was envisaging merely a reaction, and not action. We envisage both a reaction and action—and this resolution, submitted by three African-Asian countries represented on the Council, provides for both.

61. This draft resolution mentions the continuance of large-scale assassination of political leaders; the places where these murders have been committed—Leopoldville, Katanga and South Kasai in the Congo; the extreme gravity of the situation in the Congo; and the fact that responsibility for these crimes lies with persons in high places—a very important point, since we are dealing not with irresponsible sharpshooters, as one might say, but with responsible persons, answerable to the State. It also says that the Security Council strongly condemns the unlawful arrests, deportations and assassinations of political leaders of the Congo.

62. At the same time the Council calls upon all concerned in the Congo immediately to put an end to such practices, and calls upon the United Nations authorities in the Congo to take all possible measures to prevent the recurrence of such outrages, including, if necessary, the use of force as a last resort.

63. Thus we have not only an evaluation, not only a political and moral reaction to this course of exterminating the national political leaders which is clearly being followed by the present leaders in the Congo, including such people as Kasa-Vubu, not to speak of Tshombé, Mobutu and Kalonji; we have also mention of the need to stop these activities, and to that end to use all possible measures, including the use of force as a last resort.

64. The draft resolution also states that the Security Council has decided to carry out an impartial investigation to determine the responsibility for these crimes and punishment of perpetrators of such crimes.

65. We do not think that this resolution is a strong one. In its various paragraphs, its definition of the measures to be taken is insufficiently clear and the same applies to its mention of the persons in high places who are guilty of these criminal acts. But I hardly think that much explanation is needed, today, to tell world public opinion who is involved. I think that anybody who reads this resolution will understand that those involved are persons of high responsibility—Kasa-Vubu, Mobutu, Tshombé and Kalonji. These are the people to whom this resolution in fact refers.

66. However, we consider that, despite a certain weakness, this resolution does reflect the current feeling of all those who are genuinely concerned in putting a stop to illegalities in the Congo, and to the violence of colonialist terror there; and it also refers to certain measures which could really put an end to these criminal actions.

du Conseil sur la nécessité d'une réaction et d'une action immédiates du Conseil. Je souligne le mot action parce que le représentant des Etats-Unis a semblé m'accuser quelque peu de n'envisager qu'une réaction et non pas une action. Or, nous envisageons et l'une et l'autre, et nous estimons que le projet de résolution déposé par trois pays qui représentent l'Afrique et l'Asie au Conseil traite de l'une et de l'autre.

61. Les auteurs du projet de résolution, en effet, commencent par juger les assassinats massifs et successifs des chefs politiques du Congo et précisent les lieux où ces assassinats ont été commis, savoir: Léopoldville, le Katanga, le Kasai méridional. Ils signalent ensuite la gravité extrême de la situation créée au Congo et indiquent que la responsabilité de ces crimes incombe à des personnes haut placées. Cette observation est fondamentale, car il ne s'agit pas de francs-tireurs, comme on dit, mais de personnalités occupant des postes de responsabilité qui représentent le gouvernement. Puis, le texte dispose que le Conseil de sécurité condamne énergiquement les arrestations illégales, les déportations et les assassinats de dirigeants politiques du Congo.

62. En même temps, le Conseil de sécurité invite tous ceux qui s'intéressent à la question du Congo à mettre fin à de telles pratiques. Il invite également les autorités des Nations Unies au Congo à prendre toutes mesures possibles — y compris le recours à la force, si besoin est, en dernier ressort — pour empêcher la répétition d'actes aussi révoltants.

63. Ainsi donc, le projet de résolution ne fait pas qu'exprimer un jugement et illustrer une réaction politique et morale face à l'extermination des dirigeants politiques nationaux, extermination qui est manifestement le fait des chefs actuels du Congo, tels que Kasa-Vubu — sans parler de Tshombé, de Mobutu et de Kalonji — car il y est question également de la nécessité de mettre fin à ces agissements et de prendre, à cet effet, toutes les mesures possibles, y compris le recours à la force en dernier ressort.

64. Aux termes du projet de résolution, le Conseil de sécurité décide ensuite qu'une enquête impartiale aura lieu pour établir la responsabilité des crimes en question et pour châtier leurs auteurs.

65. Nous ne pensons pas que ce projet de résolution soit très ferme. Dans nombre de ses dispositions il n'est pas suffisamment précis quant aux mesures à prendre; il ne se prononce pas assez nettement non plus au sujet des personnalités haut placées qui portent la responsabilité de ces crimes. Je pense, cependant, qu'il n'est guère nécessaire aujourd'hui de donner des explications très longues pour que l'opinion mondiale comprenne de qui il s'agit. Il me semble que tous les lecteurs de ce projet de résolution comprendront qu'il s'agit de personnalités importantes et haut placées, à savoir Kasa-Vubu, Mobutu, Tshombé et Kalonji. Telles sont, en effet, les personnalités que vise au fond ce projet de résolution.

66. Nous pensons, cependant, que, malgré certaines insuffisances, ce projet de résolution reflète l'état d'esprit de tous ceux qui tiennent réellement à mettre fin à l'illégalité au Congo et à faire cesser la terreur que les colonisateurs y ont fait régner; en outre, le texte préconise certaines mesures qui permettraient de mettre effectivement fin à ces actes criminels.

67. At the same time, I merely wish to say that operative paragraph 4 about the impartial investigation, certainly seems somewhat unrealistic—because an investigation is only possible and can only yield positive results if the principal criminals are immediately arrested, so that they cannot cover up their tracks, lead to a false scent, get rid of inconvenient witnesses, etc. Without this, in existing conditions, there can hardly be any positive results from an investigation. However, I repeat, despite these inadequacies, the Soviet delegation, bearing in mind the basic thought underlying this resolution and its general political and moral direction, will vote for it. This is especially necessary now, because, unfortunately, the killing of political opponents is continuing and the national leaders of the Congo are being purely and simply exterminated.

68. I must now say a few words about the Soviet draft resolution [S/4706], because it mentions not only the first essential measures for the prevention of a further dangerous turn of events throughout the Congo, but also a course of action for the swift improvement and transformation of the situation in the Congo, which is now, obviously, a dangerous and alarming one.

69. The representative of the United Kingdom has stated here that we must have a constructive approach towards the solution of these basic problems. He further said—and in this he was quoting the representative of the United States—that we must join in condemning the past but must also join in facing the future. This was what the United Kingdom representative said. We, too, think that the Security Council should, as a body, condemn the past. For this reason, in the opening part of our resolution, we say:

"The Security Council,

"Regarding the murder of the Prime Minister of the Republic of the Congo, Patrice Lumumba, and of the outstanding statesmen of the Republic Okito and Mpolo as an international crime incompatible with the Charter of the United Nations and as a flagrant violation of the Declaration on the granting of independence to colonial countries and peoples adopted by the General Assembly at its fifteenth session,

"1. Decisively condemns the actions of Belgium which led to this crime."

70. Since the representative of the United Kingdom has, I repeat, supported the United States representative in suggesting that we join in condemning the past, I do not think that he should refuse to adopt the Soviet Union resolution so far as a decisive condemnation of the actions of Belgium is concerned.

71. I must say that I was somewhat puzzled by the Chilean representative's statement where he said that the Soviet delegation's draft resolution was unacceptable to him and identified, as one of the unacceptable points, the condemnation of Belgium. It must be a matter for astonishment that, after all we have heard here in the Council, after all that the world has learnt during these seven months of grievous tragedy in the Congo, we should apparently be afraid to condemn those

67. Je voudrais seulement ajouter en même temps que le paragraphe 4 du dispositif qui traite de l'enquête impartiale semble certes témoigner de quelque ignorance des réalités car on ne peut procéder à une enquête impartiale, qui donne des résultats effectifs, que si les principaux coupables sont immédiatement arrêtés, afin qu'ils ne puissent ni effacer leurs traces, ni conduire à une fausse piste, ni trouver des témoins qui leur conviennent, etc. Par conséquent, une enquête qui aurait lieu dans les conditions actuelles ne saurait guère aboutir à des résultats réellement valables. Mais je répète que, malgré ces insuffisances, la délégation de l'Union soviétique votera pour ce projet de résolution en tenant compte du sens politique et moral fondamental qui l'a inspiré. Cela est d'autant plus nécessaire maintenant que, malheureusement, les exécutions des adversaires politiques du régime actuel se poursuivent et que nous nous trouvons en face de l'extermination effective des cadres nationaux du Congo.

68. Je dois maintenant dire aussi quelques mots du projet de résolution soviétique [S/4706], car il indique non seulement les premières mesures immédiates propres à empêcher les événements de suivre un cours dangereux pour le Congo, mais également un programme d'action qui doit transformer et améliorer radicalement la situation au Congo, situation qui est actuellement inquiétante et dangereuse.

69. Le représentant du Royaume-Uni est intervenu ici pour nous dire qu'il nous faut aborder la solution de ces problèmes vitaux dans un esprit constructif. Il a ajouté, rappelant dans une certaine mesure ce qu'avait dit le représentant des Etats-Unis, que nous devons nous unir pour condamner le passé et envisager l'avenir. Voilà ce qu'a dit le représentant du Royaume-Uni. Nous pensons également que les membres du Conseil de sécurité doivent, d'un commun accord, condamner le passé et c'est pourquoi, au premier considérant de notre résolution nous disons:

"Le Conseil de sécurité,

"Considérant l'assassinat du Premier Ministre de la République du Congo, Patrice Lumumba, et des personnalités éminentes de la République, Okito et Mpolo, comme un crime international incompatible avec la Charte des Nations Unies et une violation révoltante de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée à la quinzième session de l'Assemblée générale,

"1. Condamne énergiquement les actes de la Belgique qui ont conduit à ce crime."

70. Je crois que puisque le représentant du Royaume-Uni, répétant ce qu'avait dit le représentant des Etats-Unis, nous a demandé de nous unir pour condamner le passé, il ne devrait pas refuser d'adopter le projet de résolution de l'Union soviétique qui condamne catégoriquement les agissements de la Belgique.

71. Je dois dire que la déclaration du représentant du Chili m'a quelque peu déconcerté. Il a déclaré que le projet de résolution soviétique était inacceptable pour lui et, parmi les dispositions inacceptables, il a carrément indiqué que le projet contenait une condamnation de la Belgique. On peut s'étonner qu'après tout ce que nous avons entendu dire ici et après tout ce que l'opinion mondiale a appris depuis les sept mois que dure la terrible tragédie du Congo, nous ne

chiefly responsible for this tragedy, namely the Belgian colonialists. Such an attitude is, I must openly state, incomprehensible to me, although I have great respect for the Chilean representative and his country. I repeat that I cannot understand such a position, and I think that it is now incomprehensible to the entire world of Africa.

72. I should like to point out that now, when we have reached the last stages of our discussion, we have just received a report dated 20 February 1961 of recent developments in Northern Katanga from the Special Representative of the Secretary-General, which contains this passage:

"After burning Mukulakulu Village and putting the population to flight, the attacking force of some 300-400 gendarmes, officered by Belgians, advanced in sixty trucks and occupied Luena from which the population had previously fled." [S/4691/Add.2, para. 1.]

The report also states the following:

"On 17 February fighting took place at Bukama between two companies of 'gendarmes', armed with 75 mm guns and four mortars, against Baluba tribesmen... A Belgian officer, Captain Protin, commanding the 'gendarmes' at Mitwaba, was encountered by a United Nations patrol on 17 February south of Djobo; he stated that the intention of the 'gendarmes' was to capture Manono and that the United Nations Force should not attempt to intervene as the operation was part of a larger offensive." [Ibid., para. 3.]

73. Such are the latest reports. After this, can we ignore these criminal actions by the Belgian colonialists, who are continuing their outrages with the help of their puppet Tshombé? Should we not decisively condemn these actions?

74. I therefore think that the paragraph of our resolution decisively condemning the actions of Belgium which led to the crime of the murder of Prime Minister Lumumba, even if it does not meet with the support of all the members of the Council, will be supported by the whole world.

75. Our resolution states that the Council:

"Deems it essential that the sanctions provided under Article 41 of the United Nations Charter should be applied to Belgium as to an aggressor which by its actions is creating a threat to international peace, and calls on the States Members of the United Nations for the immediate application of these sanctions."

This provision of our resolution should, I think, also be supported by the African and Asian countries, and by all who are concerned that Belgium's colonial domination in Katanga and throughout the Congo should be effectively liquidated.

76. With regard to Belgium, we have already more than once discussed the measures which should be taken, but the Belgian Government continues to ignore all the accusations justifiably levelled against it, and we cannot any longer tolerate such disrespect both for

puissions pas, nous craignons — on ne sait pour quoi — de condamner les colonisateurs belges qui sont les principaux coupables de toute cette tragédie. Je ne puis comprendre cette position et je le dis très franchement. Quoique je respecte beaucoup le représentant du Chili et son pays, je répète qu'une telle position m'est incompréhensible et je pense qu'elle l'est actuellement pour le monde africain dans son ensemble.

72. Je voudrais rappeler que maintenant, alors que nous avons presque terminé l'examen de la question, le représentant spécial du Secrétaire général nous fait parvenir des informations concernant les derniers événements survenus dans le nord du Katanga. Il est dit dans le rapport du 20 février:

"Après avoir incendié le village de Mukulakulu et en avoir mis la population en fuite, la force assaillante, composée de 300 à 400 gendarmes encadrés par des officiers belges, a avancé dans 60 camions et occupé Luena, d'où la population s'était auparavant enfuie." [S/4691/Add.2, par. 1.]

Plus loin nous lisons:

"Le 17 février, des combats ont eu lieu à Bukama entre deux compagnies de gendarmerie armées de canons de 75 mm et de quatre mortiers, et des membres de la tribu Baluba... Le 17 février, une patrouille de l'ONU a rencontré au sud de Djobo un officier belge, le capitaine Protin, commandant la gendarmerie de Mitwaba, qui a révélé que l'intention de la gendarmerie était de s'emparer de Manono et qui a dit que la Force des Nations Unies ne devait pas tenter d'intervenir car l'opération se rattacherait à une offensive plus vaste." [Ibid., par. 3.]

73. Telles sont les dernières informations reçues. Serait-ce possible qu'après une telle déclaration, nous devions fermer les yeux sur les actes criminels des colonisateurs belges qui poursuivent leurs abus par l'intermédiaire de leur fantôme Tshombé? Ne faut-il pas condamner catégoriquement pareilles pratiques?

74. Je crois donc que le paragraphe de notre projet de résolution qui stipule que le Conseil condamne énergiquement les actes de la Belgique qui ont conduit au crime, c'est-à-dire à l'assassinat du Premier Ministre, Patrice Lumumba, s'il ne reçoit pas l'approbation de tous les membres du Conseil, recevra celle du monde entier.

75. Nous disons dans notre projet de résolution que le Conseil:

"Juge indispensable d'appliquer à la Belgique, en tant qu'agresseur qui a par ses actes créé une menace à la paix internationale, les sanctions prévues à l'Article 41 de la Charte des Nations Unies et exige que les Etats Membres de l'ONU mettent ces sanctions à exécution sans retard."

Je pense que cette disposition aussi doit recueillir l'appui des pays d'Afrique et d'Asie; elle doit être appuyée par tous ceux qui tiennent vraiment à ce que la domination coloniale de la Belgique dans le Katanga et au Congo tout entier touche à sa fin.

76. Ce n'est pas la première fois que nous examinons les mesures qu'il conviendrait d'appliquer à la Belgique, mais le Gouvernement belge continue à méconnaître toutes les accusations fort justifiées qui lui sont adressées et nous ne saurions tolérer davan-

world public opinion and for the decisions of the Security Council and the General Assembly. That is why we suggest taking the initial step of pressure under Article 41, which provides for non-military sanctions, in order to bring the Belgian colonialists to their senses and compel them to respect the will of the Council and of the United Nations. I think that those who are interested in an effective liquidation of the present position in the Congo cannot object to the paragraph in question.

77. In the draft resolution we also state that the Security Council:

"Enjoins the command of the troops that are in the Congo pursuant to the decision of the Security Council immediately to arrest Tshombé and Mobutu in order to deliver them for trial, to disarm all the military units and 'gendarmerie' forces under their control, and to ensure the immediate disarming and removal from the Congo of all Belgian troops and all Belgian personnel."

Is this request not justified? Is this not a measure which would fundamentally alter the present situation in the Congo and which it is not only necessary but possible to take, assuming that we are really determined to find a radical solution for the Congolese problem? Tshombé and Mobutu have proved themselves to be the puppets of the Belgians and of others, carrying out direct orders for the murder of people—and not merely of people, but for the murder of political leaders, about which the entire Council has spoken with indignation. If you are really indignant, you should immediately take steps against the persons who committed these murders.

78. We have been speaking of the disarming of the Tshombé and Mobutu bands for some time, for a long time; and the present actions of these bands in the territory of the Congo dictate the raising of this question again and again, with all urgency.

79. The removal from the Congo of all Belgian troops and all Belgian personnel is one of the basic conditions for maintaining the independence of the Congo and establishing true law and order there.

80. In the draft resolution of the Council we also suggest: "... that the 'United Nations operation' in the Congo shall be discontinued within one month and all foreign troops withdrawn from there so as to enable the Congolese people to decide its own internal affairs".

81. An attempt has been made here to describe this proposal as a destructive one. But in what way is it destructive? After the United Nations troops have successfully carried out the operation to remove all Belgian troops and all puppet troops established by the Belgians, what would there be left for them to do? Surely the Congolese people can organize its political life on the basis of the usual democratic system, convening Parliament, setting up its Government and ensuring the subsequent normal development of democratic life?

82. The French representative has just expressed the view of France that the Congolese people itself should decide this matter, that the Congolese people and its representatives should decide their own internal affairs. And it might be understood that he was ap-

tage pareil manque de respect à l'égard de l'opinion mondiale et des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Voilà pourquoi nous proposons de prendre une première mesure de pression, conformément à l'Article 41 qui prévoit des sanctions non militaires, pour ramener les colonisateurs belges à la raison et les obliger à respecter la volonté du Conseil et la volonté de l'ONU. Je pense que ceux qui tiennent vraiment à voir se terminer la situation difficile qui existe au Congo ne peuvent s'opposer à cela.

77. Plus loin, dans ce projet de résolution, nous disons que le Conseil de sécurité:

"Met en demeure le commandement des troupes qui se trouvent au Congo en vertu de la décision du Conseil de sécurité d'arrêter immédiatement Tshombé et Mobutu pour qu'ils soient traduits en justice, de désarmer toutes les unités militaires et la gendarmerie relevant de ceux-ci, d'assurer le désarmement immédiat et l'évacuation du Congo de toutes les troupes belges et de tout le personnel belge."

N'est-ce pas là une exigence légitime? N'est-ce pas là la vraie mesure qui permettrait de modifier radicalement la situation au Congo et qui est non seulement nécessaire mais également applicable au cas où nous serions réellement résolus à apporter une solution définitive au problème congolais? Tshombé et Mobutu ont montré qu'ils étaient des marionnettes entre les mains de la Belgique et d'autres, des tueurs à gages chargés d'assassiner non seulement des hommes, mais des hommes qui sont des dirigeants politiques; nous en avons tous parlé ici avec indignation. Si vous vous indignez en toute sincérité, Messieurs, vous devriez prendre des mesures immédiates à l'égard de ceux qui commettent ces assassinats.

78. Quant au désarmement des bandes de Tshombé et de Mobutu, nous en parlons depuis longtemps, mais l'activité de ces bandes, à l'heure actuelle, dans le territoire du Congo, exige que la question soit posée une fois de plus.

79. Il faut évacuer du Congo toutes les troupes belges et tout le personnel belge; cette évacuation constitue une des conditions fondamentales pour préserver l'indépendance du Congo et y établir réellement l'ordre et la légalité.

80. Plus loin dans le projet de résolution, nous stipulons que le Conseil décide "de mettre fin dans un délai d'un mois à l'opération de l'ONU" au Congo et d'évacuer de ce pays toutes les troupes étrangères afin de laisser au peuple congolais la possibilité de régler lui-même ses affaires intérieures".

81. On a tenté de dire ici, au Conseil, que cette proposition était destructrice. Mais en quoi l'est-elle? Une fois que les troupes des Nations Unies auront vraiment procédé à l'évacuation des troupes belges et de toutes les troupes de marionnettes constituées par les Belges, que leur restera-t-il à faire? Le peuple congolais lui-même n'est-il vraiment pas capable d'organiser seul sa vie politique, conformément à l'ordre démocratique, de convoquer le Parlement, de créer son propre gouvernement et d'assurer l'évolution ultérieure normale de la vie démocratique?

82. Le représentant de la France vient de nous dire que son pays tenait à ce que ce soit le peuple congolais lui-même qui règle ses problèmes, que ce soient le peuple congolais et ses représentants qui décident de toutes les affaires intérieures de leur pays. Cepen-

parently not in complete agreement with the paragraph of the draft resolution which speaks of restoring order and of the measures to be taken to prevent the interference of these private armies in political life. The representative of France said here that the present president was the only legitimate statesman in the Congo and that the report of the Conciliation Commission recommended support for Mr. Iléo, as the legal Prime Minister; the French representative obviously, therefore, regards the three-Power draft resolution as suffering from a great defect because it does not mention this sole "legitimate" representative, Kasa-Vubu, and does not mention Prime Minister Iléo. I think that now, of the majority, those who have been following events in the Congo with genuine attention, who want to solve the Congolese problem without imposing anyone from above, and who judge people not by their official position but by their actions, cannot fail to agree that Kasa-Vubu is not a President, is not a legitimate leader in the Congo. He is a man who betrayed his closest colleague, handed him over to the Belgian agents because he himself was afraid to soil his hands, and gave him up to be murdered by Tshombé. Can such a man be a Head of State? The same applies to Iléo. What legal right does he now have to call himself Prime Minister? Absolutely none.

83. With regard to the conclusions of the Conciliation Commission, I must say, in reply to the statements of the representatives of France and the United Kingdom, that the note which was distributed to the members of the Council, and about which there was so much concern on Friday, is in fact not a legal document, because the Advisory Committee, which sent this note is not a body set up by the General Assembly or the Security Council. Neither of these constitutional bodies approved this Advisory Committee. It was arbitrarily set up by Hammarskjöld and has been acting, uncontrolled, outside the framework of the United Nations Charter. Its decisions and opinions cannot be binding for the Security Council. The Advisory Committee itself assumed no responsibility for what was said in the messages from the Chairman of the Conciliation Commission. In the note from The Advisory Committee it is stated that "The Advisory Committee has not considered the substantive aspect of the conclusions set forth in the message from the Conciliation Commission."^{3/} Naturally, if it has not considered the substantive aspects, the Committee cannot define its attitude towards the conclusions of that Commission. It is also appropriate to note that originally the Conciliation Commission had fifteen members, but that subsequently the representatives of the United Arab Republic, Guinea, Mali and Indonesia withdrew from it. The Commission's message of 15 February was approved by only nine members, and such approval cannot be regarded as unanimous. The activities of the Conciliation Commission had some meaning, and the Soviet delegation did not oppose it, while there was still some chance of eliminating the differences of opinion between the principal parties in the Congo, between their leaders. However, since the establishment of the Tshombé-Mobutu-Kasa-Vubu terrorist régime in the country, the national leaders in the Congo have been subjected to repression and then brutally murdered, and the aim assigned to the Commission has

dant, on a pu comprendre que le représentant de la France désapprouvait quelque peu le paragraphe du projet de résolution où il est question du rétablissement de l'ordre et des mesures qu'il convient de prendre afin de faire cesser l'intervention d'armées privées dans la vie politique. Le représentant de la France a déclaré ici que le Président actuel était le seul dirigeant légitime du Congo, et que le rapport préliminaire de la Commission de conciliation recommandait d'appuyer M. Iléo en tant que premier ministre légitime. Pour cette raison, le représentant de la France reproche évidemment un grand défaut au projet de résolution des trois puissances: le seul représentant "légitime", Kasa-Vubu, et le seul premier ministre, Iléo, n'y sont pas mentionnés. Je pense que la plupart de ceux qui suivent vraiment avec attention ce qui se passe au Congo, et qui désirent résoudre la crise congolaise avec l'aide de certaines personnalités congolaises que l'on jugerait d'après leurs actes et non d'après les fonctions qu'elles occupent, ne peuvent pas dire que Kasa-Vubu est un président, un dirigeant légitime du Congo. C'est un homme qui a trahi son collaborateur le plus proche, qui l'a livré aux Belges pour ne pas se salir les mains lui-même et à Tshombé pour que ce dernier l'assassine. Est-ce qu'un homme pareil peut se trouver à la tête d'un gouvernement? Il en va de même pour Iléo. Quelle raison légitime a-t-il de s'intituler premier ministre? Absolument aucune.

83. Quant aux conclusions de la Commission de conciliation, dont ont parlé les représentants de la France et du Royaume-Uni, je dois dire que la note qui nous a été distribuée, et qui a fait tant de bruit vendredi dernier, ne constitue au fond nullement un document officiel. En effet, le Comité consultatif, qui nous a adressé cette note, n'a été constitué ni par l'Assemblée générale ni par le Conseil de sécurité. Le Comité consultatif n'a été créé par aucun de ces organes officiels; il a été arbitrairement établi par Hammarskjöld et il a fonctionné sans le moindre contrôle des Nations Unies et en dehors du cadre de l'Organisation. Les décisions prises par ce comité ne sauraient donc avoir aucune force obligatoire pour les membres du Conseil de sécurité. D'ailleurs, le Comité consultatif lui-même n'a pas pris la responsabilité des conclusions du rapport du Président de la Commission de conciliation. Dans la note du Comité consultatif, il est dit: "Le Comité consultatif n'a pas examiné quant au fond les conclusions contenues dans le message de la Commission de conciliation."^{3/} Il est donc évident que, n'ayant pas examiné quant au fond ces conclusions, le Comité ne peut pas prendre position sur les conclusions de la Commission de conciliation. Il convient de rappeler qu'au début la Commission de conciliation comprenait 15 membres. Puis les représentants de la République arabe unie, de la Guinée, du Mali et de l'Indonésie s'en sont retirés. Le message daté du 15 février n'a été adopté que par neuf membres, ce que l'on ne saurait considérer comme unanimité. L'activité de la Commission de conciliation avait un certain sens et la délégation de l'Union soviétique n'y était pas opposée, au moment où il y avait encore un espoir de faire disparaître les divergences de vues entre les principaux partis politiques du Congo et leurs chefs. Mais depuis que le régime terroriste Tshombé-Mobutu-Kasa-Vubu a été institué dans le pays, les dirigeants nationaux du Congo ont fait l'objet de ré-

^{3/} Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session, Annexes, agenda item 85, document A/4696, para. 3.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 85 de l'ordre du jour, document A/4696, par. 3.

lost all meaning. This was obvious—and not merely to the Soviet delegation, since a number of representatives of African countries refused to participate in the Commission's work.

84. I shall not dwell further on these conclusions, to which the representatives of France and the United Kingdom have referred; but I must say that those conclusions are now meaningless, because the situation has recently altered radically and all the recommendations discussed in this Conciliation Commission can no longer have any force, after such tragic events as the murder of three national leaders, and now of seven further active leaders of the Congolese people. Accordingly, no reference to the Conciliation Commission and its conclusions can now serve as any basis for the actions of our Council.

85. The reference in our draft resolution to the discontinuance of the United Nations operation is, therefore, the logical outcome of all the events in the Congo, and this is a justifiable proposal after the centres of colonialism in the Congo have been eliminated and the Congolese people itself, convening its own Parliament, has settled its own affairs.

86. Finally, our draft resolution states that the Council deems it essential to dismiss Dag Hammarskjöld from the post of Secretary-General of the United Nations, as a participant in and organizer of the violence committed against the leading statesmen of the Republic of the Congo. We have already said a great deal on this subject in the Council, and I do not wish to dwell on it now at length, but it is absolutely clear to us that no confidence can be placed in the man who calls himself the Secretary-General of the United Nations but has in fact dishonoured the United Nations by his actions, particularly in respect of the national leaders of the Congo.

87. I must say that now, when attempts are being made somehow to defend the Secretary-General, no serious or convincing arguments have really been put forward. On the contrary, most representatives of the African-Asian countries who have taken the floor have spoken not only of serious shortcomings but of serious omissions and mistakes, and of their loss of confidence in Hammarskjöld. I should like to say that now, when the facts themselves have clearly revealed Tshombé's role to be that of a Belgian puppet, a person who settles accounts with his political opponents by the basest means, this role of Tshombé is closely linked with Mr. Hammarskjöld who, when he visited the Congo on the instructions of the Security Council, first went to Mr. Tshombé, reviewed with him a parade of Tshombé's bands, and published that shameful photograph in the official journal of the United Nations as depicting his most brilliant achievement—Mr. Tshombé with Mr. Hammarskjöld. I think that Mr. Hammarskjöld and Mr. Tshombé will remember this photograph for a long time to come; the Africans will remember it too. In any case, as I have already said, the Soviet Government considers it quite inadmissible for Hammarskjöld to remain as Secretary-General any longer, and will not recognize him as such.

pressions, puis ont été sauvagement assassinés, et le but que s'était fixé la Commission de conciliation a perdu toute raison d'être. Cela était évident non seulement pour la délégation de l'Union soviétique, mais également pour de nombreux représentants de pays africains qui ont refusé de participer à ses travaux.

84. Je ne parlerai pas plus longuement de ces conclusions que les représentants de la France et du Royaume-Uni ont invoquées, mais je dois dire que celles-ci sont à l'heure actuelle dénuées de fondement étant donné que la situation s'est modifiée du tout au tout et que toutes les recommandations qui ont été examinées par la Commission de conciliation sont aujourd'hui sans valeur après des événements aussi tragiques que l'assassinat de trois dirigeants nationaux et de sept chefs actifs de la population congolaise. C'est pourquoi on ne saurait se référer à la Commission de conciliation, et le Conseil de sécurité ne peut nullement entreprendre une action sur la base des conclusions de cette commission.

85. C'est aussi la raison pour laquelle les dispositions de notre projet de résolution sur la cessation de l'opération de l'ONU au Congo ne sont que la conclusion logique que l'on tire de tout ce qui s'est passé dans ce pays. Il s'agit aussi d'une proposition justifiée en prévision de la disparition des foyers de colonialisme au Congo et du moment où le peuple congolais, ayant réuni son parlement, réglera lui-même ses propres affaires.

86. Enfin, il est dit dans notre projet de résolution que le Conseil de sécurité juge indispensable de destituer Dag Hammarskjöld des fonctions de Secrétaire général de l'ONU en tant que complice et organisateur de l'exécution sommaire des dirigeants de la République du Congo. Nous avons déjà longuement parlé de cette question au Conseil de sécurité et je ne me propose pas d'y revenir dans le détail actuellement. Mais il nous paraît tout à fait évident que l'on ne saurait placer aucune confiance en la personne qui, en sa qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a en vérité déshonoré l'Organisation du fait de ses agissements et surtout vis-à-vis des dirigeants nationaux du Congo.

87. Je dois d'ailleurs dire que lorsque l'on essaie maintenant de défendre le Secrétaire général, de quelque façon que ce soit, on ne donne vraiment aucune raison convaincante. Au contraire, la majorité des représentants des pays d'Afrique et d'Asie ont parlé non seulement des défauts de M. Hammarskjöld, mais encore de ses négligences, de ses erreurs graves et du peu de confiance qu'ils éprouvent à son égard. Je voudrais dire qu'à présent le rôle de Tshombé a été défini d'une façon éclatante par la réalité elle-même; c'est le rôle d'une marionnette belge, d'un chef politique qui a recours aux méthodes les plus basses pour se débarrasser de ses adversaires politiques et, c'est en jouant ce rôle, qu'il est devenu l'allié de M. Hammarskjöld qui, lorsqu'il s'est rendu au Congo sur les instructions du Conseil de sécurité, est allé avant tout voir Tshombé pour assister avec lui à la parade d'une armée de bandits et publier ensuite leur photographie honteuse dans la revue officielle des Nations Unies en tant que preuve de son succès le plus éclatant: M. Tshombé en compagnie de M. Hammarskjöld! Je pense que tous deux se souviendront longtemps encore de cette photographie et que les Africains s'en souviendront aussi en de nombreuses occasions. En tout cas, je répète que le Gouvernement de l'Union soviétique estime qu'il serait

88. These are the comments which I had to make on the draft resolution submitted to the Council by the Soviet Government, and I think that these comments will help to clarify the political sense and the main content and purport of this resolution. This resolution can in fact radically correct the situation in the Congo; it will eliminate the basic factor disturbing peace in the Congo, remove the Belgian colonialists and their agents, Tshombé and Mobutu, and establish peace and order among the people through a disarming of the troops; and after these measures against the Belgian colonialists and their allies have been taken, it proposes that the United Nations operation in the Congo should be discontinued, so that the Congolese people may itself take a share in deciding its own fate. This concludes my comments and explanation of vote.

89. The PRESIDENT: The Council will now proceed to vote on the first of the three draft resolutions which are before it, which is a draft resolution proposed on 14 February 1961 by the Union of Soviet Socialist Republics [S/4706].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Chile, China, Ecuador, France, Liberia, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Ceylon, United Arab Republic.

The draft resolution was rejected by 8 votes to 1, with 2 abstentions.

90. The PRESIDENT: Before the Council proceeds to the vote on the second draft resolution before it, the representative of the United States has asked for the floor to explain his vote.

91. Mr. STEVENSON (United States of America): In my earlier statement today I expressed my understanding of various ambiguities in the draft resolution S/4722 proposed by Ceylon, Liberia and the United Arab Republic, and I made a suggestion for a revision of operative paragraph 3 which I want to refer to once more this evening. My purpose was to have the text expressly prohibit military supplies, as well as personnel, from flowing into the Congo outside of the United Nations operation, and to request the Secretary-General to prevent any such unauthorized supplies and personnel from entering the Congo.

92. We agree with what has been said by the representatives of the United Kingdom, Chile, China, Ecuador and others here this evening, and said so well, including the declaration that all outside interference must be prevented if the civil war is to be stopped, if the cold war is to be excluded, and if the Congo is to have a chance of peace and order and political reorganization. My understanding is that this meaning was intended by the sponsors of the draft resolution by affirming General Assembly resolution 1474 (ES-IV) which forbids the export of arms as well as military personnel to the Congo.

absolument intolérable que M. Hammarskjöld soit maintenu au poste de Secrétaire général et, par conséquent, ne le reconnaisse plus en tant que tel.

88. Telles sont les explications que j'ai dû donner au sujet du projet de résolution présenté par la délégation de l'Union soviétique. Je crois que ces commentaires permettront l'orientation de ce projet de résolution. Son adoption pourrait réellement permettre d'améliorer radicalement la situation au Congo en écartant le principal obstacle qui entrave actuellement l'établissement de la paix dans le pays, c'est-à-dire en écartant les colonisateurs belges et leurs agents, Tshombé et Mobutu. L'adoption de ce projet permettrait de rétablir l'ordre et la paix au sein de la population, grâce au désarmement des troupes, et la mise en œuvre de mesures prévues à l'encontre des colonisateurs belges et de leurs alliés qui, si elles étaient appliquées, permettraient de mettre fin à l'opération de l'ONU au Congo afin de laisser au peuple congolais la possibilité de décider lui-même de son propre sort. J'en ai ainsi terminé avec cette explication de vote.

89. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je mets aux voix le premier des trois projets de résolution dont est saisi le Conseil, c'est-à-dire celui présenté le 14 février 1961 par l'Union des Républiques socialistes soviétiques [S/4706].

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour: Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Chili, Chine, Equateur, France, Libéria, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Ceylan, République arabe unie.

Par 8 voix contre une, avec 2 abstentions, le projet de résolution est rejeté.

90. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de mettre aux voix le deuxième projet de résolution, je donne la parole, pour une explication de vote, au représentant des Etats-Unis.

91. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Dans ma déclaration précédente, aujourd'hui, j'ai déjà indiqué comment j'interprétais certaines ambiguïtés du projet de résolution S/4722 présenté par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie et j'ai suggéré que le paragraphe 3 du dispositif fût remanié; c'est à ce sujet que je voudrais dire quelques mots ce soir. Mon intention était que le texte interdît formellement que le matériel militaire, aussi bien que le personnel militaire affluent au Congo hors du cadre de l'opération des Nations Unies et demandât au Secrétaire général d'empêcher l'entrée au Congo de ce personnel et de ce matériel non autorisés.

92. Nous souscrivons à ce qu'ont dit ce soir, en termes excellents, les représentants du Royaume-Uni, du Chili, de la Chine, de l'Equateur et d'autres pays, notamment la déclaration selon laquelle il faut empêcher toute ingérence étrangère si l'on veut que la guerre civile prenne fin, que la guerre froide soit exclue et que le Congo ait la possibilité de retrouver la paix et l'ordre et puisse se réorganiser politiquement. Je crois que c'est ainsi que l'entendent les auteurs du projet de résolution puisqu'ils ont réaffirmé la résolution 1474 (ES-IV) de l'Assemblée générale qui interdit l'envoi au Congo d'armes aussi bien que de personnel militaire.

93. My proposal was intended simply to make this abundantly clear. However, as I understand the statement this afternoon by the representative of Liberia, he takes the position that, taken as a whole, the draft resolution was intended to forbid the introduction into the Congo of military arms and supplies, as well as military personnel, that it was intended to authorize the United Nations to interdict any such traffic. I assume that the other two sponsors, Ceylon and the United Arab Republic, are in accord with their co-sponsor the representative of Liberia in so construing this draft resolution. If that is not their understanding, I assume that they will so state.

94. In the absence of any such statement, I take it that it is agreed that the draft resolution taken as a whole has the intent and the meaning to prevent any outside interference whatsoever by arms or men from any source, and it is on this basis that the United States is happy to vote for it. We echo the hope expressed by the representative of Chile that it will be adopted unanimously, and that this Council will thereby give unmistakable evidence of our determination to save the Congo, to save Africa, and to save this great Organization from disaster. I express once more the gratitude of my Government to the sponsors of this constructive draft resolution.

95. The PRESIDENT: The Council will now proceed to vote on the draft resolution put forward by the delegations of Ceylon, Liberia and the United Arab Republic [S/4722].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Ceylon, Chile, China, Ecuador, Liberia, Turkey, United Arab Republic, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: None.

Abstaining: France, Union of Soviet Socialist Republics.

The draft resolution was adopted by 9 votes to none, with 2 abstentions.

96. The PRESIDENT: The third and last draft resolution before the Council is a draft resolution put forward on 20 February by the three delegations of Ceylon, Liberia and the United Arab Republic [S/4733/Rev.1].

97. Mr. STEVENSON (United States of America): I have some amendments to propose to this draft resolution and I should like to explain them to members of the Council. The proposed amendments [S/4740] are as follows:

"1. In the first preambular paragraph add after the words '20 February' the words 'and of other reports'; after the words 'assassinations in' add the word 'Stanleyville';

"2. Delete the last preambular paragraph;

"3. In operative paragraph 3, add after the word 'measures', the words 'in accordance with the Charter';

"4. In operative paragraph 4, add the words 'to seek the' after the word 'and'.

93. Ma proposition visait simplement à le préciser en empêchant toute équivoque. Cependant, si j'ai bien compris la déclaration qu'a faite le représentant du Libéria cet après-midi, il considère que, pris dans son ensemble, le projet de résolution tend à interdire l'introduction au Congo d'armes et de matériel militaire, aussi bien que de personnel militaire, et à autoriser l'Organisation des Nations Unies à interdire un tel trafic. Je présume que les deux autres coauteurs, Ceylan et la République arabe unie, interprètent le projet de résolution comme le représentant du Libéria. Si telle n'est pas leur interprétation, je suppose qu'ils le diront.

94. En l'absence de telle déclaration de leur part, je conclus qu'il est entendu que l'intention et le sens du projet de résolution, pris dans son ensemble, est d'empêcher toute ingérence étrangère, par la fourniture d'armes ou de personnel de quelque source que ce soit, et c'est sur cette base que les Etats-Unis sont heureux de voter en faveur du projet de résolution. Nous nous faisons l'écho de l'espoir exprimé par le représentant du Chili, qui a formé le vœu que le projet soit adopté à l'unanimité et qu'ainsi le Conseil donne un témoignage non équivoque de sa volonté de sauver le Congo, de sauver l'Afrique et de sauver cette grande organisation du désastre. J'exprime une fois de plus aux auteurs de ce projet de résolution constructif la gratitude de mon gouvernement.

95. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil va maintenant passer au vote sur le projet de résolution déposé par les délégations de Ceylan, du Libéria et de la République arabe unie [S/4722].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Ceylan, Chili, Chine, Equateur, Libéria, Turquie, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: néant.

S'abstiennent: France, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.

96. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le troisième et dernier projet de résolution dont le Conseil est saisi a été présenté, le 20 février, par les délégations de Ceylan, du Libéria et de la République arabe unie [S/4733/Rev.1].

97. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: J'ai quelques amendements à proposer à ce projet de résolution; et je voudrais les expliquer aux membres du Conseil. Voici tout d'abord quels sont ces amendements [S/4740]:

"1. Au premier considérant, ajouter après les mots "20 février", les mots "ainsi que d'autres rapports"; après les mots "assassinats commis", ajouter "à Stanleyville";

"2. Supprimer le dernier considérant;

"3. Au paragraphe 3 du dispositif, après les mots "toutes mesures possibles", ajouter les mots "conformément à la Charte";

"4. Au paragraphe 4 du dispositif, remplacer les mots "que leurs auteurs seront châtiés" par les mots "pour faire en sorte que leurs auteurs soient châtiés".

98. The purpose of these amendments is, first, that they make it clear that the Council is concerned with atrocities, with murders and violations of human rights wherever they occur in the Congo and not just in certain parts of the Congo. I have before me three reports to the Secretary-General of violence in Stanleyville and hence have included the city of Stanleyville along with Leopoldville, Katanga and South Kasai.

99. In the second place, the purpose of these amendments is to remove the prejudgement as to responsibility for these occurrences, which is now contained in the last preambular paragraph reading: "Convinced of the responsibility for such crimes of persons in high places". This provision of the draft resolution, frankly, astonishes me. How there can be conviction about responsibility before the investigation, I confess I do not understand. Conviction about guilt for crimes should follow investigation, and the investigation is included here in the last paragraph. We do not believe in arresting and condemning first, and then investigating afterward. I thought, as I read this, of the remark that some American lawyers would remember of the young lawyer who said to the jury: "And these, gentlemen, are the conclusions on which I base my facts."

100. In the third place, my amendment is intended to make it clear that the objective of the United Nations is to seek the punishment of the perpetrators of unlawful arrests, deportations and assassinations. As it is written now, it sounds as though the United Nations itself was to punish the perpetrators of such crimes, but of course the United Nations has no means either of trial or of punishment.

101. Fourthly, these amendments are intended to make clear that any action by the United Nations in the Congo must be in accordance with the Charter. Surely there could be no objection to acting legally. All action of the United Nations in the Congo, and specifically the use of force, is circumscribed by the provisions of the Charter. Force cannot be used against the State in the absence of specific findings of the Security Council under Article 42; nor can the United Nations intervene in the domestic affairs of the country.

102. In the last resolution, the limits of United Nations action were made clear by reference to previous resolutions. But here we must be more specific because there is no such incorporation by reference.

103. If these amendments are adopted, my delegation will support the resolution with warm enthusiasm.

104. Mr. LOUTFI (United Arab Republic) (translated from French): I appeal to the members of the Council. I ask them to vote in favour of our draft resolution, and I would prefer the vote to be taken without regard to the proposed amendments.

105. The situation is very grave. Our Organization has been dealt a terrible blow. Certain mistakes of the United Nations Command in the Congo and its passive attitude have placed us in a very awkward situation. Crimes have been committed despite the presence of the United Nations in the Congo and the fact that its flag was flying there. I do not need to

98. Ces amendements ont pour objet, premièrement, d'indiquer clairement que le Conseil se préoccupe des atrocités, des meurtres et des violations des droits de l'homme dans quelque partie du Congo qu'ils se produisent et non pas, seulement dans certaines régions du pays. J'ai ici trois rapports du Secrétaire général qui font état de violences commises à Stanleyville, et c'est pourquoi j'ai inséré le nom de la ville de Stanleyville entre ceux de Léopoldville, du Katanga et du Kasai méridional.

99. En deuxième lieu, ces amendements ont pour objet de supprimer tout élément préjugéant la responsabilité de ces actes, qui maintenant figure au dernier considérant: "Convaincu que des personnes haut placées sont responsables de ces crimes". Je le dis franchement, cette disposition du projet de résolution m'étonne. Comment peut-il exister une conviction de responsabilité avant enquête? J'avoue ne pas le comprendre. La conviction sur la responsabilité d'un crime doit suivre l'enquête; or, il est question de l'enquête dans le dernier paragraphe. Nous ne croyons pas à la méthode qui consiste à arrêter et condamner d'abord, et à enquêter ensuite. En lisant cette disposition du projet de résolution, j'ai pensé à la remarque — dont se souviennent les juristes américains — du jeune avocat qui déclarait au jury: "Et voici, Messieurs, les conclusions sur lesquelles je fonde mes faits."

100. En troisième lieu, mon amendement est destiné à faire clairement ressortir que l'objectif des Nations Unies est de chercher à ce que soient punis ceux qui ont commis des arrestations illégales, des déportations et des assassinats. Tel que le texte est actuellement rédigé, il semblerait que ce sont les Nations Unies qui vont punir les auteurs de ces crimes. Or l'Organisation des Nations Unies n'a aucun moyen de juger ou d'infliger un châtiment.

101. Quatrièmement, ces amendements ont pour objet d'indiquer clairement que toute action de l'ONU au Congo doit être conforme à la Charte. Je suis convaincu que nul ne peut avoir d'objection à ce que les choses se fassent légalement. Toute l'action des Nations Unies au Congo et, en particulier, l'emploi de la force, est circonscrite par les dispositions de la Charte. On ne peut pas recourir à la force contre un Etat donné en l'absence des constatations spécifiques du Conseil de sécurité aux termes de l'Article 42, et l'Organisation des Nations Unies ne peut intervenir non plus dans les affaires intérieures du pays.

102. Les limites de l'action des Nations Unies ont été clairement indiquées dans la dernière résolution, puisqu'elle se réfère aux résolutions précédentes. Mais ici, nous devons être plus précis encore, car il n'en est pas fait mention.

103. Si ces amendements sont approuvés, ma délégation appuiera chaleureusement le projet de résolution.

104. M. LOUTFI (République arabe unie): Je fais appel aux membres du Conseil. Je leur demande de voter en faveur de notre projet de résolution et je préfère que ce vote ait lieu sans tenir compte des amendements proposés.

105. La situation est très grave. Un coup terrible a été porté à notre organisation. Certaines erreurs du Commandement de la Force des Nations Unies au Congo et sa passivité nous ont placés dans une situation difficile. Des crimes ont été commis alors même que l'ONU était présente au Congo et que son drapeau flottait là-bas. Je n'ai pas besoin de dire que l'opinion

point out that world opinion condemns such acts of brutality. We must pronounce judgement on these revolting crimes. Otherwise we shall be regarded as not having fulfilled our responsibilities, and this would be most regrettable, especially in the present situation.

106. Personally, I do not think that the amendments proposed by the United States representative are really necessary. In his first amendment, he suggests that, in the first preambular paragraph, the words "20 February" should be followed by the words "and of other reports". So far as I am aware, there have been no other reports on the matter before us today or the situation which confronted us this morning, that is to say, the events which have taken place at Leopoldville and in Katanga and South Kasai in the Congo. In this amendment to the first preambular paragraph, it is also proposed that after the words "assassinations in", the word "Stanleyville" should be added. I likewise have no information that there have been any assassinations at Stanleyville.

107. We are then asked to delete the final preambular paragraph, which reads: "Convinced of the responsibility for such crimes of persons in high places". We certainly believe that persons in high places are responsible for these crimes, although we do not know who those persons are. That will be known only after due investigation. Some of these persons have themselves admitted that they committed the crimes in question. Some of them have even made the most extraordinary statements ever heard. Whether they happen to be from Kasai or Katanga, all of them are persons in high places. I prefer not to give their names, but an investigation concerning them is called for.

108. The representative of the United States then proposes that in operative paragraph 3, after the word "measures", the words "in accordance with the Charter" should be added. In so far as this paragraph is concerned, I have no objection to the words "in accordance with the Charter" being added. All of us here have accepted the Charter, so that we cannot object to the addition of these words.

109. As regards operative paragraph 4, the United States representative has proposed that the words "to seek the" should be inserted after the word "and". Although I have no basic objection to this, I would prefer the draft resolution to be voted on immediately without the amendments.

110. Mr. SUBASINGHE (Ceylon): We are all aware of the reasons which led us to the formulation of the draft resolution that is now about to be voted upon. We, as co-sponsors, strongly believe that we must condemn in no uncertain terms the assassinations that have taken place during the last few days in the Congo. We are very anxious that this draft resolution should be adopted so that world public opinion may be satisfied that the Security Council has condemned in no uncertain terms the criminal acts that have been committed in the Congo. For that reason, we are anxious to make every possible alteration that we can without sacrificing the spirit of the draft resolution. Therefore, we would like to consult with our other co-sponsors and I would ask you, Mr. President, for a short recess of a few minutes so that we may consult with each other.

mondiale condamne ces brutalités. Il faut que nous nous prononcions sur ces crimes révoltants, sinon, nous serons considérés comme n'ayant pas été à la hauteur de notre tâche, ce qui serait très regrettable, surtout dans la situation actuelle.

106. Personnellement, je ne pense pas que les amendements proposés par le représentant des Etats-Unis d'Amérique soient réellement nécessaires. Le premier amendement proposé consisterait à ajouter, au premier considérant, après les mots "20 février" les mots "ainsi que d'autres rapports". Je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu d'autres rapports sur la question qui nous occupe aujourd'hui et qui concerne la situation à laquelle nous avons dû faire face ce matin, c'est-à-dire les événements qui se sont déroulés à Léopoldville, au Katanga et dans le Kasai méridional au Congo. L'amendement au premier considérant aurait aussi pour objet d'ajouter, après les mots "assassinats commis" les mots "à Stanleyville". Je n'ai pas non plus d'information indiquant qu'à Stanleyville il ait été commis des assassinats.

107. On nous demande ensuite de supprimer le dernier considérant qui se lit comme suit: "Convaincu que des personnes haut placées sont responsables de ces crimes". Nous pensons en effet que des personnes haut placées sont responsables de ces crimes; mais nous ne savons pas qui sont ces personnes: elles ne seront connues qu'après les investigations. En effet, certaines de ces personnes mêmes ont reconnu qu'elles ont commis les crimes en question. De certaines d'entre elles, nous avons eu les déclarations les plus extraordinaires qui aient été prononcées; qu'il s'agisse des personnalités du Kasai ou du Katanga, ce sont toujours des personnes haut placées — je ne veux pas prononcer leurs noms — mais sur lesquelles on doit faire une enquête.

108. Ensuite, le représentant des Etats-Unis nous demande d'ajouter au paragraphe 3 du dispositif, après les mots "toutes mesures possibles" les mots "conformément à la Charte". En ce qui concerne cet alinéa je ne vois pas d'inconvénient à ajouter "conformément à la Charte". Nous avons tous ici accepté la Charte des Nations Unies et nous ne pouvons pas nous opposer à l'addition de ces mots.

109. Enfin, au dernier paragraphe du dispositif, le représentant des Etats-Unis nous demande de remplacer les mots "que leurs auteurs seront châtiés" par les mots "pour faire en sorte que leurs auteurs soient châtiés". Je n'y vois pas d'inconvénient, en principe, mais je préférerais que ce projet de résolution soit mis aux voix immédiatement, sans les amendements.

110. M. SUBASINGHE (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Aucun d'entre nous n'ignore les raisons qui nous ont incités à rédiger le projet de résolution qui va sous peu faire l'objet d'un vote. En tant que coauteurs de ce projet, nous sommes tous convaincus que nous devons condamner sans la moindre équivoque les assassinats qui se sont produits ces jours derniers au Congo. Nous tenons beaucoup à ce que ce projet de résolution soit adopté, de façon que l'opinion publique mondiale soit assurée que le Conseil de sécurité a condamné sans la moindre équivoque les actes criminels qui ont été commis au Congo. Pour cette raison, nous sommes prêts à y apporter toutes les modifications voulues à condition de ne pas sacrifier l'esprit de ce projet. Nous voudrions donc consulter les autres coauteurs du projet de résolution et je demanderai au Président de bien vouloir suspendre la séance pendant

111. The PRESIDENT: The representative of Ceylon has asked for an adjournment of a few minutes. If there is no objection, the meeting will be adjourned until 12.55 a.m.

The meeting was suspended at 12.45 a.m. and resumed at 1.10 a.m.

112. Mr. SUBASINGHE (Ceylon): When I asked for a recess I stated that we would like to see our draft resolution adopted by the Security Council unanimously, and with that in mind we tried our hardest during the recess to bring about certain changes. We were prepared to make one change, namely, instead of deleting the words "Convinced of the responsibility for such crimes of persons in high places," we were prepared to substitute, "Taking note of the allegations of the responsibility of persons in high places for such crimes". We were prepared also to accept the third United States amendment which reads, "In operative paragraph 3 add after the word 'measures', the words 'in accordance with the Charter'". Similarly, we were prepared to accept the fourth amendment, "In operative paragraph 4 add the words 'to seek the' after the word 'and'".

113. However, we were not in a position to accept the addition of "Stanleyville" in the first paragraph of the preamble because we are convinced that the present situation, that we are discussing now, has arisen out of the assassinations that have taken place during the last few days in certain parts of the Congo. It may be that there have been certain reports earlier about some incidents that had taken place elsewhere, but these matters have not been raised and we are not prepared to equate at this moment Leopoldville with Stanleyville. Therefore, we are unable to accept the addition of Stanleyville there.

114. Under the circumstances we find that we cannot arrive at an agreement to amend this draft resolution to the satisfaction of all. Therefore, in consultation with its co-sponsors, the Ceylon delegation would like to inform the Council that we stand by the original draft resolution contained in document S/4733/Rev.1.

115. The PRESIDENT: The representative of India has asked to speak before the vote is taken.

116. Mr. JHA (India): Mr. President, I am very sorry to take the floor at this stage. I would much rather not have done so because I have had my share of speaking in the Council; I am afraid that I have already spoken twice. My intervention now has no reference and no connexion with the voting. I am really speaking on the substance.

117. I wish to speak on draft resolution S/4733/Rev.1 and the amendments that have been introduced to that draft resolution. If I do so, it is only because my delegation feels that this is a draft resolution of the highest importance. It is not a draft resolution which, for some technical reason or for some change in wording, ought to be thrown out by the Security Council. This is a draft resolution which seeks to express in no uncertain

quelques minutes, de façon que nous puissions nous consulter.

111. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de Ceylan a demandé une suspension de séance de quelques minutes. S'il n'y a pas d'objections, la séance sera suspendue jusqu'à 0 h 55.

La séance est suspendue à 0 h 45, elle est reprise à 1 h 10.

112. M. SUBASINGHE (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Lorsque j'ai demandé une suspension de séance, j'ai indiqué que nous souhaitions que le projet de résolution fût adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité, et dans ce souci, nous avons essayé de notre mieux, au cours de la suspension de séance, d'apporter certaines modifications. Nous étions prêts, au lieu de supprimer les mots: "Convaincu que des personnes haut placées sont responsables de ces crimes", à dire: "Prenant note des allégations selon lesquelles des personnes haut placées seraient responsables de ces crimes". Nous étions également prêts à accepter le troisième amendement présenté par les Etats-Unis, qui se lit de la façon suivante: "Au paragraphe 3 du dispositif, après "toutes mesures possibles", ajouter les mots "conformément à la Charte". De même, nous étions disposés à accepter le quatrième amendement: "Au paragraphe 4 du dispositif, remplacer les mots "que leurs auteurs seront châtiés" par les mots "pour faire en sorte que leurs auteurs soient châtiés".

113. Cependant, nous ne pouvons pas accepter l'addition de "Stanleyville" au premier considérant, parce que nous sommes persuadés que la situation actuelle dont nous discutons maintenant est due aux assassinats qui ont été commis au cours de ces derniers jours dans certaines parties du Congo. Il se peut qu'il y ait eu certains rapports antérieurs où ont été signalés des incidents qui ont eu lieu ailleurs, mais ces questions n'ont pas été soulevées et nous ne sommes pas disposés à mettre sur le même plan Léopoldville et Stanleyville de ce point de vue. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter l'addition du mot Stanleyville.

114. Dans ces conditions, nous constatons que nous ne pouvons pas aboutir à un accord qui permettrait d'amender ce projet de résolution pour donner satisfaction à tout le monde. C'est pourquoi, d'accord avec les coauteurs du projet, la délégation de Ceylan désire informer le Conseil que nous nous en tenons au texte initial du projet de résolution contenu dans le document S/4733/Rev.1.

115. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de l'Inde a demandé à prendre la parole avant que le Conseil passe au vote.

116. M. JHA (Inde) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je regrette infiniment de prendre de nouveau la parole à ce stade des débats. J'aurais préféré ne pas avoir à le faire car j'ai déjà eu ma part d'intervention au Conseil; j'ai déjà parlé deux fois et je m'en excuse. Mon intervention n'a rien à voir avec le scrutin qui va avoir lieu. Il s'agit en fait du fond de la question.

117. Je veux parler du projet de résolution S/4733/Rev.1 et des amendements qui ont été présentés. Si je le fais, c'est uniquement parce que ma délégation estime qu'il s'agit d'un projet de résolution de la plus haute importance. Ce n'est pas un de ces projets qui, pour des raisons d'ordre technique ou pour telle ou telle modification rédactionnelle, devrait être rejeté par le Conseil de sécurité. C'est un projet de réso-

terms the moral indignation, the instant reaction of the Security Council to the outrages and to the assassinations of which the Security Council has been informed in a formal report by the Special Representative of the Secretary-General in the Congo [S/4727 and Add.1 and 2]. That is how this draft resolution arose.

118. The sponsors of the draft resolution and others who have been associated with them informally had no intention of putting forward any draft resolution but the one which is contained in document S/4722. This draft resolution became necessary because of the tremendous challenge to the Security Council and the United Nations, and the great outrage to all concepts of international morality and international co-operation that were contained in the incidents which were reported to the Council by the Secretary-General's Special Representative.

119. If the Security Council for some reason does not react against and does not strongly condemn these acts, then I am afraid very wrong inferences will be drawn all the world over. World public opinion will certainly not think well of this body and of the United Nations, if on an occasion like that we could not react against and could not condemn something which was a patent outrage against all concepts of civilized behaviour.

120. The representative of the United States moved some amendments [S/4740] to this draft resolution, and the sponsors, in deference to the suggestions, met together and consulted among themselves, and it seems to us that they have gone a long way toward meeting the point of view of the representative of the United States. Out of the four amendments that were suggested they are prepared to accept 2, 3 and 4 and they have changed the fifth preambular paragraph in a way to which nobody can really take exception. There have certainly been allegations, more than allegations. Even Mr. Dayal's report mention that the Minister of Justice has himself said that "Yes, so-and-so were executed". Therefore, the circumstances are such that if the Security Council recalls in the preamble to its resolution its awareness of allegations of the responsibility of persons in high places for such crimes, that is something which is just the truth; it is the bare and naked truth and there should be no shirking away from that.

121. The only paragraph where the sponsors, as I understood from the statement of the representative of Ceylon, are not in a position to accept the amendments suggested by the delegation of the United States is the first preambular paragraph. Here, if I may say so with all respect, they stand on very good ground. The amendment refers to "other reports". What other reports? Surely if there are reports about assassinations having been committed, political assassinations and atrocities in Stanleyville, we should have proper documentation of that. My delegation does not remember having seen any reports concerning Stanleyville which fall in the same category as document S/4727.

122. To equate one part of the Congo, where these things have not happened and at any rate have not been brought to the notice of the Security Council, with another, does not seem to be fair. It does not seem to be based on facts. Of course, as the representative of Ceylon said, perhaps very bad things, very undesirable

lution qui a pour but d'exprimer sans équivoque l'indignation morale, la réaction instantanée du Conseil de sécurité devant les attentats et les assassinats dont le Conseil de sécurité a été informé par un rapport officiel du représentant spécial du Secrétaire général au Congo [S/4727 et Add.1 et 2]. Voilà ce qui a donné naissance à ce projet de résolution.

118. Les auteurs du projet de résolution, et d'autres qui se sont officieusement associés à eux, n'avaient pas l'intention de présenter un autre projet de résolution que celui contenu dans le document S/4722. Ce projet de résolution est devenu nécessaire à cause du terrible défi lancé au Conseil de sécurité et aux Nations Unies et du grave outrage fait à tous les principes de la moralité et de la coopération internationale qu'impliquent les incidents qui ont été signalés au Conseil par le représentant spécial du Secrétaire général.

119. Si, pour une raison quelconque, le Conseil de sécurité ne réagit pas et ne condamne pas ces actes en termes vigoureux, je crains que le monde entier n'en tire des conclusions très fâcheuses; l'opinion publique mondiale portera un jugement sévère sur cet organe et sur les Nations Unies si, dans une occasion comme celle-ci, nous ne savons pas réagir et nous ne savons pas condamner un fait que est un outrage évident à toutes les notions de la vie civilisée.

120. Le représentant des Etats-Unis a présenté certains amendements [S/4740] à ce projet de résolution et les auteurs, déférant à ces suggestions, se sont réunis et se sont consultés et il nous semble qu'ils ont été très accommodants dans leur désir de satisfaire aux vœux du représentant des Etats-Unis. Sur les quatre amendements qui étaient suggérés, les auteurs étaient prêts à accepter les amendements 2, 3 et 4 et ils ont modifié le cinquième considérant d'une manière telle que personne ne peut plus réellement y faire d'objections. Il y a certainement eu des allégations, plus même que des allégations. Dans son rapport, M. Dayal mentionne que le Ministre de la justice a lui-même déclaré qu'un tel et un tel avaient été exécutés. En conséquence, les circonstances sont telles que si le Conseil de sécurité rappelle dans le préambule de sa résolution qu'il sait que dans le cas de ces crimes, la responsabilité de personnes haut placées a été mise en cause, il s'agit simplement de la vérité. C'est la vérité pure et simple et il est inutile d'essayer de s'y dérober.

121. Le seul paragraphe sur lequel les auteurs, si j'ai bien compris la déclaration du représentant de Ceylan, ne sont pas en mesure d'accepter l'amendement proposé par la délégation des Etats-Unis, est le premier considérant. Ici, si je puis me permettre de le dire, les auteurs se trouvent sur un terrain très sûr. L'amendement parle "d'autres rapports". Quels autres rapports? Sûrement, s'il y a des rapports qui mentionnent des assassinats et des atrocités politiques qui auraient été commis à Stanleyville, nous devrions avoir été saisis de la documentation appropriée. Ma délégation ne se souvient pas d'avoir vu au sujet de Stanleyville de rapports qui puissent rentrer dans la même catégorie que le document S/4727.

122. Mettre sur le même pied une partie du Congo où ces choses ne se sont pas produites, ou, en tout cas, n'ont pas été portées à la connaissance du Conseil de sécurité, et une autre partie ne semble pas équitable. Cela ne semble pas être fondé sur des faits. Bien entendu, comme l'a dit le représentant

incidents, have happened in the Congo in many parts. Nobody can deny that. There have been violations of human rights and fundamental freedoms. But there is a question of degree and it would not be correct to equate Stanleyville with, as the representative of Ceylon said, other parts of the Congo about which we have definite information and about which we have been officially informed by the Special Representative of the Secretary-General in the Congo.

123. I would also like to point out that operative paragraph 2 of the draft resolution calls upon all concerned in the Congo immediately to put an end to such practices. It uses the words "all concerned", and nobody is excepted. That is the decision which, along with the other three paragraphs in the operative part of the draft resolution, the Security Council is being asked to take. The preamble should be a statement of facts. These facts should be accurate, and it is my submission that it would not be quite consistent with the facts to insert Stanleyville there and equate it with other parts of the Congo which are mentioned in the second preambular paragraph.

124. My delegation, as I said, apologizes to the Security Council for coming before it at this late hour. But I do wish to place before you, Mr. President, and the members of the Council, our very great desire to see that the Council should react in terms of this draft resolution as amended and accepted by the sponsors of the resolution, because we do feel that if the Security Council does not do so, the inferences from that will be very adverse and the effect of that in the Congo itself may be that many more lives might be lost. Surely it is not the intention of the members of this Council and the Members of the United Nations to undertake this responsibility.

125. Mr. STEVENSON (United States of America): We agree with the representative of India that the Council should strongly condemn these barbaric acts. We think that this draft resolution proposed by Ceylon, Liberia and the United Arab Republic is a suitable document for that purpose. We advanced in good faith some suggested amendments to improve the document. I am happy that the sponsors have accepted some of our suggestions to improve this draft resolution, and in the same spirit of conciliation and anxiety to adopt this resolution, my delegation will accept their proposal to substitute for the last preambular paragraph their wording: "Taking note of the allegations of the responsibility of persons in high places for such crimes".

126. This leaves us with only the disagreement about the language of the preamble, whether or not "Stanleyville" should be included along with the other names of cities. The speakers have said that they do not know about any reports about Stanleyville. Perhaps I can help them. I have three before me. The most recent is dated 23 January 1961. I will quote just two sentences from this message from the Secretary-General:

"During the last few weeks, I have received several confirmed reports from representatives of the United Nations in Oriental province indicating that a very large number of violations of the most basic human rights of both Congolese and non-Congolese elements

de Ceylan, il se peut que de très vilaines choses, des incidents déplorables se soient produits dans bien des parties du Congo. Personne ne peut le nier. Il y a eu des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Mais il s'agit d'une question de degré et il ne serait pas bien, comme l'a dit le représentant de Ceylan, de mettre sur le même pied Stanleyville et d'autres parties du Congo sur lesquelles nous avons des informations précises qui émanent officiellement du représentant spécial du Secrétaire général au Congo.

123. Je voudrais souligner également que le paragraphe 2 du projet de résolution demande à tous les intéressés au Congo de mettre immédiatement un terme à ces pratiques. L'expression employée est "tous les intéressés", et il n'y a donc d'exception pour personne. Telle est la décision que, de même que celles contenues dans les trois autres paragraphes du dispositif du projet, l'on demande au Conseil de sécurité de prendre. Le préambule doit être un exposé des faits. Ces faits doivent être exacts, et j'estime qu'il ne serait pas tout à fait conforme à la réalité d'insérer ici le mot "Stanleyville" et de mettre cette ville sur le même pied que les autres parties du Congo qui sont mentionnées dans le deuxième considérant.

124. Comme je l'ai déjà dit, ma délégation s'excuse auprès des membres du Conseil de prendre la parole à cette heure tardive, mais je voulais vous exposer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres, notre grand désir de voir le Conseil réagir dans les termes de ce projet de résolution tel qu'il a été amendé et accepté par les auteurs, car, à notre avis, s'il ne le fait pas, les conclusions que l'opinion en tirera seront défavorables et, au Congo lui-même, cela entraînera peut-être encore la perte de nombreuses vies humaines. Les membres du Conseil et les Etats Membres de l'ONU n'ont certes pas l'intention d'assumer pareille responsabilité.

125. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Nous convenons avec le représentant de l'Inde que le Conseil devrait condamner énergiquement ces actes barbares. A notre avis ce projet de résolution déposé par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie est tout à fait ce qui convient pour cela. En toute bonne foi, nous avons présenté certains amendements en vue d'améliorer ce texte. Je suis heureux que les auteurs aient accepté certaines des suggestions que nous avons formulées afin d'améliorer le projet de résolution et, dans le même esprit de conciliation et avec le même souci de voir adopter ce projet, ma délégation accepte la proposition faite par les auteurs de remplacer le dernier considérant par les mots: "Prenant note des allégations selon lesquelles des personnes haut placées seraient responsables de ces crimes."

126. Il ne reste donc plus qu'une seule divergence de vues sur le libellé du préambule. Il s'agit de savoir s'il convient ou non d'inclure "Stanleyville" avec les autres villes et régions mentionnées. Certains orateurs nous ont dit qu'ils n'ont pas connaissance de rapports à propos de Stanleyville. Je pourrais peut-être les aider. J'en ai trois sous les yeux. Le dernier date du 23 janvier 1961. Je citerai seulement deux phrases de ce message du Secrétaire général.

"Au cours des dernières semaines, j'ai reçu plusieurs rapports confirmés émanant des représentants des Nations Unies dans la Province-Orientale indiquant qu'un très grand nombre de violations des droits de l'homme les plus élémentaires avaient

of the population have taken place. My Special Representative, in his note dated 19 January 1961, which I entirely approve, has already drawn your attention to the many arbitrary acts committed by members of the provincial régime." [S/4637 and Add.1, sect. V.]

127. I am sure that the sponsors are against atrocities wherever they occur, whether in Stanleyville, Katanga or South Kasai, and I am sure they share with my delegation grave anxiety about the safety of Mr. Songolo and other Members of Parliament who have been imprisoned in Stanleyville for over three months. I could also add that we do not oppose including the word "Leopoldville" although there are no reports of atrocities in Leopoldville, and that city has been included by the sponsors for some reason.

128. I should be very happy to try to reach agreement with the sponsors by striking out all references to the cities and substituting, after "20 February", the words "and other reports bringing to the urgent attention of the Council the atrocities and assassinations in various parts of the Congo". I hope I have more than fulfilled what I am sure is the obligation of everyone who with good faith and purpose is anxious to see this draft resolution adopted.

129. The PRESIDENT: Before putting the draft resolution S/4733/Rev.1 as amended to the vote, I would remind the Council that the representative of China asked for a separate vote on the words "including, if necessary, the use of force as a last resort" in operative paragraph 3. Unless there is any objection, under rule 32 of the provisional rules of procedure, the Council will proceed to vote separately on these words. I therefore put to the vote the retention of the words "including, if necessary, the use of force as a last resort" in operative paragraph 3.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Ceylon, Chile, Liberia, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic.

Against: China.

Abstaining: Ecuador, France, Turkey, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, the United States of America.

The result of the vote was 5 in favour, 1 against with 5 abstentions.

The suggestion that the words be included was not adopted.

130. The PRESIDENT: We shall now proceed to vote on the amendments which have been suggested to the draft resolution. As I understand the position, the proposal, with regard to operative paragraph 3, to add the words "in accordance with the Charter" after the word "measures", and in operative paragraph 4 to add the words "to seek the" after the word "and" have been agreed, as also has been agreed by the sponsors of the revised version the last preambular paragraph, which now reads: "Taking note of the allegations of the responsibility of persons in high places for such crimes".

eu lieu à l'encontre des éléments tant congolais que non congolais de la population. Mon représentant spécial, par sa note en date du 19 janvier 1961, que j'approuve entièrement, a déjà attiré votre attention sur les nombreux actes arbitraires commis par les membres du régime provincial." [S/4637, sect. V.]

127. Je suis certain que les auteurs du projet condamnent les atrocités où qu'elles se produisent, que ce soit à Stanleyville, au Katanga ou dans le Kasai méridional, et je suis sûr aussi qu'ils partagent la profonde inquiétude qu'éprouve ma délégation au sujet de la vie de M. Songolo et d'autres membres du Parlement qui sont en prison à Stanleyville depuis plus de trois mois. Je pourrais ajouter aussi que nous n'avons pas fait objection au mot "Léopoldville", encore qu'aucune atrocité n'ait été signalée dans cette ville, que pourtant les auteurs ont fait figurer dans le texte pour des raisons que j'ignore.

128. Je serais fort heureux d'essayer d'aboutir à un accord avec les auteurs en supprimant toutes les références à ces villes et en remplaçant le reste du texte, après les mots "20 février", par les mots "et d'autres rapports signalant d'urgence à l'attention du Conseil les atrocités et les assassinats commis dans diverses régions du Congo". Je crois m'être plus qu'acquitté de ce qui est, j'en suis sûr, l'obligation de tous ceux qui, en toute bonne foi, tiennent à voir adopter ce projet de résolution.

129. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de mettre aux voix le projet de résolution S/4733/Rev.1 ainsi amendé, je voudrais rappeler au Conseil que le représentant de la Chine a demandé le vote par division sur les mots "y compris le recours à la force, si besoin est, en dernier ressort" au paragraphe 3. A moins que des objections soient formulées aux termes de l'article 32 du règlement intérieur provisoire, le Conseil procédera à un vote par division sur ces mots. Je mets donc aux voix le membre de phrase: "y compris le recours à la force, si besoin est, en dernier ressort", au paragraphe 3 du dispositif.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Ceylan, Chili, Libéria, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie.

Vote contre: Chine.

S'abstiennent: Equateur, France, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Il y a 5 voix pour, une voix contre et 5 abstentions.

Le membre de phrase n'est pas adopté.

130. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons maintenant passer au vote sur les amendements proposés au projet de résolution. Si j'ai bien compris, la situation est la suivante: la proposition tendant à ajouter, au paragraphe 3 du dispositif, les mots "conformément à la Charte" après les mots "toutes mesures possibles", et au paragraphe 4 à remplacer les mots "que leurs auteurs seront châtiés" par les mots "pour faire en sorte que leurs auteurs soient châtiés", a été acceptée par les auteurs du projet, de même que ces auteurs ont accepté le dernier considérant qui se lit maintenant comme suit: "Prenant note des allégations selon lesquelles des personnes haut placées seraient responsables de ces crimes".

131. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, when you spoke just now of the amendments which have been agreed upon, I drew attention to the fact that the amendment to operative paragraph 3, which had been agreed upon earlier, now loses its meaning, because the amendment "in accordance with the Charter" was coupled with "the use of force as a last resort". However, thanks to the negative vote of a certain gentleman, this last phrase has been deleted. According to his position, apparently, it is possible to kill but impossible to use force in order to prevent killing. That, of course, is his affair. At all events, this has now been excluded, and therefore to add the words "in accordance with the Charter" would be meaningless, because paragraph 3 states as follows: "Calls upon the United Nations authorities in the Congo to take all possible measures to prevent the occurrence of such outrages".

132. What reason is there to add here "in accordance with the Charter"? No reason at all, so far as I can see. Any appeal to prevent the recurrence of outrages must be in accordance with the Charter. I do not understand why this is necessary. It seems to me that this amendment no longer has any meaning. I think that the representative of the United States, who introduced this amendment when it was coupled with the phrase providing for the use of force, cannot now insist on this amendment, especially taking into account his "spirit of conciliation".

133. Mr. STEVENSON (United States of America): I want to say that I am not responsible for deleting the words "including, if necessary, the use of force as a last resort", and I am very eager to accommodate the representative of the Soviet Union. But, now that these words have been deleted, to delete the words "in accordance with the Charter" would seem to me to raise some question and to suggest at least the possibility of actions that are not in accordance with the Charter. I am surprised, I must say, to hear anyone suggest that it is ever a mistake to include "in accordance with the Charter". Everything that we do, every resolution that we adopt, every action that we authorize, should be in accordance with the Charter—and not just the use of force. I would plead with the representative of the Soviet Union not to insist on deleting "in accordance with the Charter".

134. Mr. TSIANG (China): By the deletion of the last part of operative paragraph 3, the use of force, of course, is ruled out. But there are other means which should be used only in accordance with the Charter, such as the use of economic sanctions or the use of diplomatic sanctions. Such measures should also be used only in accordance with the Charter.

135. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, I very much regret having to waste time discussing questions which I do not think deserve discussion. However, since such a discussion is necessary, I too am obliged to say a few words about the views expressed by the representative of the United States. I do not wish to speak of the views of the other gentleman.

131. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, lorsque vous avez parlé tout à l'heure des amendements qui ont été acceptés par les auteurs du projet, j'ai noté que l'amendement au paragraphe 3 du dispositif dont on avait précédemment convenu, perd maintenant tout son sens parce que l'amendement qui tendait à ajouter les mots "conformément à la Charte" se rapportait aux mots "recours à la force, si besoin est, en dernier ressort". Mais maintenant, grâce au vote négatif d'un certain monsieur, cette dernière disposition a été supprimée. D'après lui, évidemment, on peut fort bien tuer, mais il n'est pas admissible de recourir à la force pour empêcher le meurtre. Enfin, c'est là son affaire. Mais, quoi qu'il en soit, la disposition que je viens de citer a maintenant été supprimée et les mots "conformément à la Charte" perdent toute leur signification. Le paragraphe 3 se lit en effet ainsi: "Invite les autorités des Nations Unies au Congo à prendre toutes mesures possibles pour empêcher de tels forfaits."

132. Quel sens y a-t-il d'ajouter ici les mots "conformément à la Charte"? Je n'en vois aucun. Tout appel adressé en vue d'empêcher la répétition de tels forfaits doit-il être accompagné d'une disposition stipulant qu'il est conforme à la Charte? Je n'en vois pas la nécessité. Il me semble qu'actuellement cet amendement n'a plus de sens. Je ne crois pas que le représentant des Etats-Unis, qui avait introduit cet amendement, insiste à le maintenir, compte tenu surtout de son "esprit de conciliation".

133. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je désire seulement déclarer que je ne suis nullement responsable de la suppression des mots "y compris le recours à la force, si besoin est, en dernier ressort", et je suis très désireux de tenir compte des vues du représentant de l'Union soviétique. Cependant, maintenant que ces mots ont été supprimés, la suppression des mots "conformément à la Charte" soulèverait à mon sens quelque doute et ferait au moins penser que certaines mesures pourraient être prises qui ne seraient pas conformes à la Charte. Je suis surpris, je dois le dire, que l'on puisse jamais penser que ce serait une erreur que d'ajouter les mots "conformément à la Charte". Tout ce que nous faisons, toutes les mesures que nous adoptons, toutes les résolutions que nous prenons doivent être conformes à la Charte — et non pas simplement l'emploi de la force. Je demande donc instamment au représentant de l'Union soviétique de ne pas insister pour l'élimination des mots "conformément à la Charte".

134. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: La fin du paragraphe 3 du dispositif étant supprimée, le recours à la force est interdit. Mais il existe d'autres moyens qui ne devraient être utilisés que conformément à la Charte, par exemple les sanctions économiques, les sanctions diplomatiques. Semblables mesures devraient, elles aussi, être appliquées exclusivement en conformité avec la Charte.

135. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, je regrette beaucoup que nous devions perdre du temps à examiner des questions qui, à mon avis, ne méritent pas que l'on s'y arrête. Mais puisque cette discussion semble indispensable, je me vois contraint, moi aussi, de répondre en quelques mots aux arguments que vient de faire valoir le représentant

136. I wish to say that no one, of course, can formally object to the words "in accordance with the Charter", if anybody wants to add those words. I only wish to raise the question, since here we are concerned with an appeal to take all possible measures to prevent murder. What have the words "in accordance with the Charter" to do with that? Is it not simply in accordance with common sense and human conscience that measures to prevent murder should be taken? Of course, we can say "in accordance with the Charter", and I would not oppose that, but were the assassins of Lumumba acting in accordance with the Charter or not? And when it is a question of preventing murder, why do we have to specify "in accordance with the Charter"? I see no political logic in it. Any measures to prevent crime should not be complicated by any formal obstacles, since the prevention of murder and crime is a self-evident human requirement. However, if the representative of the United States considers that there should be a legal basis for this, I shall not oppose it. I would only wish that all United Nations representatives, working in the Organization, would prevent crime irrespective of whether or not this is in accordance with the Charter, and would do so primarily because they are following their own conscience. That, I think, is an elementary requirement. If it has to be strengthened by a reference to the Charter, let us by all means strengthen it. I shall not object.

137. Mr. TSIANG (China): A policeman, of course, must prevent murder. A policeman must pursue the murderer, but in doing these things, a policeman is obliged to act within the law. Those, I understand, are what we call civilized standards. I do not believe that any civilized country could say that the policeman is above the law.

138. The PRESIDENT: As I understand the position we have now reached, agreement has been reached on all the draft resolution S/4733/Rev.1, except for the first preambular paragraph, where certain amendments have been suggested. If I understand the position correctly, the latest form these amendments have taken is to add after the words "20 February" the words "and of other reports" and, later on, to delete the words "in Leopoldville, Katanga and South Kasai in the Congo" and replace them with the words "in various parts of the Congo".

139. I put to the vote these amendments to the first preambular paragraph.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Chile, China, Ecuador, France, Liberia, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Ceylon, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic.

The result of the vote was 8 in favour and 3 against.

The amendments were not adopted, one of the negative votes being that of a permanent member of the Council.

140. The PRESIDENT: I now propose to put to the vote the draft resolution as a whole with the amend-

des Etats-Unis. Je ne désire pas m'arrêter aux observations de l'autre orateur.

136. Je voudrais dire que nul, certes, ne saurait élever d'objection formelle contre l'expression "conformément à la Charte" si quiconque voulait l'ajouter au texte. Je voudrais seulement savoir quel est le rapport entre l'appel qui invite les Nations Unies au Congo à prendre toutes mesures possibles pour empêcher les meurtres et l'expression "conformément à la Charte". Et le simple bon sens, la conscience humaine n'exigent-ils pas que l'on prenne des mesures pour empêcher l'assassinat? Certes, on peut ajouter "conformément à la Charte", et je ne m'y opposerai pas. Mais lorsque M. Lumumba a été assassiné, a-t-on agi, oui ou non, conformément à la Charte? Pour quelle raison doit-on ajouter l'expression "conformément à la Charte" lorsqu'il s'agit d'empêcher de nouveaux assassinats? A mon avis cette attitude manque de logique politique. Les mesures propres à empêcher le crime doivent être formulées simplement; toutes les fioritures de forme sont donc inutiles car la nécessité d'empêcher le meurtre et le crime répond à une simple exigence de la conscience humaine. Cependant, si le représentant des Etats-Unis estime qu'il faut donner à cette nécessité une base juridique, je ne formulerai pas d'objection. Je souhaiterais simplement que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, en s'opposant au crime, le fassent avant tout pour obéir à leur conscience humaine, que ceci soit ou non prévu par la Charte. Je pense que c'est là une exigence élémentaire. S'il est indispensable d'invoquer la Charte, eh bien, invoquons-la! Je ne m'y opposerai pas.

137. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Bien entendu, il incombe à la police d'empêcher le meurtre, de pourchasser le meurtrier. Mais ce faisant, elle doit agir dans le cadre de la loi. C'est en tout cas la règle de nos pays civilisés. Je ne crois pas qu'aucun pays civilisé puisse dire que le policier est au-dessus de la loi.

138. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si je comprends bien, l'accord a été atteint sur l'ensemble du projet de résolution S/4733/Rev.1, exception faite du premier considérant, pour lequel certains amendements ont été suggérés. Si je ne me trompe, la dernière version de ces amendements tend à ajouter, après les mots "du 20 février", les mots "ainsi que d'autres rapports" et à supprimer le membre de phrase "à Léopoldville, au Katanga et dans le Kasai méridional au Congo" pour lui substituer le membre de phrase "dans diverses régions du Congo".

139. Je mets aux voix ces amendements au premier considérant.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chili, Chine, Equateur, France, Libéria, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: Ceylan, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie.

Il y a 8 voix pour et 3 voix contre.

L'une des voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, les amendements ne sont pas adoptés.

140. Le PRESIDENT: (traduit de l'anglais): Je vais mettre au voix le projet de résolution dans son en-

ments which have been agreed but without the amendments which were proposed to the first preambular paragraph.

141. Mr. PADMORE (Liberia): I am appealing to the Security Council on behalf of the African-Asian countries, to consider again the great need for this draft resolution. We hope that because of the measures which have just been taken none of you has become so concerned as to cause this resolution to fail. Please remember that this is first a question dealing with disturbances in the continent of Africa.

142. Mr. STEVENSON (United States of America): I must apologize for speaking again, but I attach the greatest importance to the adoption of this draft resolution tonight, to expressing our reaction to the horrors that have befallen the Congo in recent weeks.

143. In another effort to find mutually satisfactory language, I would propose—and I hope that the Soviet Union representative will find this acceptable—that the first paragraph of the preamble end with the phrase "20 February and of other reports", deleting all the language about specific cities or various parts of the Congo.

144. I am as hopeful as the representative of Liberia that this language will be acceptable and that we may leave here this evening having expressed our deep distress, having condemned these atrocities and having taken action to remedy them.

145. Mr. SUBASINGHE (Ceylon): I am sorry to intervene in this discussion so often, but I think that my delegation must make its position quite clear in order to avoid any misunderstanding.

146. Ever since July of last year, when this matter came up before the Security Council and the United Nations, there have been incidents of various sorts in the Congo. Crimes of varying degrees of intensity have been committed. Sometimes we have dealt with them in the Security Council and the General Assembly. On some occasions the Security Council and the General Assembly have expressed their points of view. But today we are faced with a different problem altogether. Why have we taken up this matter as an emergency issue? Because of the murders that have taken place; murders with which, we are strongly of the opinion, Leopoldville, Katanga and South Kasai have a close connexion. That is why the delegations of Liberia, the United Arab Republic and Ceylon have formulated this draft resolution and placed it before the Security Council.

147. Now an attempt is being made to generalize the question. That is something which we cannot do at the moment. The whole world is shocked at these particular incidents. It is not that we do not condemn any kind of crime that is committed. But today the world is thinking of these particular crimes, which, in my opinion, are of a different order and took place under peculiar circumstances. That is why we want to emphasize that aspect.

148. My delegation is therefore opposed to any amendment to the first paragraph of the preamble to the draft resolution. I merely wished to restate that position.

149. Mr. LOUTFI (United Arab Republic) (translated from French): I should like to say just one word at this

semble, avec les amendements qui ont été acceptés, mais sans les amendements qui étaient proposés au premier considérant.

141. M. PADMORE (Libéria) [traduit de l'anglais]: Au nom des pays d'Afrique et d'Asie, je demande au Conseil de réfléchir à nouveau au besoin impérieux d'une telle résolution. J'espère que le rejet des amendements n'incitera aucun de leurs partisans à causer l'échec du projet de résolution. Qu'on veuille bien ne pas perdre de vue qu'il s'agit avant tout de troubles qui se produisent dans le continent africain.

142. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Qu'on me pardonne d'intervenir encore. Mais j'attache du prix à l'adoption cette nuit même du projet de résolution, à ce que le Conseil exprime sa réaction devant les horreurs qui ont affligé le Congo depuis quelques semaines.

143. Dans un autre effort pour trouver un libellé qui soit acceptable pour tous, je propose — et j'espère que le représentant de l'Union soviétique acceptera cette proposition — de terminer le premier considérant par les mots "dans sa déclaration du 20 février, ainsi que d'autres rapports", renonçant au membre de phrase "signalant d'urgence à l'attention du Conseil les atrocités et les assassinats commis à Léopoldville, au Katanga et dans le Kasai méridional au Congo".

144. J'espère, avec le représentant du Libéria, que nous aurons ainsi un texte acceptable et que nous pourrons nous séparer, cette nuit, ayant exprimé notre profonde angoisse, condamné ces atrocités et pris des dispositions pour y mettre fin.

145. M. SUBASINGHE (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Il me faut préciser la position de ma délégation pour prévenir tout malentendu.

146. Constamment, depuis juillet 1960, depuis que la question a été portée devant le Conseil de sécurité et les Nations Unies, des incidents de toutes sortes se sont produits au Congo. Des crimes d'importance variable ont été commis. Quelquefois nous en avons discuté au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale. En certaines occasions, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont indiqué leurs vues. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un problème tout différent. Pourquoi avons-nous donné à ce problème un caractère d'urgence? Parce que des assassinats ont été commis, auxquels nous avons de fortes raisons de croire que Léopoldville, le Katanga et le Kasai méridional ne sont pas étrangers. D'où le projet de résolution que les représentants du Libéria, de la République arabe unie et de Ceylan ont rédigé et soumis au Conseil.

147. On essaie maintenant de généraliser la question. A cela nous ne pouvons souscrire. Le monde entier a été révolté par ces événements. Ce n'est pas dire que nous ne condamnions pas tous les crimes quels qu'il soient. Mais aujourd'hui le monde se préoccupe de ces crimes en particulier, selon moi d'un genre tout différent, et qui ont été commis dans des circonstances particulières. C'est pourquoi nous tenons à souligner cet aspect de la question.

148. Ma délégation s'oppose donc à tout amendement au premier considérant du projet de résolution. Je voulais simplement réaffirmer cette position.

149. M. LOUTFI (République arabe unie): En cette heure tardive je ne dirai qu'un mot: je m'associe à

late hour. I fully endorse what has been said by the representative of Ceylon, and I wholeheartedly agree with him. I, too, am unable to accept any amendment to the first preambular paragraph.

150. Mr. MENEMENCIOGLU (Turkey): I have asked to speak because I think that it would be a great pity, when we seem to be so close to an understanding, if we were unable to adopt a resolution merely owing to a misunderstanding.

151. I listened very carefully to the statement made by the representative of Ceylon, with which the representative of the United Arab Republic has just said that he completely agrees. It is my understanding that the representative of Ceylon said that the sponsors of the draft resolution had in mind certain atrocities that had been committed. But I do not think that these atrocities would be omitted from the text if we deleted the last part of the first paragraph of the preamble, as suggested by the United States representative. The draft resolution would still refer to the communication of 18 February and to other documents in which these atrocities are specifically listed. Hence, this is all a mere technicality; it is just a question of whether or not the names of the cities and provinces should be included. The substance would not be affected in any way. The particular crimes mentioned by the representative of Ceylon would still be specifically referred to because the documents in which they are listed would be cited in the draft resolution.

152. I do believe that it would be very helpful if we could reach an understanding on this point, which really appears to be of minor importance in view of the fact that we have eliminated all the other difficulties.

153. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, I should like to draw the attention of members of the Council to the abnormal situation in connexion with the voting on this resolution. For a long time, repeated attempts have been made to eliminate from the resolution the most cogent facts which led to the question being raised today and placed on the agenda of the Security Council. This morning [940th meeting], after the communication which we heard here, the question arose of its being necessary immediately to take measures and react to the facts which had angered all present. We have, since this morning, heard voices expressing regret and saying that measures should be taken immediately, that these were inadmissible acts of violence and so forth. Now, finally, when we have almost reached the next day, we cannot adopt the draft resolution, because certain representatives wish to exclude the most concrete aspects around which the debate has continually centred and reduce everything to a violation of human rights.

154. Where were you, gentlemen, when for seven months there were ceaseless violations of human rights and murders of private individuals? Then you were silent. But now, when there are real facts, when all acknowledge and cannot deny a single one of these facts enumerated here, you do not wish to record these concrete facts or to react to them. You wish to take

ce qu'a dit le représentant de Ceylan avec lequel je suis complètement d'accord. Je ne puis pas non plus accepter d'amendement à ce premier considérant.

150. M. MENEMENCIOGLU (Turquie) [traduit de l'anglais]: Si j'interviens maintenant, c'est parce que j'estime qu'il serait grand dommage, alors que nous semblons être si près d'un accord, que nous ne puissions adopter ce projet de résolution par suite d'un simple malentendu.

151. J'ai écouté très attentivement les observations du représentant de Ceylan, auxquelles le représentant de la République arabe unie vient de s'associer sans réserve. Le représentant de Ceylan a dit, je crois, que les coauteurs du projet de résolution visaient certaines atrocités précises qui ont été commises. Mais je crois que si l'on supprimait la fin du paragraphe, ainsi que le propose le représentant des Etats-Unis, cette question ne se trouverait pas exclue de la résolution; en effet, il est encore question, dans le projet de résolution de la communication du 18 février, et d'autres documents où ces atrocités sont énumérées. De sorte que nous nous trouvons là, je crois, en face d'une question purement technique: celle de savoir s'il faut ou non citer certaines villes ou provinces. Qu'on le fasse ou non, je ne pense pas que cela change quoi que ce soit au fond. Les crimes mentionnés par le représentant de Ceylan seraient désignés d'une manière précise puisque les documents qui en traitent sont cités dans le projet de résolution.

152. Je suis convaincu qu'il serait très utile d'aboutir à un accord sur ce point, qui semble vraiment d'une importance secondaire, maintenant que nous avons réussi à faire disparaître toutes les autres difficultés de détail.

153. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur la situation anormale qui s'est créée autour du vote de ce projet de résolution. C'est depuis longtemps que nous assistons à différentes tentatives de supprimer du projet de résolution les éléments concrets qui ont précisément été à la base de l'inscription de ce problème à l'ordre du jour du Conseil. La communication que nous avons entendue au début de la séance du matin [940ème séance] a provoqué une discussion générale et nous avons été tous d'accord pour penser qu'il fallait immédiatement prendre des mesures et réagir aux actes qui ont indigné tout le monde ici. De nombreuses voix se sont fait entendre depuis le début de la matinée pour exprimer des regrets, pour exiger que l'on prenne des mesures immédiates, pour déclarer qu'il s'agissait là d'actes de répression inadmissibles, etc. Or, maintenant, c'est-à-dire moins d'une journée plus tard, nous ne parvenons pas à adopter un projet de résolution, car certains représentants d'Etat veulent supprimer du texte tous les éléments concrets sur lesquels a porté au fond l'ensemble du débat. On cherche à ramener toute la discussion à une notion générale de violation des droits de l'homme.

154. Mais où étiez-vous, Messieurs, pendant les derniers mois au cours desquels on a constamment violé les droits de l'homme et on a assassiné divers dirigeants? Vous avez alors gardé le silence. Or, maintenant que nous sommes en possession de faits concrets, indiscutables et que nul ne peut réfuter, vous refusez d'inscrire ces faits concrets dans la

refuge behind the smoke-screen of some general statement, which could refer to any fact. I regard this as an unworthy attempt to avoid condemning what you yourselves condemned this morning. Now that we have reached the stage of formulating this condemnation, we are presented with countless amendments and all sorts of technical changes.

155. To the representative of Turkey, my colleague, I should like to say that the amendment which you propose is not a technical amendment. You yourself understand this perfectly well. The mention of the actual towns where these murders were committed is a political accusation, a political condemnation of these doings. And this is what you want to avoid. Of course, you can vote against the draft resolution, or you can abstain, preventing it from obtaining the required number of votes. You can do all this, but you cannot escape the facts. And you cannot repudiate the general condemnation passed today.

156. I repeat, you can vote as you wish, but I think the representatives of Ceylon and the United Arab Republic were right that we have had enough of this game. We must cease this game of playing with all kinds of little amendments to blur the essence of the question.

157. The Soviet delegation therefore considers that the text of the resolution as accepted by its co-sponsors should forthwith be put to the vote, with only the amendments to which they have agreed, in order that the Security Council may clearly know who is in favour of condemning the actual concrete facts and who advocates drawing a veil over them.

158. Mr. PADMORE (Liberia): Again I choose to speak on behalf of the countries of Africa.

159. This situation reminds me of the old story about two women who claimed ownership of a child, and the matter became of such consequence that they decided to take it to a judge. The judge himself had great difficulty in establishing who was the mother of the child, so he ruled that perhaps the child should be cut into two pieces and shared between the two women. One of the women agreed, but the other woman could not conceive that the child should lose its life. She therefore agreed to surrender her claim on the child to the other woman who had agreed for the child to be cut into pieces. In that way motherhood could easily be established.

160. In this case Africa is the mother of this child and so, Mr. President, I ask you and the members of the Council to be indulgent and give us a recess of ten minutes to consult.

161. The PRESIDENT: The representative of Liberia has asked for a recess. Unless I hear objection, I will recess the Council for ten minutes.

résolution et vous refusez de réagir à leur égard. Vous voulez vous protéger derrière l'écran éphémère de certaines formules générales qui peuvent s'appliquer à n'importe quel fait. Je considère qu'il s'agit là d'une tentative indigne d'éviter l'examen des faits que pourtant vous sembliez condamner ce matin. Mais lorsque nous en sommes venus à formuler cette condamnation, des amendements et toutes sortes de modifications techniques ont commencé à affluer.

155. Non, Monsieur le représentant de la Turquie, non cher collègue, ce n'est pas un amendement technique que vous avez introduit et vous le savez parfaitement. Le fait de mentionner les villes concrètes où les meurtres ont été commis constitue une accusation et une condamnation d'ordre politique. Or, c'est cela que vous voulez éviter. Bien entendu, vous pouvez voter contre ce projet de résolution, ou encore vous abstenir, afin qu'il ne recueille pas un nombre de voix suffisant pour son adoption. Vous pouvez faire tout cela. Mais vous ne pouvez jamais échapper à la rigueur des faits ni empêcher leur condamnation universelle, telle qu'elle a été formulée ici aujourd'hui.

156. Je répète que vous pouvez voter comme vous l'entendez mais j'estime que les représentants de Ceylan et de la République arabe unie ont raison: nous avons assez de ce jeu qui consiste à présenter toutes sortes d'amendements pour tenter de masquer l'essentiel du problème.

157. La délégation soviétique estime donc qu'il est indispensable de voter immédiatement sur le projet de résolution tel qu'il se présente actuellement, c'est-à-dire sans introduire de nouveaux amendements. Les auteurs du texte original ont déjà accepté les amendements qui y ont été portés et nous devons passer au vote afin que les membres du Conseil de sécurité sachent exactement qui entend condamner et qui veut, au contraire, masquer les faits concrets et précis que nous connaissons.

158. M. PADMORE (Libéria) [traduit de l'anglais]: Je prends la parole à nouveau au nom des pays d'Afrique.

159. La situation dans laquelle nous nous trouvons me rappelle l'histoire biblique des deux femmes qui prétendaient chacune être la mère du même enfant. L'affaire étant d'importance, elles allèrent devant le juge, mais ce juge lui-même éprouvant beaucoup de difficulté à décider laquelle des deux femmes était la mère de l'enfant déclara que l'on couperait l'enfant en deux et que l'on en donnerait une moitié à chacune des deux femmes. L'une accepta cette décision de partage, mais l'autre ne put admettre que l'enfant perdît la vie; elle renonça donc à ses prétentions maternelles, capitulant devant l'autre femme qui avait accepté que l'enfant fût coupé en deux. C'est ainsi que l'on put facilement établir quelle était la mère de l'enfant.

160. Dans le cas qui nous occupe, l'Afrique est la mère de l'enfant et c'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, je vous demande ainsi qu'aux membres du Conseil de faire preuve d'indulgence et de nous accorder une suspension de séance de 10 minutes aux fins de consultation.

161. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la demande du représentant du Libéria et s'il n'y a pas d'objection, la séance sera suspendue pendant 10 minutes.

The meeting was suspended at 2.25 a.m. and resumed at 2.55 a.m.

162. The PRESIDENT: As I understand it, the position now reached is that an amendment moved by the representative of the United States to the first preambular paragraph of the draft resolution contained in document S/4733/Rev.1 seeks to insert the words "and of other reports" after "20 February" and delete the words at the end of the paragraph, replacing them by the words "in various parts of the country". Unless any member of the Council wishes to speak, I think I am bound now to put that amendment to the vote.

163. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, since this draft resolution is already covered with amendments, I must confess that I honestly do not know what resolution is before us. I would therefore propose that the Secretariat should issue a revised text of the resolution, so that it will be clear what we are voting on. In order to save time, we might proceed with the speeches according to the list of speakers which you now have, and in the meantime the Secretariat might prepare and circulate a revised text of the resolution.

164. The PRESIDENT: Although the text has been revised, I personally have a fairly clear idea of what is in it and I am sorry that the representative of the Soviet Union did not make his proposal half an hour ago, when we could have saved time. If it is the wish of the Council, I will arrange for the text to be retyped including the amendments that have been agreed so far.

165. Mr. STEVENSON (United States of America): I can hardly believe there is any ambiguity, confusion or misunderstanding about our present position. Rather than spend the additional time on having the Secretariat redistribute the draft resolution, I should be very glad to write it out in long-hand and present it to the delegation of the Soviet Union. However, I think it is important to expedite the business now and proceed to a vote on this last amendment, then on the whole resolution, and dispose of the matter.

166. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I should merely like to make one small comment on your observation, Mr. President. You seemed to chide me for not having made my proposal half an hour ago, but quite honestly I could not have done so because half an hour ago there were three other amendments.

167. The PRESIDENT: In the circumstances, I think it would be better if we proceeded with the text in front of us, which we now already know. I now propose to put to the vote the first preambular paragraph of the text which is in front of us. I have just read out the amendments which have been suggested, that is the addition of the words "and of other reports" after the words "20 February" and the omission of the words "in Leopoldville, Katanga and South Kasai in the Congo" and their replacement by the words "in various parts of the Congo".

168. This amendment has been proposed by the United States representative, and I would be obliged if he

La séance est suspendue à 2 h 25; elle est reprise à 2 h 55.

162. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si je comprends bien, la situation est la suivante: le représentant des Etats-Unis a présenté un amendement au premier considérant du projet de résolution contenu dans le document S/4733/Rev.1. Cet amendement propose d'ajouter, après les mots "20 février", les mots "ainsi que d'autres rapports", et de remplacer les mots "à Léopoldville, au Katanga et dans le Kasai méridional au Congo" par les mots "dans diverses régions du Congo". Si personne ne demande la parole, je vais mettre cet amendement aux voix.

163. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, étant donné que le projet de résolution comporte déjà de nombreux amendements, j'avoue, en toute sincérité, que je ne sais plus pour quel projet de résolution nous allons voter. Je proposerais donc que le Secrétariat nous fasse distribuer le texte amendé du projet de résolution afin que nous sachions au moins pour quoi nous votons. Pour gagner du temps, le Président pourrait donner la parole aux orateurs inscrits, pendant que le Secrétariat mettrait au point le texte amendé du projet de résolution.

164. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Bien que le texte ait été révisé, j'ai pour ma part une idée assez nette de ce qu'il contient et je regrette que le représentant de l'Union soviétique n'ait pas fait cette proposition il y a une demi-heure: cela nous aurait fait gagner du temps. Si tel est le désir du Conseil, je vais faire en sorte que le texte soit dactylographié à nouveau et qu'on insère les amendements sur lesquels nous nous sommes mis d'accord.

165. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je ne parviens pas à croire qu'il puisse y avoir ambiguïté, confusion ou malentendu quant à notre position actuelle. Plutôt que de perdre encore du temps à obtenir du Secrétariat une nouvelle distribution du texte du projet de résolution, je serais très heureux de l'écrire de ma main et de le donner à la délégation de l'Union soviétique. J'estime cependant qu'il est important de nous hâter maintenant et de passer au vote sur ce dernier amendement, puis sur l'ensemble du projet, ce qui nous permettra d'en finir.

166. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je ne voudrais faire qu'une brève observation, à la suite de votre remarque, Monsieur le Président. Vous avez semblé me reprocher de ne pas avoir présenté ma proposition il y a une demi-heure. J'avoue franchement que je ne pouvais le faire parce que, à ce moment-là, nous étions saisis de trois autres amendements.

167. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Dans les circonstances actuelles, je crois qu'il serait préférable de nous en tenir au texte que nous avons sous les yeux et que nous connaissons déjà. Je propose maintenant de mettre aux voix le premier considérant du texte dont nous sommes saisis. Je viens de lire les amendements qui ont été suggérés, à savoir ajouter les mots "ainsi que d'autres rapports" après les mots "20 février" et supprimer les mots "à Léopoldville, au Katanga et dans le Kasai méridional au Congo" pour les remplacer par les mots "dans diverses régions du Congo".

168. Cet amendement a été proposé par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, et je lui serais

would state exactly what is his amendment.

169. Mr. STEVENSON (United States of America): I am still awake, but I am not sure for how much longer. The first preambular paragraph as amended by the amendment I proposed would read:

"Taking note of the report of the Special Representative in the Congo [S/4727] of 18 February 1961 and the Secretary-General's communication to the Security Council in his statement of 20 February and other reports."

170. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, although you have directed that a vote be taken—and I have the right, like other members of the Council, to receive the exact text of any amendment or resolution—but now, as I say, that you have directed that a vote be taken, in violation of the rules of procedure, I would ask you to explain to me whether we are voting on the amendment to the first paragraph of the preamble, or on something else.

171. The PRESIDENT: In the first place, I should like to say to the Soviet representative that I do not think I am in breach of the provisional rules of procedure because the relevant rule states: "Proposed resolutions, amendments and substantive motions shall normally be placed before the representatives in writing." There have been a number of instances where amendments have been made which were not in writing and which were accepted.

172. Following on that, the amendment, as I understand it, upon which we are now to vote, is an amendment to the first preambular paragraph of the draft resolution S/4733/Rev.1. It reads as follows:

"Taking note of the report of the Special Representative in the Congo [S/4727] of 18 February 1961 and the Secretary-General's communication to the Security Council in his statement of 20 February and other reports."

173. To make the position quite clear, I would say that we are now voting on an amendment to the first paragraph of the preamble which would delete the words "bringing to the urgent attention of the Council the atrocities and assassinations in Leopoldville, Katanga and South Kasai in the Congo" and replace them by the words "and of other reports".

174. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): In your first statement, Mr. President, in which you explained what you were going to put to the vote, you merely read out the text of the first paragraph of the preamble. But that clearly was not an amendment. It was merely the first paragraph of the preamble. What you have now read out is, I see, an amendment—the proposal to delete the words "bringing to the urgent attention of the Council the atrocities and assassinations in Leopoldville, Katanga and South Kasai in the Congo". The proposal is to delete these words. If that is so, I am prepared to vote.

175. The PRESIDENT: I am not sure if it is entirely clear to the representative of the Soviet Union that the words he has read out will be replaced by the words "and of other reports", which would appear immediately after the words "20 February". I shall now

reconnaissant de bien vouloir nous dire en quoi consiste exactement son amendement.

169. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je suis encore éveillé, mais je ne sais pas si c'est pour bien longtemps. Le premier considérant, modifié par l'amendement que j'ai proposé, se lirait comme suit:

"Prenant note du rapport du représentant spécial au Congo [S/4727] en date du 18 février 1961 et de la communication du Secrétaire général au Conseil contenue dans sa déclaration du 20 février, ainsi que d'autres rapports."

170. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, quoique vous ayez déjà décidé de passer au vote, j'ai le droit, de même que tous les autres membres du Conseil de sécurité, de demander que l'on me fasse connaître exactement le texte d'un amendement ou d'une résolution. Mais puisque vous avez déjà violé le règlement intérieur et que nous allons voter, je voudrais que l'on m'explique sur quel texte nous allons voter. S'agit-il de l'amendement au premier considérant ou de quelque autre texte?

171. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): En premier lieu, je tiens à dire au représentant de l'Union soviétique que je ne crois pas avoir violé le règlement intérieur provisoire. En effet, l'article pertinent prévoit que: "Les projets de résolution, les amendements et les propositions de fond sont en principe soumis aux représentants par écrit." Il y a de nombreux cas où les amendements n'ont pas été présentés par écrit et ont été acceptés.

172. Ceci dit, à mon avis, l'amendement sur lequel nous allons voter maintenant est l'amendement présenté au premier considérant du projet de résolution S/4733/Rev.1. Il se lit comme suit:

"Prenant note du rapport du représentant spécial au Congo [S/4727] en date du 18 février 1961 et de la communication du Secrétaire général au Conseil contenue dans sa déclaration du 20 février, ainsi que d'autres rapports."

173. Pour éviter tout malentendu, je précise que nous votons maintenant sur un amendement au premier considérant à l'effet de supprimer les mots "signalant d'urgence à l'attention du Conseil les atrocités et les assassinats commis à Léopoldville, au Katanga et dans le Kasai méridional au Congo" et de les remplacer par les mots "ainsi que d'autres rapports".

174. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, dans la première proposition que vous avez faite et que vous vouliez mettre aux voix, vous avez simplement lu la première partie du préambule en question. Il ne s'agissait donc pas d'un amendement mais de la première partie du préambule. Mais j'admets qu'en dernier lieu vous venez de lire un amendement puisqu'il s'agit d'une proposition de supprimer les mots "signalant d'urgence à l'attention du Conseil les atrocités et les assassinats commis à Léopoldville, au Katanga et dans le Kasai méridional au Congo". La proposition vise donc la suppression de ces mots. Dans ces conditions, je suis prêt à voter.

175. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je ne suis pas sûr que le représentant de l'Union soviétique ait bien compris que les mots qu'il a lus doivent être remplacés par les mots "ainsi que d'autres rapports", qui viendront immédiatement après les mots

put the amendment to the vote.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Chile, China, Ecuador, France, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Ceylon, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic.

Abstaining: Liberia.

The result of the vote was 7 in favour, 3 against, with 1 abstention.

The amendment was not adopted, one of the negative votes being that of a permanent member of the Council.

176. Mr. BENITES VINUEZA (Ecuador) (translated from Spanish): My delegation voted for the amendments proposed by the United States delegation. Furthermore, it considers that the interpretation given by the representative of Turkey was logical and correct; there is no need to make an express reference to the geographical locations if they are mentioned implicitly in references to the Secretariat reports in the first paragraph of the preamble. As Mr. Stevenson rightly pointed out, we believe that atrocities have been committed at Stanleyville, but the reports to which we refer mention events in Katanga and Kasai. Hence, although we condemn both, it is obvious that here we are considering the latter.

177. It would seem somewhat inconsistent to reject the draft resolution as a whole because it spells out what would have been accepted if it had been referred to only implicitly. We regret that the amendments proposed by the United States representative in a noble spirit of conciliation were not accepted, but we are obliged to put up with this disappointment. The facts are to be found in the Secretariat reports; they occurred in Katanga and Kasai because the victims were sent there from Leopoldville. These facts are to be condemned, and, without regard to its results, an investigation of them must be undertaken, and they must be prevented from recurring.

178. For this reason, and merely on the ground of principle, my delegation will vote for the draft resolution as a whole.

179. Mr. SCHWEITZER (Chile) (translated from Spanish): My delegation supported the various amendments that were proposed to the first preambular paragraph of the draft resolution before us because it felt that they were reasonable. The fact, however, that they were not adopted because of the veto does not prevent us from voting, as we did when dealing with the murders in Katanga, for the condemnation of the later and more extensive crime in Kasai and the need to investigate it.

180. We agree with the statement just made by the representative of Ecuador, and, for the same reasons, we are prepared to vote for the three-Power draft resolution as a whole.

181. The PRESIDENT: If no other representative wishes to speak I propose now to put to the vote the draft resolution of Ceylon, Liberia and the United Arab Republic as a whole [S/4733/Rev.1] as amended, by agreement, in the fifth paragraph of the preamble and

"20 février". Je vais mettre maintenant l'amendement aux voix.

Il est procédé à un vote à main levée.

Votent pour: Chili, Chine, Equateur, France, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: Ceylan, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie.

S'abstient: Libéria.

Il y a 7 voix pour, 3 voix contre et une abstention.

L'une des voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, l'amendement n'est pas adopté.

176. M. BENITES VINUEZA (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation a voté en faveur de l'amendement présenté par la délégation des Etats-Unis. Par ailleurs, elle estime que l'interprétation qu'en a donnée le représentant de la Turquie est logique et correcte. Il n'est pas nécessaire de mentionner expressément des lieux géographiques si ceux-ci sont visés implicitement dans la mention qui est faite des rapports du Secrétariat au premier considérant du projet de résolution. Comme M. Stevenson l'a fort justement déclaré, nous croyons que des atrocités ont été commises à Stanleyville, mais les rapports cités évoquent des événements qui ont eu lieu au Katanga et au Kasai; certes nous condamnons tous ces faits, mais il est évident que nous nous occupons en ce moment des atrocités commises au Katanga et au Kasai.

177. Il serait illogique de rejeter ce projet de résolution dans son ensemble pour la raison qu'il exprime ouvertement ce que l'on a admis tacitement. En constatant avec regret que l'amendement du représentant des Etats-Unis qui était inspiré par un si noble esprit de conciliation n'a pas été adopté, nous sommes obligés d'admettre la réalité: les faits sont signalés dans les rapports du Secrétariat; s'ils se sont produits au Katanga et au Kasai, c'est parce que les victimes y ont été envoyées de Léopoldville. Ces actes doivent être condamnés et, sans préjuger leurs conséquences, il faut effectuer une enquête et empêcher qu'ils ne se renouvellent.

178. Pour cette raison, et pour des considérations de principe uniquement, ma délégation votera en faveur du projet de résolution dans son ensemble.

179. M. SCHWEITZER (Chili) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation, le jugeant justifié, a voté pour l'amendement au premier considérant du projet de résolution que nous examinons en ce moment. Bien qu'il n'ait pas été accepté à cause du veto d'un des membres permanents, nous voterons dans le même sens que lorsque nous nous sommes occupés des assassinats qui ont eu lieu au Katanga, à savoir pour condamner les crimes, plus nombreux encore, qui ont été commis au Kasai, et dans le même sens que lorsque nous avons examiné la nécessité d'une enquête.

180. Nous appuyons la position que vient de prendre le représentant de l'Equateur et, pour les mêmes raisons, nous sommes disposés à voter pour le texte des trois puissances dans son ensemble.

181. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si aucun autre représentant ne veut prendre la parole, je propose maintenant de mettre aux voix l'ensemble du projet de résolution présenté par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie [S/4733/Rev.1] modifié

in operative paragraphs 3 and 4 in ways which I think are known to the Council.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Ceylon, Chile, Ecuador, Liberia, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic.

Against: None.

Abstaining: China, France, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The result of the vote was 6 in favour, none against and 5 abstentions.

The draft resolution was not adopted, having failed to obtain the affirmative vote of seven members.

182. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, the Soviet delegation considers it necessary to make a statement in connexion with both the draft resolution on which we have just voted and the three-Power draft resolution on which we voted previously.

183. As is clear from the vote which has just been taken, all those who in words protested against an expressed regret over the repressive and terroristic action taken against the national leaders of the Congo have indeed prevented the adoption of a simple, clear and very limited resolution—but one which took a definite stand—when it came to condemning that action and taking specific measures to combat it. This fact throws a sharp light on all the manoeuvres which have taken place in the past few days during consideration of the problems of the Congo and during the drafting of resolutions and the voting on them. The whole Council has witnessed every kind of attempt to distort the basic political intention of the resolution submitted by the representatives of Ceylon, Liberia and the United Arab Republic on a question which, it would seem, could be the subject of no controversy. But the political sympathies of certain Powers which do not wish to condemn the activities of their allies, the Belgian colonialists, who are conducting a definite policy aimed at the destruction of the national leaders in the Congo, have reached such a point that now we have been able to adopt no resolution at all condemning these criminal activities.

184. I think that at this point any comment is, as they say, superfluous. The anti-colonialism of certain States has remained no more than an empty phrase. In this connexion I should like to read a rather wise observation which one American citizen made recently and sent to me. He wrote to me: "For your information, on the subject of the carnage in the Congo and the murder of Lumumba, I would bring the following quotation to your attention: 'We said that those who turn their backs on wrongs they have the power to avert, share in the fault of those who initiate the wrongs themselves.'" Further on, the writer of the letter said: "This quotation is taken from Chester Bowles, United States Under-Secretary of State, and is apparently a paraphrase of a saying of President Woodrow Wilson. It is drawn from Mr. Bowles' recent book The Coming Political Breakthrough."

par des amendements au cinquième considérant et aux paragraphes 3 et 4 du dispositif. Le texte de ces amendements est bien connu des membres du Conseil.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Ceylan, Chili, Equateur, Libéria, République arabe unie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: néant.

S'abstiennent: Chine, France, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Il y a 6 voix pour, zéro voix contre et 5 abstentions.

N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de 7 membres, le projet de résolution n'est pas adopté.

182. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, la délégation de l'Union soviétique estime indispensable de faire une déclaration à propos des résultats du vote tant sur le projet de résolution sur lequel nous venons de nous prononcer que sur le projet des trois puissances qui avait été mis aux voix précédemment.

183. Il ressort du vote qui vient d'avoir lieu que tous ceux qui, en paroles, déploraient les activités répressives et terroristes menées contre les dirigeants nationaux du Congo, et protestaient contre elles, se sont opposés à l'adoption d'une résolution simple, claire, de portée très limitée mais d'un sens très net, aussitôt qu'il s'est agi de condamner ces actes et d'adopter des mesures concrètes pour lutter contre de tels agissements et pour les empêcher. Ce fait jette une lumière éclatante sur toutes les manoeuvres qui se sont déroulées ici ces derniers jours, aussi bien pendant l'examen de la question du Congo que lors de la rédaction et du vote des projets de résolution. Tous les membres du Conseil ont été témoins des diverses tentatives en vue de déformer le vrai sens politique de la résolution qui était proposée par les représentants de Ceylan, du Libéria et de la République arabe unie à propos d'une question qui, semble-t-il, n'aurait dû donner lieu à aucun désaccord. Mais à cause de l'orientation politique de certains Etats qui ne veulent pas condamner les activités de leurs alliés, à savoir les colonisateurs belges qui mènent une politique nette d'extermination des cadres nationaux du Congo, nous n'avons adopté aucune résolution condamnant ces actes criminels.

184. Je crois que les commentaires à ce sujet sont superflus. L'anticolonialisme de certains Etats est demeuré lettre morte. A ce propos, je voudrais seulement donner lecture d'une observation très sage qu'un citoyen américain a lue récemment et qu'il m'a transmise. Cette personne m'écrit: "Pour votre information concernant les massacres au Congo et le meurtre de Lumumba, je voudrais vous communiquer le commentaire suivant: "Nous avons déclaré que ceux qui ferment les yeux devant une injustice qu'ils sont en mesure d'empêcher, partageant la culpabilité de ceux qui commettent cette injustice." Et l'auteur de la lettre poursuit: "Cette pensée est de Chester Bowles, sous-secrétaire d'Etat des Etats-Unis, qui, apparemment, a paraphrasé le président Woodrow Wilson. Elle a été tirée d'un livre récent de M. Bowles, The Coming Political Breakthrough."

185. I think that the American who sent me this excerpt correctly understands the situation, and that Mr. Stevenson might have a talk with Mr. Chester Bowles about the true meaning of this quotation and the policy which is really being followed in the Security Council today.

186. I shall now explain the reasons for my vote on the resolution which the Council has just adopted. As you know, the Soviet delegation abstained in the vote on the draft resolution submitted by Ceylon, Liberia and the United Arab Republic. However, that abstention did not cause the defeat of the draft resolution—unlike the abstentions of several other States just now, which did bring about the defeat of another draft resolution. This reveals a fundamental difference between our policy and the policy of those who just now abstained.

187. Why did we abstain? We abstained on that draft resolution because it incorporated no decisive and radical solution for the Congolese question. Its language was, unfortunately, too weak in regard to the measures to be taken against those primarily responsible for the events in the Congo—the Belgian colonialists and their allies.

188. Secondly, there was a lack of precision in the drafting of the resolution in many aspects—a fact which might have been exploited by the colonialists and those serving them, when it came to implementing the resolution. This was clear, for example, from the explanations given by many representatives who voted for the draft resolution; each of them had his own interpretation of virtually every paragraph. That was a weakness and a material shortcoming in the draft resolution, and for this reason too the Soviet delegation was unable to vote for it.

189. Certain paragraphs of the text were drafted in such a way that they were unrealistic about the whole substance of the matter. Indeed, the paragraph which refers to the need for an immediate investigation into the "circumstances of the death of Mr. Lumumba and his colleagues" might even remain a dead letter because, until those mainly responsible for these deaths have been arrested, they will, with the help of their supporters, put every conceivable obstacle in the way of a true investigation of all the circumstances of the case.

190. The Soviet delegation also has doubts about the passage in the resolution which refers to the formation of a government and which reads: "the formation of any government not based on genuine conciliation would, far from settling any issues, greatly enhance the dangers of conflict within the Congo and threat to international peace and security". It is doubtful whether it is now possible to form a government one part of which would consist of the murderers of the close friends of another wing of that government. All this, the resolution proposes, is to be based on "genuine conciliation". It is hardly possible, however, to reconcile the irreconcilable.

185. Je pense que le citoyen américain qui m'a adressé cet extrait comprend bien la situation et je crois que M. Stevenson pourrait s'entretenir avec M. Chester Bowles du sens réel de cette citation d'une part et, d'autre part, de la politique qui a été suivie effectivement aujourd'hui au Conseil de sécurité.

186. J'en viens maintenant à une explication de vote sur la résolution qui a été adoptée par le Conseil. Comme on le sait, la délégation de l'Union soviétique s'est abstenue de voter sur le projet de résolution présenté par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie. Cependant, comme on le sait également, cette abstention n'a pas conduit au rejet de la résolution, contrairement à ce qui s'est produit au cours du dernier vote, lorsque l'abstention de certains Etats a provoqué le rejet du projet de résolution. C'est là que réside la différence fondamentale entre notre politique et la politique de ceux qui se sont abstenus tout à l'heure.

187. Pourquoi nous sommes-nous abstenus? Nous l'avons fait parce que cette résolution n'apporte pas une solution radicale et effective au problème congolais. Malheureusement, son texte énonce d'une manière trop faible les mesures à prendre à l'égard des principaux coupables des événements survenus au Congo, c'est-à-dire des colonisateurs belges et de leurs alliés.

188. En second lieu, l'imprécision qui caractérise un certain nombre de points de ce texte pourrait être exploitée par les colonisateurs et ceux qui les servent lors de la mise en œuvre de la résolution. Cela ressortait, entre autres, des précisions fournies par de nombreux représentants qui ont voté en faveur de cette résolution et qui sont venus interpréter, chacun à sa façon, presque tous ses paragraphes. Telles sont les insuffisances et les lacunes de cette résolution qui ont empêché la délégation de l'Union soviétique de voter en sa faveur.

189. Certains paragraphes de ce texte ont été rédigés de façon telle que la résolution manque de réalisme quant au fond. C'est ainsi, par exemple, que le paragraphe aux termes duquel une enquête impartiale aura lieu immédiatement en vue de déterminer "les circonstances de la mort de M. Lumumba et de ses collègues" peut demeurer lettre morte parce que, aussi longtemps qu'ils n'auront pas été arrêtés, les principaux responsables de ce crime mettront à profit tous les moyens et tous les appuis dont ils disposent pour empêcher que soit menée une vraie enquête afin d'élucider toutes les circonstances relatives à ce crime.

190. La délégation de l'Union soviétique estime que les formules de la résolution qui traitent de la constitution du gouvernement prêtent également à confusion. Nous lisons en effet que "la formation de tout gouvernement ne résultant pas d'une conciliation véritable, loin de régler aucun problème, augmenterait grandement les dangers de conflit à l'intérieur du Congo et la menace à la paix et à la sécurité internationales". On se demande comment il est possible de constituer un gouvernement dans les conditions actuelles; il s'agirait, en effet, d'un gouvernement auquel participeraient d'une part les assassins et, d'autre part, les amis les plus proches des mêmes personnes. On prétend ici que tout cela résulte d'un réel "souci de conciliation". Cependant, il est peu probable que l'on puisse concilier ce qui est inconciliable.

191. There are many other paragraphs—in particular the paragraph concerning the reorganization of the Congolese armed units—which fail to distinguish between the different positions of various parts of the Congolese army, and place them all on the same footing, even though everyone knows that some parts of the Congolese army are under the leadership of the Belgians and are a tool of the colonialists, while others defend the legal Government of the Congo, which is now the Gizenga Government, and act in full accord with the "Loi fondamentale" of the Congo. To lump all this together under one heading, therefore, can only create confusion in the resolution's implementation. Everything will depend on who is to effect the reorganization. That is why the lack of clarity in several passages and, as I have already pointed out, the absence of a number of drastic measures, which alone could bring about a real improvement in the situation in the Congo, did not permit the Soviet delegation to vote in favour of this resolution.

192. It might be asked why we considered it possible to refrain from preventing the resolution's adoption. The reason is that, despite its weakness and shortcomings, the resolution contains an objective condemnation of the national leaders' murderers. That the Security Council should state that it learned "with deep regret the announcement of the killing of the Congolese leaders, Mr. Patrice Lumumba, Mr. Maurice Mpolo and Mr. Joseph Okito", that it should be "deeply concerned at the grave repercussions of these crimes . . .", and that it should adopt certain measures—this circumstance alone bespeaks the positive nature of the whole resolution, and that is why we did not consider it possible to oppose the adoption of the resolution, weak and inadequate though it is.

193. Moreover, the resolution contains the extremely important provision that the Security Council "urges that measures be taken for the immediate withdrawal and evacuation from the Congo of all Belgian and other foreign military and paramilitary personnel and political advisers not under the United Nations Command, and mercenaries". This important demand for the withdrawal of the Belgians and their mercenaries is a significant step forward, and is the first such concrete measure, directed specifically against the Belgian colonialists, which the Council has adopted. This positive demand is also a basic reason why the Soviet Union did not veto this resolution.

194. Again, the resolution refers to the prevention of the military activities recently initiated by the Tshombé-Mobutu camp against Oriental province. While it does not mention Tshombé and Mobutu specifically, it refers to the report of the Secretary-General's Special Representative dated 12 February 1961 [S/4691 and Add.1 and 2.] This report makes specific mention of these activities by Tshombé, who recently advanced against the forces of Oriental province, thereby creating a danger of civil war and a threat to the peace in the Congo and in Africa. And precisely in this connexion the Council has adopted a decision, urging that the United Nations take immediately all appropriate measures to prevent the occurrence of civil war in the Congo, including arrangements for cease-fires, the halting of all military operations, the prevention of clashes, and the use of force, if necessary, in the last resort.

191. Il y a de nombreux autres paragraphes de même nature. Je pense en particulier à celui qui traite de la réorganisation des unités de l'armée congolaise; en effet, le texte n'établit pas de différence entre les diverses unités de l'armée congolaise et les met toutes sur le même plan, bien que nous sachions tous que certaines unités de l'armée congolaise qui sont dirigées par des Belges sont les instruments des colonisateurs, alors que d'autres défendent le gouvernement légitime du Congo — actuellement celui de Gizenga — et agissent pleinement en conformité avec la Loi fondamentale de l'Etat. Ainsi, cet ensemble d'insuffisances ne peut que prêter à confusion lors de l'application de la résolution. Tout dépendra de la question de savoir qui va effectuer cette réorganisation. C'est donc à cause de l'imprécision de certaines formules et de l'omission de certaines mesures radicales dont j'ai déjà parlé et qui sont seules susceptibles d'améliorer la situation au Congo que la délégation soviétique n'a pas pu voter en faveur de la résolution.

192. On peut se demander, cependant, pourquoi nous avons estimé qu'il était possible de ne pas faire obstacle à son adoption. En voici la réponse: malgré ses lacunes et ses insuffisances, cette résolution formule une condamnation objective des assassins des dirigeants nationaux. Le fait que le Conseil de sécurité déclare avoir appris "avec un profond regret la nouvelle du meurtre des dirigeants congolais, M. Patrice Lumumba, M. Maurice Mpolo et M. Joseph Okito" et s'avoue "profondément préoccupé par les graves répercussions de ces crimes" et qu'il prend plus loin certaines mesures pour y remédier, témoigne à lui seul de l'orientation positive de la résolution. Nous n'avons donc pas cru possible de nous opposer à son adoption, si faible et insuffisante qu'elle soit.

193. D'autre part, la résolution énonce une exigence fort importante, à savoir que le Conseil de sécurité "demande instamment que des mesures soient prises pour le retrait et l'évacuation immédiate du Congo de tous les personnels militaires et paramilitaires et conseillers politiques belges et d'autres nationalités ne relevant pas du Commandement des Nations Unies, ainsi que des mercenaires". C'est pour la première fois que le Conseil adopte un paragraphe aussi précis à l'encontre des colonisateurs belges et la décision importante d'évacuer les Belges et leurs mercenaires constitue à elle seule un pas important en avant. C'est à cause de cette décision positive que la délégation de l'Union soviétique n'a pas exercé son droit de veto.

194. La résolution traite ensuite de la cessation des opérations militaires que, dernièrement, Tshombé et Mobutu ont lancées contre la Province-Orientale. Elle ne nomme pas expressément Tshombé et Mobutu, mais elle mentionne le rapport du 12 février 1961 du représentant spécial du Secrétaire général [S/4691] qui décrit l'offensive que Tshombé a déclenchée au cours des derniers jours contre la Province-Orientale, créant ainsi une menace de guerre civile et compromettant la paix au Congo et en Afrique. C'est précisément pourquoi le Conseil a décidé d'insister pour que l'ONU prenne immédiatement toutes mesures propres à éviter que n'éclate une guerre civile au Congo, à savoir des dispositions concernant des cessez-le-feu, la cessation de toutes opérations militaires, l'arrêt des combats et le recours à la force, si besoin est, en dernier ressort.

195. We regard this as a positive decision directed primarily against Tshombé and Mobutu. If, however, the United Nations Command were to avail itself of this paragraph in order to use force against units of the Congo's legal Government, we would consider such action to be a violation of this resolution, since the resolution plainly indicates the context in which such measures should be taken.

196. Further, the resolution gives no concrete instructions to the Secretary-General of the United Nations. Incidentally, this fact was mentioned with regret by the representative of Chile, who voted for the resolution. He noted this with regret because apparently, for him and for several other delegations, it would have been highly desirable to reaffirm the Secretary-General's mandate and to give him special instructions. But this resolution gives no mandate to the Secretary-General. This is a positive factor, because it means that confidence in the Secretary-General—at least on the part of those countries which submitted the resolution—is not so great as to warrant the issue of fresh instructions to him. We consider that it is necessary to take a very firm position with regard to the Secretary-General, and this we have done; the Soviet Government has announced it openly. We are convinced that the continuance of the Secretary-General's activities in his present post can bring no good to the United Nations, and experience has shown us to be right.

197. Another reason why we did not vote against this resolution is that the African-Asian countries, although aware of its weaknesses, expressed, here in the Council, their view that in present circumstances it represented the only chance of remedying the situation in the Congo. We cannot fully agree with this position of the resolution's sponsors. We also know that there was not, and is not now, full unanimity on this question among the sponsors of the resolution and those who took part in drafting it. Many of them clearly realized that they had to adhere to the existing wording of the resolution if they were to secure the Western Powers' support for the draft. That is the most they were able, so to speak, to "wring" out of the Western Powers.

198. We think that this should be the basis for real action by the United Nations with a view to the taking of measures to terminate Belgian coercion in the Congo and put an end to the terroristic attacks of the Tshombé-Mobutu bands against the Congolese armed forces supporting the national Government. We are convinced that those of the African and Asian countries which believe in the usefulness of this resolution will discover, in actual practice, what value to attach to the promises and the positions announced, here in the Council, by certain representatives who voted for this resolution, when they described each concrete measure incorporated in it.

199. The great Lenin once said that, for the broad masses of the people, life was the best teacher. And we think that, in the implementation of this resolution, life will again be the best teacher. We do not take a very optimistic view of the course to be followed in the implementation of this resolution as described by certain representatives who, even in their comments on various paragraphs, have spoken of the resolution's implementation in terms of their own specific political

195. Nous estimons qu'il s'agit là de dispositions positives, qui visent avant tout Tshombé et Mobutu. Nous considérons, cependant, que si le Commandement des Nations Unies utilisait ce paragraphe pour recourir à la force contre les troupes du gouvernement légitime, il violerait la résolution, qui indique nettement dans quel contexte ces mesures doivent être prises.

196. D'autre part, la résolution ne contient aucune instruction concrète à l'égard du Secrétaire général des Nations Unies. Le représentant du Chili, qui a voté en faveur du projet de résolution a noté particulièrement, avec regret, l'absence d'une instruction de ce genre; il faut croire que pour lui comme pour d'autres délégations, il était très important de confirmer le mandat du Secrétaire général, de lui donner un mandat spécial. Mais la résolution ne confère aucun mandat au Secrétaire général et c'est là un élément positif, signifiant que, au moins pour ce qui est des pays auteurs du projet de résolution, la confiance qu'ils mettent dans le Secrétaire général ne va pas jusqu'au point de le charger de nouvelles missions. Nous estimons qu'il faut adopter une attitude très ferme vis-à-vis du Secrétaire général. La délégation soviétique l'a fait et le Gouvernement soviétique a ouvertement précisé sa position. Nous sommes convaincus que le maintien en fonctions du Secrétaire général ne saurait apporter rien de bon à l'Organisation des Nations Unies et l'expérience montrera le bien-fondé de notre attitude.

197. Nous n'avons pas voté contre la résolution aussi parce que les représentants des pays africano-asiatiques, conscients des faiblesses de ce texte, ont néanmoins déclaré au Conseil que dans les circonstances actuelles elle représentait la seule chance d'améliorer la situation au Congo. Nous ne pouvons pas partager entièrement cette attitude des auteurs de la résolution. Nous savons aussi qu'il n'y avait pas complète identité de vues parmi les auteurs et ceux qui ont participé à la rédaction de cette résolution. Ainsi la plupart d'entre eux se sont clairement rendu compte qu'un texte de ce genre s'imposait pour obtenir l'appui des puissances occidentales. C'est le maximum qu'ils ont pu obtenir en "marchandant", comme on dit, avec les puissances occidentales.

198. Nous pensons que telle devra être la base de l'action réelle des Nations Unies pour appliquer les mesures propres à faire cesser l'ingérence belge au Congo et les attaques terroristes des bandes de Tshombé et Mobutu contre les forces armées congolaises qui défendent le gouvernement national. Nous sommes convaincus que ceux des pays d'Afrique et d'Asie qui croient à l'utilité de cette résolution se rendront compte dans la pratique de la valeur que l'on peut attacher aux promesses qui ont été faites et aux positions qui ont été prises au Conseil de sécurité, au moment où chaque mesure concrète qui figure dans cette résolution a été commentée par les délégations qui ont voté en sa faveur.

199. Le grand Lénine a dit que, pour les masses populaires, la vie est le meilleur des maîtres. Nous pensons que, dans l'application de cette résolution, la vie sera aussi le meilleur des maîtres. En ce qui concerne l'efficacité de cette résolution, nous ne partageons pas le grand optimisme manifesté par certaines délégations qui, au moment d'expliquer ses différents paragraphes, ont déjà exprimé leurs tendances politiques nettes quant à sa mise en pratique.

tendancies. And we think that experience will show the extent to which those who have voted for this resolution really wish to carry out these minimum measures that are provided for in it and are truly essential for any normalization of the situation in the Congo.

200. We regard this resolution merely as a first step towards the implementation of those radical measures that are absolutely necessary and were provided for in the Soviet draft resolution, which the majority of this Council rejected. We believe that, after the first steps outlined in the resolution have been taken, we shall have to proceed to more drastic measures if we really wish to stamp out the nest of colonialism in the Congo and ensure the full freedom and independence of that Republic.

201. Such are the basic reasons why the Soviet delegation did not oppose the adoption of this resolution, and we hope that it will be faithfully implemented in order to bring about a real improvement of the situation in the Congo. If, however, those who side with the colonialists attempt to use individual provisions of the resolution in the interests of the colonialists, we shall not leave them in peace. We shall, as before, fight unremittingly to evict the colonialists entirely from the Congo, to bring true independence to the Congolese people, and to preserve the Congo's territorial integrity in order to ensure the country's democratic development.

202. The fact that the resolution mentions the convening of Parliament also offers a basis for the normalization of political life in the Congo within the very near future. This will be possible, however, only on one condition—that the direct agents of the Belgian and other colonialists should be removed from political life, and that unity should be achieved on the basis of the Congolese people's true national interests with the participation of the Congo's real national leaders.

203. The Gizenga Government which now exists is the lawful Government of the Congo, and should be the centre for the restoration of any political régime in the Congo based on the principles of democracy and legality. Parliament should be immediately convened, and on it the Congo's entire political life should be organized.

204. In the discussion of this question, several representatives, including those of the United States and France, mentioned the need for taking all possible measures to put an end to outside interference in Congolese affairs. It must be said that this resolution provides the basis for the taking of the first speedy measures for the termination of outside interference in its chief form—interference by Belgium.

205. We cannot however understand why, in connexion with the Council's discussion of this question and when stress is being laid on this principle of non-interference, the United States fleet should have arrived and be manoeuvring in the gulf of Guinea, or why the American Press should write about 80,000 Marines who are ready for service in the Congo. This does not seem to agree with non-intervention in the domestic affairs of another State, and we would hope that these

Et nous pensons que l'expérience de la vie nous montrera dans quelle mesure ceux qui ont voté en faveur de cette résolution désirent que les mesures qui y figurent, mesures minimums et indispensables pour régulariser la situation au Congo, soient réellement mises en œuvre.

200. Pour nous, cette résolution n'est qu'un premier pas vers l'adoption des mesures vraiment radicales et absolument indispensables qui ont été proposées dans le projet de résolution de l'Union soviétique et qui ont été écartées par la majorité du Conseil. Nous estimons qu'à la suite du premier pas dessiné par cette résolution, il faudra mettre en œuvre des mesures plus radicales encore si l'on veut vraiment faire disparaître les foyers du colonialisme au Congo et garantir la liberté et l'indépendance totales de cette république.

201. Telles sont les raisons principales pour lesquelles la délégation de l'Union soviétique ne s'est pas opposée à l'adoption de cette résolution. Nous exprimons l'espoir qu'elle sera mise en œuvre dans un esprit sincère, afin d'aboutir à une amélioration réelle de la situation au Congo. Mais si les colonisateurs et ceux qui les soutiennent comptent exploiter les diverses dispositions de cette résolution au profit de la cause colonialiste, nous ne les laisserons pas agir impunément. Comme par le passé, nous lutterons résolument pour que les colonisateurs soient entièrement chassés du Congo, pour que le peuple congolais obtienne une véritable indépendance et pour que l'intégrité territoriale du pays soit renforcée afin d'y assurer le développement de la démocratie.

202. Le fait que la résolution prévoit une convocation du Parlement nous permet également d'espérer que, dans un avenir très proche, la vie politique pourra être régularisée au Congo. Cependant, cela ne sera possible qu'à condition d'écarter les agents directs des colonisateurs belges ou autres, de réaliser l'unification du pays en fonction des véritables intérêts nationaux du peuple congolais et de reconnaître ses vrais dirigeants.

203. Le gouvernement de M. Gizenga est actuellement le gouvernement légitime du Congo, et c'est sur la base de ce gouvernement et du respect des principes de la démocratie et de la légalité, que devra être rétabli tout le système politique du pays. Le Parlement doit être convoqué immédiatement et doit former la base de l'organisation de toute la vie politique au Congo.

204. Au cours de l'examen de la question, certaines délégations — dont les représentants des Etats-Unis et de la France — nous ont parlé de la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'ingérence extérieure dans les affaires du Congo. Il faut dire que la résolution que nous venons d'adopter offre la possibilité de prendre les premières mesures d'urgence pour liquider la plus grave ingérence étrangère dans les affaires du Congo, c'est-à-dire celle de la Belgique.

205. Nous ne parvenons toutefois pas à comprendre pourquoi, au moment même où le Conseil de sécurité examine ce problème en soulignant le principe de la non-ingérence, la flotte des Etats-Unis est entrée dans le golfe de Guinée où elle circule actuellement, et pourquoi la presse américaine parle de 80 000 soldats d'infanterie de marine qui seraient prêts à débarquer au Congo. Cela ne semble pas s'accorder avec le principe de la non-ingérence dans les affaires

measures, which have now been widely reported in the American Press, do not herald real interference by the United States in the Congo; but the very fact that such reports have been published and that United States fleet movements have taken place speaks volumes, none of it to the benefit of the United States. Therefore, when someone speaks of non-intervention in internal affairs but means something different, he would do better to take a look at himself in his own mirror.

206. The general conclusion which we draw from this resolution is that we must guarantee the proper conditions in which the Congolese people itself may be able to decide its own fate. This will be possible only if the Belgian colonialists, their assistants and their agents are really thrown out of the Congo at once, in the very near future. If that is not done, there will be no improvement in the Congo. This has been proved by life and experience, and it is on the implementation of this all-important decision that the whole success of further action now depends.

207. We think that these considerations, this position which the Soviet Government has consistently maintained, are fully justified by the course of events in the Congo and are fully supported by those events. We are convinced that, if no really decisive steps are taken against Belgian aggression, all the measures enumerated by the Soviet Government should be adopted immediately, so as to bring about a radical change in the situation in the Congo.

208. Such are the explanations which I have wished to give in order that our position may be understood. We hope it will be understood by all African and Asian countries, which realize the difficulties that the drafting of this resolution has involved and, I think, the even greater difficulties involved in its implementation.

209. We, however, shall continue to strive for the genuine liberation and true independence of the Congolese people and of all the peoples of Africa.

210. As for the Liberian representative's proposal that the Council should meet in the Congo, the Soviet Union agrees to such a meeting should it prove necessary in the very near future.

211. Mr. STEVENSON (United States of America): I shall not detain the Council more than a minute and a half. I wanted to say to the representative of the Soviet Union that I am a great admirer of Chester Bowles, that we talk often—we have for more than forty years, but seldom at four o'clock in the morning.

212. Also I should like to say that I recognize that the representative of the Soviet Union was in some difficulty in explaining why he did not support actively the resolution which we adopted this evening. I am glad to hear his explanation.

213. I should also like to say that, in spite of the hour, after the Soviet attack on us for not condemning the crimes in the Congo, the United States delegation thinks

intérieures d'un Etat et nous voudrions pouvoir espérer que des mesures de ce genre qui sont largement diffusées actuellement dans la presse américaine, ne donneront pas lieu à une ingérence réelle de la part des Etats-Unis dans les affaires du Congo. Cependant, le seul fait de la parution de telles informations dans la presse et les mouvements de la marine de guerre des Etats-Unis en disent long et ne parlent pas en faveur des Etats-Unis. Ainsi, ceux qui nous entretiennent du principe de la non-ingérence devraient, avant de s'attaquer à quiconque, se regarder eux-mêmes en face.

206. La conclusion générale que nous tirons de l'adoption de cette résolution est la suivante: nous devons assurer les conditions nécessaires pour que le peuple congolais puisse décider lui-même de son propre destin, et ceci ne sera possible que si, sans plus tarder, on chasse réellement du Congo les colonisateurs belges, leurs complices et leurs agents. Si de telles mesures ne sont pas prises, il n'y aura aucune amélioration dans la situation du Congo. L'expérience l'a déjà prouvé et c'est pourquoi c'est de la mise en œuvre de cette première décision que dépend le succès de toutes les mesures qui seront prises ultérieurement.

207. Nous estimons que les considérations exposées par le Gouvernement de l'Union soviétique et la position qu'il a constamment défendue ont été pleinement justifiées et confirmées par le cours que suivent les événements au Congo. Nous sommes persuadés que si l'on ne prend pas des mesures vraiment énergiques contre l'agression belge, toutes les dispositions qu'a envisagées le Gouvernement de l'Union soviétique devront être immédiatement appliquées pour assurer une modification radicale de la situation au Congo.

208. Telles sont les explications que j'ai voulu donner pour que notre position soit comprise et nous espérons qu'elle sera comprise par tous les pays d'Afrique et d'Asie qui se rendent compte des difficultés qu'a soulevées la mise au point de cette résolution et je crois les difficultés encore plus grandes que posera sa mise en œuvre.

209. Quant à nous, nous continuerons de lutter pour la libération authentique du peuple congolais et pour son indépendance véritable, comme d'ailleurs pour celle de tous les peuples africains.

210. Quant à la proposition du représentant du Libéria de réunir le Conseil au Congo, l'Union soviétique donnera son appui à cette proposition au cas où elle s'avérerait nécessaire dans un proche avenir.

211. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je ne retiendrai pas l'attention du Conseil plus d'une minute et demie. Je voulais dire au représentant de l'Union soviétique que je suis un grand admirateur de Chester Bowles, que nous parlons souvent ensemble, que nous l'avons fait pendant plus de 40 ans, mais rarement à 4 heures du matin.

212. J'aimerais également dire que je comprends que le représentant de l'Union soviétique ait quelque difficulté à expliquer pourquoi il n'a pas appuyé activement le projet de résolution que nous avons adopté ce soir. Je suis heureux d'avoir entendu ses explications.

213. Je voudrais également dire malgré l'heure tardive que, après l'attaque soviétique nous accusant de ne pas condamner les crimes commis au Congo,

it necessary here tonight, before we adjourn, to point out that two vetoes by the Soviet Union have prevented the adoption of two draft resolutions approved by eight members and seven members respectively, condemning the unlawful arrests, deportations and executions in the Congo. It was not the majority, but the minority, who frustrated our hope for a resolution of condemnation.

214. The PRESIDENT: In my capacity as representative of the UNITED KINGDOM, I wish very briefly at this point to explain why my delegation abstained on the last draft resolution on which the Council voted.

215. Had either of the amendments to the first preambular paragraph been carried, my delegation would, of course, have voted for the whole draft resolution as we voted for the proposed amendments. But, in the opinion of my delegation, the draft resolution as finally voted upon was one-sided because it referred to a restricted category of atrocities committed in particular areas in the Congo, even though, as pointed out in the course of the discussion, similar crimes have been committed in other areas. In all other respects the draft resolution was acceptable to my delegation, but in view of this defect, which could so easily have been rectified, my delegation was, with much regret, obliged to abstain.

216. The SECRETARY-GENERAL: I strongly welcome the first three-Power resolution adopted today by the Council [S/4722] as giving a stronger and more clear framework for United Nations action although, as so often before, it does not provide a wider legal basis or new means for implementation.

217. I note the reaffirmation of previous resolutions which entrusted the Secretary-General with execution of the decisions of the Security Council in the Congo affairs. On that basis I shall urgently avail myself of the valuable assistance of the Advisory Committee. It is from its members, fifteen of whom are from African and Asian countries, that I will seek guidance in the implementation.

218. The resolution adds to the duties of the United Nations Force, and I am certain that the States backing it, many of which have troops in the Congo, fully realize that these duties will necessitate the strengthening of the Force by further generous contributions from their side. I do not believe that such additions to the troops—or at least their maintenance—will require re-negotiation since I understand the reaffirmation of the earlier resolutions as clearly indicating that those additions to the troops would be on the same legal basis as previous contributions.

219. The second three-Power draft resolution [S/4733/Rev.1] was not adopted, and I regret it. Its adoption would have strengthened the hand of the United Nations representatives in the Congo. However, I note that there has been no difference of opinion, if I understand the situation correctly, as regards the operative paragraphs. Under such circumstances I feel entitled to use those operative paragraphs with the

la délégation des Etats-Unis estime nécessaire, cette nuit, ici, avant de lever la séance, de faire ressortir que deux vetos de l'Union soviétique ont empêché l'adoption de deux projets de résolution approuvés respectivement par huit et par sept membres, qui condamnaient les arrestations illégales, les déportations et les exécutions au Congo. Ce n'est pas la majorité, mais la minorité qui a déçu l'espoir que nous avions d'adopter une résolution de condamnation.

214. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): En qualité de représentant du ROYAUME-UNI, j'aimerais également expliquer très brièvement pourquoi ma délégation s'est abstenue sur le dernier projet de résolution qui vient d'être mis aux voix.

215. Si l'un ou l'autre des amendements au premier considérant avait été adopté, ma délégation aurait, bien entendu, voté pour l'ensemble du projet de résolution comme nous avons voté pour les amendements proposés. Mais ma délégation estime que le projet de résolution tel qu'il a été finalement mis aux voix était partial, parce qu'il se référait à une catégorie restreinte d'atrocités commises dans certaines régions du Congo bien que, ainsi qu'on l'a signalé au cours des débats, des crimes semblables aient été commis dans d'autres régions. A tous autres égards, ma délégation pouvait accepter le projet de résolution mais, en raison de ce défaut, qui aurait pu être si facilement rectifié, ma délégation s'est vue, à son grand regret, obligée de s'abstenir.

216. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Je me félicite chaleureusement de l'adoption, aujourd'hui, par le Conseil, du premier projet de résolution des trois puissances [S/4722] qui permet à l'Organisation des Nations Unies de disposer d'un cadre d'action plus fort et plus précis bien que, comme ce fut le cas si souvent dans le passé, cette résolution ne donne pas une base juridique plus large ni de nouveaux moyens de mise en œuvre.

217. Je note que le Conseil a réaffirmé des résolutions antérieures qui ont confié au Secrétaire général le soin d'exécuter les décisions du Conseil de sécurité en ce qui concerne les affaires du Congo. Je vais, par conséquent, sur ces bases, profiter immédiatement de l'aide très précieuse que me donne le Comité consultatif. C'est à ses membres, dont 15 viennent de pays d'Afrique et d'Asie, que je demanderai des directives pour la mise en œuvre de cette décision.

218. La résolution ajoute encore aux devoirs de la Force des Nations Unies et je suis certain que les Etats qui l'ont appuyée, dont beaucoup ont des troupes au Congo, comprennent clairement que ces nouveaux devoirs exigeront un renforcement de la Force grâce à de nouvelles et généreuses contributions de leur part. Je ne pense pas qu'une augmentation, ou tout au moins le maintien des troupes, demandera de nouvelles négociations. Je crois comprendre en effet que la réaffirmation des résolutions antérieures doit être interprétée comme signifiant que cette augmentation des effectifs doit se faire sur les mêmes bases juridiques que les contributions antérieures.

219. Le second projet de résolution des trois puissances [S/4733/Rev.1] n'a pas été adopté et je le regrette. Son adoption aurait permis de renforcer l'action des représentants des Nations Unies au Congo. Cependant, je note qu'il n'y a eu aucune divergence de point de vue — si je comprends bien la situation — en ce qui concerne les paragraphes du dispositif. Dans ces conditions, je me sens autorisé à utiliser ces

full moral value which they have in our efforts in the Congo.

220. Thus I shall bring to the attention of those concerned the strong condemnation of unlawful arrests and other actions of a similar kind, and I shall also bring to their attention the wish of all members of the Council that an end be put immediately to such practices. And finally, as a matter of course, the standing instructions to the United Nations authorities in the Congo to take all possible measures to prevent occurrences of outrages will be reaffirmed and even, if possible, strengthened.

221. As regards the fourth point, the impartial investigation to determine responsibility, it will have to be done within the means of the Secretariat, or rather at the initiative of the Secretariat, but I see in the stand taken on operative paragraph 4 an acceptance of the fact that such an investigation be made.

222. I hope that the Council will bear with me if I say a word about some interventions which were addressed to me very personally and which, for that reason, seem to require a reaction from me on the record.

223. Speaking after the representative of the Soviet Union on 15 February [935th meeting], I put on record what seem to me to be the main points regarding the relationship of the United Nations to the fate of Mr. Lumumba. The same representative has later renewed his personal attacks and he has, in this, been followed at the table by four non-members, as well as in some messages addressed to the Council.

224. This is not the time for detailed comments on these attacks—nor do I believe that there is much reason for such comments here—whatever the bitterness of the accusations, whatever the gross distortions on which they are based, whatever especially the unprecedented and immoderate language used and whatever, finally, the emotional impact of this language on the uninformed, to whom, of course, it is addressed.

225. Therefore, I shall only recall a couple of facts which usefully should be kept in mind together with those I mentioned in my intervention on 15 February. Some have found it proper to label me the "organizer of the murder of Mr. Lumumba". Regarding the long series of developments finally leading to the tragedy, may I first refer to the fact that Mr. Lumumba, on 7 November, made a statement in which, in unequivocal terms, he expressed his appreciation for the assistance of the United Nations and his confidence in the Secretary-General. With respect to later events, the arrest and detention and, subsequently, the transfer to Katanga, it does appear necessary for me to draw attention to certain facts which have been ignored.

226. The accusations addressed to me suggest that the action I took upon learning of Mr. Lumumba's arrest was inadequate. In fact, what must be implied is that I should have ordered the United Nations Force in the Congo to take military initiative in order to liberate Mr. Lumumba from the custody of the Armée nationale congolaise at Thysville. But could there be any question that the use of such military force against the authori-

paragraphes du dispositif, avec la pleine valeur morale qu'ils ont, dans les efforts que nous déployons au Congo.

220. C'est ainsi que j'appellerai l'attention de ceux que cela concerne sur la condamnation énergique des arrestations illégales et autres actions similaires, et sur le fait que tous les membres du Conseil souhaitent que l'on mette immédiatement fin à de telles pratiques. Enfin, bien entendu, je réaffirmerai, et même si possible je renforcerai les instructions permanentes aux autorités des Nations Unies au Congo pour qu'elles prennent toutes les mesures en leur pouvoir pour empêcher le retour de tels forfaits.

221. En ce qui concerne le quatrième point, à savoir l'enquête impartiale pour découvrir les responsables, il est évident que cela ne peut être fait que dans le cadre des moyens dont dispose le Secrétariat, ou à l'initiative du Secrétariat, mais je vois dans l'attitude adoptée par les membres du Conseil, au sujet du paragraphe 4 du dispositif, qu'ils acceptent que cette enquête soit menée.

222. J'espère que le Conseil me permettra de dire quelques mots au sujet de certaines interventions qui m'étaient adressées et qui, de ce fait, semblent appeler une réponse de ma part, ne serait-ce que pour le compte rendu.

223. Parlant après le représentant de l'Union soviétique, j'ai indiqué le 15 février [935ème séance] ce qui me semblait être les points principaux qui se posaient au sujet des rapports entre les Nations Unies et le sort de M. Lumumba. Le même représentant a plus tard renouvelé ses attaques personnelles contre moi et il a été suivi, pour ce faire, par quatre orateurs non membres; les mêmes attaques ont été reprises dans quelques messages adressés au Conseil.

224. Il n'est pas besoin maintenant de présenter des observations détaillées sur ces attaques, et je ne crois pas qu'il soit justifié de le faire, quelle que soit l'apreté des accusations, quelles que soient les grossières inexactitudes sur lesquelles elles s'appuient, quels que soient particulièrement les termes passionnés et sans précédent utilisés et, enfin, quels que soient les effets émotifs que ces termes peuvent avoir sur les gens non avertis auxquels les orateurs naturellement s'adressaient.

225. Pour cette raison, je me contenterai de rappeler deux faits qui devraient être présents à l'esprit, de même que ceux que j'ai mentionnés dans mon intervention du 15 février. Certains ont jugé bon de m'apposer l'étiquette d'"organisateur du meurtre de M. Lumumba". Quant à la longue suite d'événements qui, en dernier ressort, ont amené à cette tragédie, puis-je d'abord me référer au fait que M. Lumumba, le 7 novembre, a fait une déclaration dans laquelle, en termes non équivoques, il exprimait son appréciation pour l'assistance des Nations Unies et sa confiance dans le Secrétaire général? En ce qui concerne les événements ultérieurs, l'arrestation, la détention et, plus tard, le transfert au Katanga, il me semble nécessaire d'attirer l'attention du Conseil sur certains faits qui ont été passés sous silence.

226. Les accusations portées contre moi semblent indiquer que les mesures que j'ai prises en apprenant l'arrestation de M. Lumumba étaient insuffisantes. En fait, il faut en déduire que j'aurais dû ordonner à la Force des Nations Unies au Congo de prendre des mesures militaires en vue de libérer M. Lumumba des mains de l'armée nationale congolaise à Thysville. Mais peut-on douter que l'emploi de la force militaire

ties in Thysville would have constituted a clear departure from the mandate and its clear Charter framework? What I should like to recall here is that this conclusion represents not merely my judgement but conforms to the views of most Member States. That this is so is demonstrated by the fact that seven Members—Ghana, India, Indonesia, Iraq, Morocco, the United Arab Republic and Yugoslavia—introduced a draft resolution in the General Assembly on 16 December which would have had the Assembly urge "the immediate release of all political prisoners under detention..."^{4/} These Member States strongly desired the release of Mr. Lumumba and his colleagues, yet in their resolution they did not request the Secretary-General to take other measures than he had indeed already taken nor, a fortiori, did they authorize him to use the United Nations Force to effect their release. The proposed resolution "urged" the release, and did not go beyond that. In short, the seven States were in fact asking the General Assembly to add its authority in support of measures which I did take immediately, in order to exert the pressure of the United Nations on the authorities to accord to Mr. Lumumba his full legal rights, including the recognition of his parliamentary immunity and, of course, his release, unless generally accepted legal steps for a fair trial were taken within a short time.

227. When it became known that Mr. Lumumba and his colleagues had been transferred to Katanga and held incommunicado, again I took immediate action to urge the authorities concerned, and in particular Messrs. Kasa-Vubu and Tshombé to return Mr. Lumumba and apply normal legal rules, with the implications I mentioned a moment ago. In addition, I immediately took the matter to the Advisory Committee on the Congo in order to ask them what, if any, further steps they would recommend.

228. At this meeting on 20 January, the members of that Committee expressed their objections to the illegal detention of Mr. Lumumba, but laid emphasis on the need for steps for reconciliation and, in consequence, for calling on the authorities to release him. This led, from my side, to an urgent additional message to Mr. Kasa-Vubu [S/4637 and Add.1, sect.III] which certainly did not understate the unanimous view of the Advisory Committee—I referred this question to the members. What should be underscored at this stage is that the members of the Advisory Committee did not, at any time, propose that the Secretary-General take further action, specifically military action, against the Katanga authorities to bring about his release. While it was the unanimous view of these members that all possible pressure should be brought to bear on the responsible officials, it was not suggested that the Secretary-General was in a position to order military measures against the authorities for that purpose.

229. This attitude of the Member States most directly concerned with the Congo, and with the fate of Mr.

contre les autorités de Thysville aurait constitué une violation absolue du mandat et du cadre de la Charte dans laquelle il s'inscrivait? Ce que je voudrais rappeler ici, c'est que cette opinion représente non seulement ce que je pense moi-même, mais encore les points de vue de la majorité des Etats Membres. La preuve en est démontrée par le fait que sept Etats Membres, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Maroc, la République arabe unie et la Yougoslavie ont, le 16 décembre, présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution par lequel l'Assemblée aurait demandé instamment "que tous les prisonniers politiques détenus soient immédiatement mis en liberté..." Ces Etats Membres désiraient vivement la libération de M. Lumumba et de ses collaborateurs, mais dans leur projet de résolution ils ne demandaient pas au Secrétaire général de prendre des mesures autres que celles qu'il avait déjà prises, ni a fortiori, ne l'autorisaient à avoir recours à la Force des Nations Unies pour effectuer cette libération. Le projet de résolution "demandait instamment" la libération, sans aller plus loin. En résumé, les sept Etats demandaient en fait à l'Assemblée générale d'appuyer de son autorité les mesures que j'avais prises immédiatement afin d'exercer une pression de la part des Nations Unies sur les autorités pour que M. Lumumba puisse jouir de tous ses droits légaux, y compris la reconnaissance de son immunité parlementaire et, bien entendu, sa libération, à moins que ces autorités ne prennent note des dispositions légales, généralement acceptées, pour qu'un jugement impartial intervienne à bref délai.

227. Lorsqu'on a su que M. Lumumba et ses collaborateurs avaient été transférés au Katanga et étaient tenus au secret, j'ai pris de nouveau des mesures immédiates pour demander aux autorités intéressées, et en particulier à MM. Kasa-Vubu et Tshombé de ramener M. Lumumba et d'appliquer les règles juridiques normales avec toutes les conséquences que j'ai mentionnées il y a un instant. En outre, j'ai immédiatement soumis la question au Comité consultatif pour le Congo afin de demander à ses membres quelles étaient les mesures complémentaires, le cas échéant, qu'ils recommanderaient.

228. A cette séance, qui a eu lieu le 20 janvier, les membres du Comité consultatif ont déclaré qu'ils s'opposaient à la détention illégale de M. Lumumba, mais ils ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures tendant à la réconciliation et, en conséquence, de demander aux autorités qu'elles le relâchent. Ceci m'a amené à envoyer un nouveau message urgent à M. Kasa-Vubu [S/4637 et Add.1, sect. III] dans lequel j'ai certainement exprimé avec toute la force voulue l'opinion unanime du Comité consultatif telle qu'elle a été exprimée lorsque j'ai soumis la question à ses membres. Ce qu'il faut bien souligner à ce stade c'est que les membres du Comité consultatif n'ont à aucun moment suggéré que le Secrétaire général devrait prendre de nouvelles mesures et, plus particulièrement, des mesures militaires contre les autorités du Katanga afin d'obtenir la libération de M. Lumumba. Certes tous les membres du Comité estimaient que toutes les pressions possibles devaient être exercées sur les personnalités responsables, mais jamais ils n'ont suggéré que le Secrétaire général était en mesure d'ordonner des mesures militaires contre les autorités à cette fin.

229. Cette attitude des Etats Membres les plus directement intéressés à la question du Congo et au sort

^{4/} Ibid., document A/L.331/Rev.1.

^{4/} Ibid., document A/L.331.

Lumumba, coincided with the position of the Secretary-General. That this was so is not surprising, for it had always been clearly recognized that the resolutions of the Security Council, authorizing the United Nations Force to assist in the maintenance of law and order, did not constitute an "enforcement" measure calling for coercive military action against governmental authorities. The fact that the Council did not take any action under Article 41 and Article 42 of the Charter had been expressly pointed out to the Council at an earlier stage, and no Government expressed any dissent.

230. It is telling that in the second three-Power draft resolution [S/4733/Rev.1] considered by the Council today, there was a reference to the use of force which, obviously, was regarded by the sponsors as a new departure giving new rights, presumably with Article 42 as a basis. That being so, it is clear a contrario that such a right to military intervention to liberate prisoners detained by local authorities, de facto or de jure, was not considered as having existed in previous resolutions, and the draft thus confirmed the interpretation maintained so far.

231. The stand in the draft resolution, as well as the interpretation by the main organs of previous resolutions, therefore, supports the position that whatever differences there might be regarding the interpretation of the Charter it could hardly be doubted that military action by the United Nations to free prisoners charged with crime must be regarded as prohibited by the Charter except when such military action constitutes part of an enforcement measure and is expressly adopted by the Council under Chapter VII of the Charter.

232. The representative of Czechoslovakia in a speech on 17 February [938th meeting] talked about my "pro-colonialist policies" and more specifically said that we had "condoned and abetted" the return of the Belgian colonialists to the Congo. It seems appropriate in this context simply to quote a couple of paragraphs of my letters to the Belgian Government, and to Mr. Tshombé, of 8 October 1960, to which I have already briefly referred but which seem to have been forgotten. First is a short quotation from the letter to Mr. Tshombé:

"The dangers, as they appear at present, seem in my opinion to derive from three factors: the confused and disquieting situation which still prevails at Leopoldville, the continued presence of a considerable number of Belgian nationals—soldiers, paramilitary personnel and civilians—and, lastly, the unresolved constitutional conflict, threatening the unity of the Congo, which is symbolized by the name Katanga. Among these factors, I regard the last two as of crucial importance, even from the standpoint of the first: that is to say that, if we could fully circumscribe the Belgian factor and eliminate it"—I meant, of course the military and political factor—"and if we could lay the groundwork for a reconciliation between Katanga and the rest of the Territory of the Republic of the Congo, the situation at Leopoldville might very well be rectified.

"... You will fully realize that if the Belgians also withdrew all their technicians, under whatever title they are now serving in the Congo, and if, in addition,

de M. Lumumba coïncidait avec la position du Secrétaire général. Il n'est pas surprenant qu'il en ait été ainsi car il a toujours été clairement reconnu que les résolutions du Conseil de sécurité autorisant la Force des Nations Unies à aider au maintien de l'ordre public ne constituaient pas une mesure de "mise en œuvre" appelant une action militaire coercitive contre les autorités gouvernementales. Le fait que le Conseil n'a pris aucune décision aux termes de l'Article 41 et de l'Article 42 de la Charte a été expressément souligné au Conseil à un stade antérieur et aucun gouvernement n'a exprimé son désaccord.

230. Il est à noter que dans le second projet de résolution des trois puissances [S/4733/Rev.1] dont le Conseil était saisi aujourd'hui, il était question de l'utilisation de la force, et de toute évidence les auteurs du projet considéraient qu'il y avait là un fait nouveau conférant des droits nouveaux, et ce probablement sur la base de l'Article 42. Cela étant, il est clair a contrario que les auteurs jugeaient que ce droit à l'intervention militaire pour libérer les prisonniers détenus par les autorités locales, de jure ou de facto, n'existait pas dans les résolutions précédentes et ainsi le projet confirmait l'interprétation de ces résolutions qui avait jusque-là été donnée.

231. La position prise dans le projet de résolution ainsi que l'interprétation donnée par les principaux organes aux résolutions précédentes confirmait donc l'opinion selon laquelle, quelles que puissent être les divergences de vue sur l'interprétation de la Charte, il était difficile de douter qu'une action militaire entreprise par l'ONU pour libérer des prisonniers accusés de crimes doit être considérée comme interdite par la Charte, sauf lorsque cette action militaire constitue partie intégrante d'une mesure d'application et est expressément adoptée par le Conseil aux termes du Chapitre VII de la Charte.

232. Le représentant de la Tchécoslovaquie, dans un discours qu'il a prononcé le 17 février [938ème séance] a beaucoup parlé de ma "politique procolonialiste"; il a dit plus particulièrement que nous avions accepté et aidé le retour des colonialistes belges au Congo. Il semble approprié, dans ce contexte, de citer deux paragraphes des lettres que j'ai adressées au Gouvernement belge et à M. Tshombé, le 8 octobre 1960; j'ai déjà brièvement parlé de ces lettres, mais il semble qu'elles aient été oubliées. Voici d'abord une courte citation de ma lettre à M. Tshombé.

"Les risques, tels qu'ils se présentent à l'heure actuelle, semblent, à mon avis, tenir à trois facteurs: la situation confuse et inquiétante qui continue d'exister à Léopoldville, la présence continue d'un nombre considérable de ressortissants belges — militaires, personnel paramilitaire et civils — et, enfin, le conflit constitutionnel non résolu, menaçant l'intégrité du Congo, que symbolise le nom du Katanga. Parmi ces facteurs je considère en fait les deux derniers comme d'importance cruciale même du point de vue du premier: c'est-à-dire que, si nous pouvions pleinement circonscrire le facteur belge et l'éliminer" — je voulais dire, bien entendu, le facteur militaire et politique — "et si nous pouvions amorcer une réconciliation entre le Katanga et le reste du territoire de la République du Congo, la situation pourrait fort bien être redressée à Léopoldville.

"... Vous saisissez pleinement que si les Belges retiraient aussi tous leurs techniciens, à quelque titre qu'ils servent actuellement au Congo, et si,

they channelled all their assistance through the United Nations, the result would be a situation in which all the parties in the Congo would have to give urgent reconsideration to their policies regarding the future of the country. I am certain that, with that in view, you yourself would wish to review your policy, in view of the fact that Katanga might find itself cut off from all outside assistance, with the exception of what you could receive within the framework of the assistance furnished through the United Nations to the Republic of the Congo." [S/4557, part B, sect. 5.]

233. That should be read together with the following quotation from the "note verbale" sent simultaneously to the Government of Belgium, in which I discussed the resolution adopted by the General Assembly on 20 September 1960:

"On the basis of this conclusion, the Secretary-General would request the Belgian Government to withdraw all the military, paramilitary or civil personnel which it has placed at the disposal of the authorities in the Congo and henceforth to follow the example of many other States by channelling all aid to the Congo, or to any authorities in the Congo, through the United Nations." [Ibid., sect. 1.]

234. Certainly, this is the language and these are the demands of a colonialist "condoning and abetting" the return of Belgian colonizers to the Congo. As Mr. Kurka so rightly said, "Facts are stubborn things ... you may distort them as you like, but you cannot get away from them".

235. And certainly this is the language of the man, whose collaboration with Mr. Tshombé was so spectacularly demonstrated by Mr. Zorin, with the picture showing that, in order to get the United Nations troops into Katanga and the Belgian troops out of Katanga, as requested by the Security Council, the Secretary-General had to deal with the man whose resistance he had to break, if the Council were to get its decisions implemented with all the necessary speed. A full record of the events was considered by the Council in August 1960. The conclusions now drawn from it are new. Even the implementation of a request of the Council can obviously now be held against me.

236. Mr. LORIDAN (Belgium) (translated from French): I have asked for the floor in order to make a very brief statement which my Government would like the Security Council to put on record.

237. My Government has just reiterated most solemnly, both in the Parliament and in public statements, its condemnation of political assassination as something which has always been alien to the customs of my country. In other words, we share the moral reprobation and the shock aroused in world opinion by the Secretary-General's announcement today of the execution of various political leaders in the Congo.

238. On the other hand, all political crimes and all inhuman and brutal acts must be stigmatized, no matter where they are committed or by whom. That is why the Belgian delegation also felt it to be its duty, on 15 February [935th meeting], to denounce before the Security Council the crimes and innumerable brutalities committed during the last few weeks, both in Oriental province and in Kivu.

239. The Belgian Government feels that it is incumbent upon the United Nations to strengthen guarantees

en outre, ils faisaient parvenir toute leur assistance par l'intermédiaire des Nations Unies, il en résulterait une situation dans laquelle toutes les parties, au Congo, auraient à reconsidérer d'urgence leurs politiques touchant l'avenir du pays. Je suis certain que, dans cette perspective, vous désiriez vous-même revoir votre politique étant donné que le Katanga pourrait se trouver coupé de toute assistance de l'extérieur, exception faite de ce que vous pourriez recevoir dans le cadre de l'aide fournie par l'intermédiaire des Nations Unies à la République du Congo." [S/4557, part. B, sect. 5.]

233. Il faut confronter ce texte avec la citation suivante d'une note verbale envoyée au Gouvernement de la Belgique, dans laquelle je présente des observations sur la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 20 septembre 1960:

"Procédant de cette conclusion, le Secrétaire général tient à prier le Gouvernement belge de retirer tout le personnel militaire, paramilitaire ou civil qu'il a mis à la disposition des autorités au Congo et de suivre dorénavant l'exemple de nombreux autres Etats en faisant parvenir toute aide au Congo, ou à toutes autorités dans le Congo, par l'intermédiaire de l'ONU." [Ibid., sect. 1.]

234. Vraiment, c'est là le langage et ce sont les exigences d'un colonialiste qui accepte et aide le retour des colonisateurs belges au Congo. Comme l'a dit si justement M. Kurka, "les faits ... sont obstinés, vous pouvez les travestir comme il vous plaira, vous ne pouvez les éluder".

235. C'est certainement là le langage de l'homme dont la collaboration avec M. Tshombé a été démontrée de façon si spectaculaire par M. Zorine pour prouver que, afin d'amener les troupes des Nations Unies au Katanga et d'évacuer les troupes belges du Katanga, selon le vœu du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a dû traiter avec l'homme dont il devait briser la résistance si le Conseil voulait que ses décisions fussent mises en œuvre avec toute la rapidité nécessaire. En août 1960, le Conseil a examiné très complètement ces événements. Les conclusions que l'on en tire maintenant sont nouvelles. Même la mise en œuvre d'une demande du Conseil peut maintenant, de toute évidence, m'être reprochée.

236. M. LORIDAN (Belgique): J'ai demandé la parole pour une très brève déclaration dont mon gouvernement entend faire prendre acte par le Conseil de sécurité.

237. Le Gouvernement belge vient de réaffirmer encore de la manière la plus solennelle au Parlement et dans des déclarations publiques sa condamnation de l'assassinat politique, qui n'a jamais été dans les mœurs de mon pays. C'est dire qu'il partage l'émotion et la réprobation morale de l'opinion internationale suscitées par l'annonce faite aujourd'hui par le Secrétaire général de l'exécution de divers leaders politiques au Congo.

238. Mais les crimes politiques, les actes inhumains et les brutalités doivent être flétris où qu'ils soient commis et quel que soit leur auteur. C'est pourquoi la délégation belge a également cru devoir, le 15 février [935ème séance], dénoncer devant le Conseil de sécurité les crimes et les sévices innombrables commis durant ces dernières semaines tant dans la Province-Orientale qu'au Kivu.

239. Le Gouvernement belge estime qu'il incombe à l'Organisation des Nations Unies de renforcer dans

for the safety of the individual throughout the Congo. It has constantly urged that measures be taken along these lines.

240. I have also asked for the floor in order that the silence of the Belgian Government should in no wise be interpreted as a tacit recognition of the responsibilities that some have tried to lay at its door. We can only reject most vehemently the accusations that have been levelled against us as being slanderous and totally unfounded.

241. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I should like to make only two comments. One concerns the investigation provided for in the resolution adopted by the Security Council. It is clear to all, I think, that when this decision was taken no one intended that the investigation should be entrusted to the United Nations Secretariat.

242. The resolution contains no instruction to the Secretariat to concern itself with the investigation. Such an instruction would be particularly absurd in that the Secretariat itself bears part of the guilt. How is it possible to ask the Secretariat to investigate its own misdeeds? Such a course I regard as completely inadmissible, and as representative of the Soviet Union I formally state that we do not agree to any instructions being given to the Secretariat to participate in the investigation of Lumumba's murder. And I consider that the Council cannot regard its decision as constituting a directive to the Secretariat.

243. My second comment concerns the statement of the Belgian representative. I see that the Belgian Government and its representative here have learnt nothing from the serious discussions which have taken place or from the resolution which has been adopted. Belgium does not acknowledge the guilt which has been fixed upon it by the overwhelming majority of the representatives of the African-Asian States and the members of the Council. I think this testifies to the seriousness of the situation and requires that the Council exercise the utmost vigilance to ensure that the decision just adopted in regard to Belgium is executed strictly, firmly and resolutely.

244. The SECRETARY-GENERAL: If it is not the intention of the Security Council that the wheels should be set in motion by the Secretary-General with regard to the investigation, then I must say that I find this clause in the resolution very incomplete. What will then happen?

245. On the other hand, it has never been my intention—I can assure the Soviet Union representative of this—that the Secretariat should itself undertake such an investigation. The Secretariat has neither the resources nor the competence to do so. I would refer the matter to the Advisory Committee which, as I have said, has among its members fifteen representatives of African and Asian nations, and I would abide by its advice.

246. Mr. PADMORE (Liberia): I wish to thank the representatives of the United States and the Soviet Union for giving favourable consideration to my delegation's suggestion that the Security Council should visit the Congo. We seriously believe that such an

tout le Congo la garantie de la sécurité de la personne humaine. Il n'a cessé de réclamer que des mesures soient prises à cette fin.

240. Si j'ai demandé la parole, c'est également afin que le silence du Gouvernement belge ne puisse nullement être interprété comme constituant une reconnaissance tacite des responsabilités dont certains ont cru pouvoir le charger. Il ne peut que rejeter énergiquement les accusations qui ont été formulées contre lui comme diffamatoires, étant dénuées de tout fondement.

241. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je n'ai que deux observations à faire; la première concerne l'enquête prévue aux termes de la décision prise au Conseil de sécurité. Je crois qu'il est clair pour chacun que confier cette enquête au Secrétariat des Nations Unies n'était dans les intentions de personne lorsque cette résolution a été adoptée.

242. Cette décision ne comporte aucune instruction qui confie cette enquête au Secrétariat. Ce serait d'autant plus absurde du reste, que cette enquête doit porter sur la culpabilité du Secrétariat lui-même. Comment peut-on charger le Secrétariat d'enquêter sur ses propres crimes? Cela me semble absolument inadmissible, et je déclare formellement, en ma qualité de représentant de l'Union soviétique que nous nous opposons catégoriquement à toute instruction qui pourrait être donnée au Secrétariat en ce qui concerne l'enquête sur le meurtre de Lumumba; et j'estime que le Conseil de sécurité ne peut pas considérer que sa décision revient à donner une telle instruction au Secrétariat.

243. Ma deuxième observation concerne l'intervention du représentant de la Belgique. Je constate que le Gouvernement belge et son représentant au Conseil n'ont tiré aucune leçon de la discussion sérieuse qui a eu lieu ici et de la résolution qui a été adoptée. La Belgique ne reconnaît pas les accusations qui ont été lancées contre elle par la majorité écrasante des représentants des pays de l'Asie et de l'Afrique et par les membres du Conseil. Il me semble que c'est là une preuve de la gravité de la situation et que le Conseil de sécurité doit se montrer extrêmement vigilant en ce qui concerne la mise en œuvre des décisions qui viennent d'être prises à propos de la Belgique et qui doivent être exécutées d'une manière stricte, rigoureuse et énergique.

244. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): S'il n'est pas dans les intentions du Conseil de sécurité que le mécanisme de l'enquête soit mis en marche par le Secrétaire général, je dois avouer que cette clause de la résolution me paraît très incomplète. Que va-t-il se produire dans ce cas?

245. D'autre part, il n'a jamais été dans mes intentions, je puis en assurer le représentant de l'Union soviétique, que le Secrétariat lui-même entreprenne une telle enquête. Il n'a ni les ressources ni la compétence pour ce faire. Je voudrais renvoyer l'affaire au Comité consultatif qui, comme je l'ai dit, compte parmi ses membres 15 représentants des pays d'Afrique et d'Asie, et je m'en tiendrai à son avis.

246. M. PADMORE (Libéria) [traduit de l'anglais]: Je tiens à remercier les représentants des Etats-Unis et de l'Union soviétique qui ont accueilli favorablement la suggestion de ma délégation tendant à ce que le Conseil de sécurité se rende au Congo. Nous croyons

expedition would add moral force to, and would influence, the implementation of the resolutions of the Security Council and the General Assembly. I would therefore ask the President if he would be good enough to consider convening a special meeting of the Security Council to discuss this suggestion and perhaps to arrive at a decision.

247. The PRESIDENT: I have taken note of the suggestion made by the representative of Liberia, and I shall enter into consultations with other members of the Council with a view to calling a meeting, if that is the general desire.

*The meeting rose on Tuesday, 21 February,
at 4.20 a.m.*

sérieusement qu'un tel déplacement ajouterait une force morale aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et influerait sur leur mise en œuvre. Je demanderai donc au Président de bien vouloir considérer la possibilité d'une séance du Conseil pour examiner cette suggestion et parvenir peut-être à une décision.

247. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai pris note de la suggestion du représentant du Libéria, et je me mettrai en contact avec les autres membres du Conseil en vue de tenir une séance, si tel est bien le vœu général.

*La séance est levée le mardi 21 février,
à 4 h 20.*